



Commission du Régime de
retraite de l'Ontario
Rapport annuel 2020

Table des matières

1	Lettre de la présidente du conseil d'administration
4	Lettre du président et chef de la direction
9	Discussion et analyse de la direction
63	Conseil d'administration
68	Examen quinquennal
71	Annexe I - Paramètres et indicateurs clés du rendement
73	Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario
75	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
76	Rapport de l'auditeur indépendant
79	État de la situation financière
80	État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
81	État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
82	Notes afférentes aux états financiers
121	Répertoire du personnel clé
122	Glossaire

Lettre de la présidente du conseil d'administration

L'année 2020 a été très difficile.

Nous avons gardé le cap sur quatre priorités clés à mesure que la pandémie progressait : veiller à la santé et à la sécurité de nos employés; payer les rentes sans interruption; maintenir l'excellence des services offerts à nos clients et parties prenantes; et faire échec à la volatilité du marché pour respecter nos promesses au titre des rentes constituées.

Je tiens à féliciter le personnel et les dirigeants de la Commission pour leur résilience et leur capacité d'adaptation rapide à un environnement de télétravail. Tout au long de l'année, ils ont été confrontés à de nouveaux défis, qu'ils ont relevés en créant des solutions novatrices pour nous permettre de continuer à soutenir efficacement nos clients.

En collaborant avec la SOGP, nous sommes parvenus à surmonter la volatilité des marchés pour terminer l'année avec un rendement solide de 7,0 % (déduction faite de tous les frais), lequel est supérieur au rendement cible de 6,5 %, ainsi qu'à notre taux d'actualisation.

Cela dit, nous sommes conscients du fait que les répercussions de la pandémie persisteront et que le contexte de placement s'en trouvera encore plus épineux au cours des prochaines années. Vous trouverez plus de renseignements sur la capitalisation du Régime dans la lettre du chef de la direction et dans la Discussion et analyse de la direction.

À l'aube de 2020, nous avons déjà prévu effectuer une étude des risques de capitalisation et une étude actif-passif. Ces activités sont devenues encore plus essentielles au rôle de gouvernance du conseil à mesure que la pandémie a progressé.

Nous prévoyons finaliser ces deux études en 2021. Leurs résultats guideront l'orientation des stratégies visant à protéger la viabilité à long terme du Régime.

Nous avons maintenu nos activités de gouvernance et de supervision de la SOGP, gestionnaire de nos placements. Nous l'avons aidée à définir ses priorités stratégiques et opérationnelles à court terme pour confirmer que celles-ci répondraient à nos besoins et objectifs en tant que client clé de cette organisation. Nous avons continué de mettre en œuvre l'objectif visant l'amélioration des pratiques d'investissement responsable (IR). Nous sommes heureux de constater le recrutement d'un premier chef de l'investissement responsable auprès de la SOGP et nous réjouissons à la perspective de travailler avec cette personne pour favoriser l'avancement de notre approche d'investissement responsable à la lumière de divers enjeux, tels que la diversité et l'inclusion, les droits de la personne, l'environnement et le changement climatique.

Je tiens à mentionner la fin du mandat de Hugh Mackenzie, ancien membre du conseil de la Commission et membre nommé par cette dernière au conseil de la SOGP. Je désire le remercier de ses inestimables contributions à la Commission et à la SOGP. Par la même occasion, je souligne la nomination de Eric M. Wetlaufer au conseil de la SOGP en tant que candidat de la Commission. Je me réjouis à la perspective de collaborer avec lui.

- M. Wetlaufer possède plus de 35 années d'expérience dans le domaine des placements institutionnels. Plus récemment, il a dirigé le secteur des placements sur les marchés publics du conseil des placements du Régime de pensions du Canada, investissant plus de 200 milliards de dollars CAN mondialement dans des actifs inscrits en bourse et dans des instruments dérivés connexes. Avant cela, il a occupé des postes de cadre dans l'industrie de la gestion des placements, dont chef des placements collectifs internationaux à Fidelity Investments, chef des placements auprès de Putnam Investments et directeur général de Cadence Capital Management.

Outre les travaux que la SOGP a entrepris en matière d'investissements responsables, nous avons aidé les dirigeants de la Commission à élaborer un plan d'action à ce sujet. Cette année, la Commission :

- a rejoint les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU en tant que détenteur d'actif (elle était l'un de ses signataires avant la formation de la SOGP). Les PRI sont un important forum permettant la collaboration avec d'autres investisseurs mondialement;
- a procédé à un examen approfondi et à la mise à jour de ses convictions de placement en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG); et
- a modifié son approche à l'égard des enjeux ESG en ne se contenant plus de simplement en tenir compte, mais en établissant des liens avec les sociétés émettrices. Nous avons inclus une évaluation plus proactive des facteurs ESG au sein du processus de placement et sommes en œuvre de créer un cadre pour leur dépistage.

Le présent rapport renferme plus de renseignements sur nos progrès à l'égard des facteurs ESG.

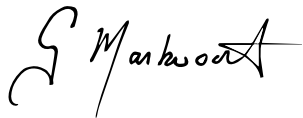
L'année écoulée a mis en lumière la nécessité, pour la société, de créer des collectivités sûres et inclusives. Bien que la Commission adhère depuis longtemps aux valeurs de la diversité et de l'inclusion, nous reconnaissons avoir plus de travail à faire à ce chapitre, et je me joins au chef de la direction, Mark Fuller, pour dire à nos employés et clients que c'est une priorité pour nous. Nous avons reconnu que le Conseil doit approfondir sa compréhension de ces domaines. En plus de donner priorité à la formation sur la diversité, l'équité et l'inclusion, le Conseil recevra des mises à jour de la part des dirigeants sur la progression de leur plan d'action. Le Conseil et les dirigeants ont pris un engagement ferme envers ses travaux essentiels et envers la création d'un environnement sûr et inclusif pour les employés, les clients et les parties prenantes.

Une gouvernance efficace exige un conseil engagé qui détient la bonne combinaison de compétences et d'expertise. Je suis heureux de vous annoncer que tous les postes sont actuellement pourvus au conseil. Cette année, nous y avons accueilli les personnes suivantes :

- Earl Dumitru est représentant de l'Association of Law Officers of the Crown (ALOC); des Professional Engineers, Government of Ontario (PEGO); de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario; et de l'Association of Ontario Physicians and Dentists in the Public Service (AOPDPS) au sein du conseil. M. Dumitru est un avocat responsable des politiques auprès du ministre du Procureur général de l'Ontario, possédant plus de 20 ans d'expérience dans l'élaboration de politiques, les négociations collectives au sein du secteur public et la conception de programmes didactiques à l'intention des participants;
- Suzann Pennington, haute dirigeante en finances maintenant à la retraite, possède plus de 30 ans d'expérience dans la planification stratégique, les investissements complexes, les fusions et acquisitions, la gestion des risques et les placements ESG, expérience qu'elle a acquise auprès de sociétés ouvertes et fermées; et
- Rob Ritchie, chef de la direction d'un régime de retraite à prestations déterminées, possède plus de 35 ans d'expérience dans les industries des régimes de retraite et des services financiers. Il possède de vastes antécédents dans la gestion des régimes de retraite et des investissements.

Le conseil est fier de la façon dont le personnel et les dirigeants de la Commission ont affronté la pandémie. La Commission est demeurée fermement axée sur ses priorités, soit la sécurité des employés, le versement des rentes, l'excellence du service et la supervision des activités de gestion des placements de la SOGP. Fait remarquable, les principaux objectifs stratégiques qui figuraient dans le plan d'affaires de 2020 ont progressé malgré les défis découlant de la pandémie. Le regroupement des régimes de retraite s'est poursuivi, les cibles du projet de modernisation des systèmes ont été atteintes et la mise en œuvre de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes s'est déroulée comme prévu.

Au nom du conseil, je tiens à remercier les dirigeants de la Commission pour leur engagement et leurs efforts pendant cette année remplie de défis.



Geri Markvoort

Présidente du conseil

Lettre du président et chef de la direction

La raison d'être de la Commission consiste à protéger les intérêts des participants au régime de retraite, à leur offrir un service à la clientèle exceptionnel et à protéger la viabilité à long terme du Régime. Bien que la pandémie de COVID-19 ait eu des répercussions considérables sur toute la population en 2020, y compris la Commission, nous avons fermement gardé le cap sur notre raison d'être. Je suis heureux du fait que nous soyons parvenus à faire échec aux impacts immédiats de la pandémie. Nous prenons aussi des mesures pour gérer les effets de cette dernière sur l'économie mondiale et sur les marchés des placements, effets qui, selon nous, se feront sentir pendant longtemps. Dans la présente lettre, je parlerai de ces enjeux sous les thèmes de Sécurité, Service et Viabilité.

Gérer les impacts immédiats de la pandémie

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés, de nos clients et de nos parties prenantes représentent une priorité de premier plan pour nous. Le début de la pandémie, au milieu de mars, nous a obligés à adopter une politique de télétravail et à servir nos clients à distance. Un petit groupe d'employés a continué de travailler périodiquement sur place pour émettre des chèques, traiter le courrier, gérer nos installations et veiller à l'exploitation continue des systèmes. En nous conformant rigoureusement aux lignes directrices de la santé publique, nous avons été en mesure de protéger la santé et la sécurité des employés, des partenaires commerciaux, de nos clients et des parties prenantes qui ont dû se présenter à nos bureaux pour des activités essentielles. Nous avons pris de nombreuses mesures pour soutenir la santé physique et mentale de nos employés, notamment en leur transmettant des articles d'information, en tenant des séances sur la résilience, l'autothérapie et la gestion du stress, en leur rappelant les ressources et soutiens à leur disposition en matière de santé mentale et, bien entendu, en les encourageant à faire régulièrement le point avec leur gestionnaire ou avec les hauts dirigeants pour comprendre le soutien dont ils pourraient avoir besoin. Nous continuerons de nous concentrer sur ces efforts en 2021.

SERVICE

En tant qu'administratrice du régime de retraite, la Commission fournit des services essentiels à ses clients et parties prenantes. Il était donc essentiel que ces services se maintiennent même en travaillant de la maison. La modernisation de nos services technologiques au cours des cinq dernières années, jumelée avec la capacité d'adaptation et le dévouement de nos employés, nous a permis de le faire harmonieusement. Tous les versements de rente ont continué d'être versés à temps.

Pour être en mesure de continuer d'offrir tous nos services, nous avons adopté de nombreuses innovations pour faciliter les services à distance, comme une fonction de signatures électroniques pour les approbations du personnel et les transactions des clients, le téléversement sécurisé de documents électroniques et l'amélioration des virements électroniques de fonds pour les paiements destinés aux fournisseurs.

Ces nouvelles capacités s'inscrivaient déjà dans le cadre de la modernisation prévue des systèmes d'administration des rentes, mais nous en avons immédiatement accéléré la mise en œuvre lorsque nous avons dû adopter la politique de télétravail. En plus de faciliter la prestation de services à distance pendant la pandémie, elles créeront des efficacités à long terme et permettront d'améliorer nos services.

Situation de capitalisation

Comme je l'ai mentionné dans ma lettre qui accompagnait le Rapport annuel de 2019, la variation annuelle de la situation de capitalisation du Régime repose sur deux variables : le rendement de nos placements pour l'année et la variation de celui des obligations à long terme.

Rendement des placements : L'impact immédiat de crises, telles que la pandémie, peut entraîner des pertes sur placements qui nuisent à la viabilité des régimes de retraite. Peu de temps après ma nomination à titre de président de la Commission en 2008, celle-ci a dû affronter le défi de guider le régime pendant la crise financière et la grande récession, événements qui surviennent une fois tous les cent ans. Bien que la Commission n'ait pas été à l'abri des chutes boursières qui en ont découlé, ses pertes ont été considérablement inférieures à celles de la majorité des autres investisseurs institutionnels, si bien qu'elle a rapidement remonté la pente au cours des deux années suivantes. Cela a mis en lumière les avantages de détenir un portefeuille de placements robuste dont le risque est bien compris et géré.

La pandémie de COVID-19 représente une deuxième crise du genre en l'espace de douze ans.

En mars, les marchés ont dégringolé, assénant des pertes considérables aux investisseurs. De tels événements ont tendance à révéler des risques latents au sein des portefeuilles, lesquels se traduisent par des pertes excessives par rapport à la performance générale du marché. Or, le rendement du portefeuille de la Commission a été comparable à celui du marché et n'a subi aucune perte imprévue.

Avant la pandémie, la SOGP avait élaboré une politique de gestion des liquidités, ainsi qu'un plan pour gérer les replis considérables des marchés, qui ont tous deux été activés quand les marchés boursiers ont dégringolé en mars. Ces deux mesures ont permis à la SOGP d'éviter de profondes pertes et de se positionner pour tirer parti des occasions créées par la volatilité. Le portefeuille de la Commission avait perdu près de 10 % au paroxysme de la baisse, mais il a remonté la pente par la suite pour afficher un rendement de 7,0 %, déduction faite de tous les frais de placement et d'administration, à la fin de l'année.

Ce résultat excède le rendement annuel que le Régime doit enregistrer pour maintenir sa situation de capitalisation, avant de tenir compte des répercussions de la baisse du rendement des obligations à long terme sur le rendement futur prévu et la marge de prudence que nous devons conserver. La section des investissements de la Discussion et analyse de la direction fournit plus de détails sur le rendement des placements pour cette année.

Rendement des obligations à long terme : Comme je l'ai mentionné dans ma lettre de l'an dernier, les règles relatives aux régimes à employeur unique de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (la « LRRO »), comme le RRF, stipulent qu'un montant additionnel soit intégré au coût des régimes de retraite à titre de marge de prudence. Ce montant, appelé « provision pour écarts défavorables », doit être calculé selon la méthode prescrite par la LRRO et il est très sensible aux fluctuations du rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada d'une date d'évaluation à l'autre. Pour cette raison, la situation de capitalisation du Régime s'en trouve plus volatile.

À la fin de 2019, ce rendement s'élevait à 1,76 %, ce qui est très faible par rapport aux normes antérieures. L'impact économique de la pandémie l'a entraîné encore plus à la baisse, si bien qu'il s'établissait à 1,21 % à la fin de 2020.

Pour cette raison, nous avons ramené notre taux d'actualisation de 3,90 % à 3,65 % par année, ce qui a eu pour effet de réduire le coût des rentes. Par conséquent, notre taux de capitalisation se serait élevé à 99 % avant de tenir compte du PED prescrit (avec un manque à gagner de 333 millions de dollars). Après l'application d'un PED (ou marge de prudence) de 3,1 millions de dollars à notre passif, notre manque à gagner a atteint 3,46 milliards de dollars, ce qui a eu pour effet de ramener notre taux de capitalisation à 90 % par rapport à 92 % en 2019.

La LRRO exige que les régimes combler entièrement les manques à gagner, y compris le PED, dans les 10 années suivant le dépôt d'une évaluation actuarielle auprès de l'Autorité de réglementation des services financiers.

En 2020, nous avons déposé l'évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2019, laquelle renferme un plan pour combler le manque à gagner calculé à la fin de 2019 (2,1 milliards de dollars) et rétablir la situation de pleine capitalisation du Régime à l'aide de paiements spéciaux par son promoteur au cours des dix années suivantes.

En vertu de la LRRO, nous devons déposer une évaluation tous les trois ans. Par conséquent, nous n'aurons pas à le faire avant le 31 décembre 2022. Cela pourrait donc permettre au rendement des obligations à long terme de remonter modérément la pente, ce qui réduirait l'ampleur du PED et du manque à gagner. En fait, au moment de rédiger cette lettre au début de mars 2021, le rendement des obligations à long terme était supérieur à 1,80 %. Une telle augmentation, à la date de la prochaine évaluation, aurait pour effet de réduire considérablement l'ampleur du PED et aurait des retombées positives sur la situation de capitalisation du Régime.

VIABILITÉ : SURMONTER LES RETOMBÉES À LONG TERME DE LA PANDÉMIE

Avec l'avènement de vaccins, nous espérons que les aspects de la pandémie en matière de santé publique seront largement chose du passé d'ici la fin de 2021. Toutefois, pour les investisseurs institutionnels et, particulièrement, les régimes de retraite, les répercussions de cette dernière pourraient se faire sentir pendant de nombreuses années à venir et refouler la croissance économique, le rendement des placements et le rendement des obligations à long terme. Cela aura pour effet d'exacerber les tendances à long terme qui se dessinaient déjà avant la pandémie et qui présentent des défis pour la capitalisation du Régime. Citons notamment la croissance économique lente, les taux d'intérêt bas et des taux de rendement inférieurs aux dix dernières années pour les dix années à venir.

Malgré tout, nous croyons pouvoir surmonter ces embûches et préserver la viabilité du Régime. Même avant la pandémie, nous avons mis en branle plusieurs initiatives pour favoriser cette dernière, dont l'examen de notre stratégie de placement en collaboration avec la SOGP dans le but de générer des rendements additionnels tout en respectant notre appétit pour le risque. Nous avons aussi entamé une étude des risques de capitalisation pour déterminer les principaux risques et les mesures potentielles pour y remédier. Ces études prendront fin en 2021, après quoi nous élaborerons des plans au sujet de questions qui sont de notre ressort et consulterons le promoteur de Régime celles qui relèvent de lui.

Performance du service à la clientèle

Nous visons à fournir un service hors pair à toutes nos parties prenantes. La priorité accordée à la qualité du service se reflète dans deux facteurs clés : le pointage et le rang déterminés par CEM Benchmarking Service et notre pointage dans le cadre d'un sondage à l'intention des clients. Ces deux résultats demeurent remarquables. CEM Benchmarking nous a accordé un pointage de 90/100, comparativement à 88 l'année précédente. Notre taux de satisfaction de la clientèle a atteint 8,8/10 pour 2020. Quant à celui des employeurs participants, il a aussi augmenté et a atteint 8,7/10.

Malgré la pandémie, nous avons réalisé de bons progrès à l'égard des initiatives liées à notre plan d'affaires en 2020, ce qui inclut le plan de modernisation pluriannuel de nos processus d'administration des rentes et de nos systèmes informatiques. Ce plan est abordé en plus de détails dans la Discussion et analyse de la direction du rapport.

Favoriser l'efficacité économique

Dans le cadre d'un environnement où les rendements s'annoncent bas au cours des dix prochaines années, l'efficacité économique est essentielle à la santé financière du Régime. Par conséquent, nous continuons de gérer et de surveiller étroitement les coûts que nous engageons pour gérer le Régime. En 2020, notre ratio des frais, qui tient compte de tous les frais liés à l'administration des rentes et aux placements, tant internes qu'externes, s'est établi à 0,50 % (ou 50 sous par tranche d'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations), comparativement à 0,51 % en 2019. Cette différence reflète un haut degré d'efficacité économique qui est très concurrentiel par rapport aux administrateurs de régime de retraite du secteur public de plus grande envergure.

Diversité, équité et inclusion

La diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs de base de la Commission. En 2020, des événements ayant fait couler beaucoup d'encre au Canada et aux États-Unis ont mis en lumière des enjeux liés à la diversité, à l'inclusion et au racisme, particulièrement les difficultés qu'éprouvent les communautés noires et autochtones.

Après mûre réflexion, les dirigeants et le conseil ont déterminé que, malgré la place importante de la diversité et de l'inclusion dans les valeurs de base de la Commission, nous pouvions en faire beaucoup plus pour incarner ces valeurs. Notre parole doit s'accompagner par des gestes concrets. Nous savons que la mise en œuvre d'une culture véritablement diversifiée, inclusive et anti-raciste ne se concrétisera pas du jour au lendemain et qu'un engagement ferme sera requis. Pendant l'année, nous nous sommes publiquement engagés à élaborer et partager un plan d'action sur notre site Web destiné au public, et à passer à l'action entre-temps.

Pour terminer

En 2020, nos employés et dirigeants chevronnés ont démontré leur engagement ferme envers notre raison d'être. Je suis incroyablement fier de leur capacité de se montrer à la hauteur de la situation pendant des circonstances très éprouvantes, et c'est un privilège pour moi d'être leur leader. Je suis aussi très reconnaissant des conseils, de la supervision et du soutien calmes et réfléchis de notre conseil d'administration des plus compétents.



Mark J. Fuller

Président et chef de la direction

Discussion et analyse de la direction

La vision de la Commission consiste à être une organisation de premier plan dans la prestation de régimes de retraite et un conseiller fiable pour toutes ses parties prenantes.

La présente section présente une analyse de la direction visant la performance du Régime de retraite des fonctionnaires (le RRF ou le Régime) au cours de la dernière année, de sa situation financière et de ses perspectives d'avenir. Cette analyse s'ajoute aux renseignements fournis dans les états financiers.

Introduction

À la Commission, notre objectif principal consiste à planifier efficacement et à gérer de manière rentable à long terme le Régime, de manière à verser les prestations de retraite promises et à préserver le caractère abordable du Régime pour nos participants et les employeurs.

En 2020, la sécurité, le service et la viabilité ont été au premier plan des priorités des dirigeants : maintenir la **sécurité** à la lumière de la pandémie mondiale de COVID-19; continuer à offrir un **service** d'une excellence inégalée à nos clients; et protéger la **viabilité** du Régime, et ce, non seulement pour nos 91 200 participants actifs et retraités, mais pour ceux qui se joindront au Régime dans l'avenir.

Notre gestionnaire des placements, la SOGP, est responsable de gestion des actifs du Régime. À titre d'administratrice du RRF, et conformément à ses obligations fiduciaires, la Commission continuera :

- de détenir l'actif du RRF et d'être responsable de son passif;
- de fixer sa propre Répartition stratégique de l'actif (RSA), que la SOGP devra respecter; et
- d'établir son Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP), que la SOGP devra respecter.

L'excellence du service et la gestion des risques demeurent essentielles à nos activités quotidiennes et à notre mission. Nous faisons preuve de vigilance quand il s'agit de gérer les risques du Régime et incorporons cette gestion dans la supervision de nos activités de placement et d'administration des rentes.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission assume l'obligation de gérer les coûts et de restreindre les dépenses efficacement, et elle exerce ses activités selon les lignes directrices et les objectifs établis par le gouvernement concernant la transparence.

Aperçu

En 2020, le Régime a dégagé un rendement de 7,0 %, déduction faite de tous les frais, et son actif a atteint la somme de 31 milliards de dollars.

Le rendement sur un an est supérieur à notre rendement cible de 6,5 % et au taux d'actualisation nominal réel de 5,25 %, qui est utilisé pour déterminer la valeur courante des prestations du Régime.

Cela dit, les taux d'intérêt et le rendement des obligations, qui sont plus bas que jamais depuis de nombreuses années, continuent de poser des difficultés à tous les régimes de retraite. La nouvelle baisse du rendement des obligations à long terme en 2020 nous a incités à modifier notre taux d'escompte, ce qui s'est traduit par un accroissement considérable du passif du Régime. Par conséquent, même si le rendement de nos placements a excédé le taux d'actualisation du Régime, le taux de capitalisation estimatif de ce dernier, qui tenait compte du PED, s'élevait à 90 % à la fin de 2020, contre 92 % un an plus tôt. La variation annuelle du taux de capitalisation du Régime tient à deux variables : le rendement des placements et la variation du rendement des obligations à long terme pendant l'année. **La section portant sur la capitalisation renferme des renseignements détaillés sur la situation de capitalisation du Régime.**

Les rentes sont capitalisées à l'aide du revenu de placement et des cotisations des participants, des employeurs et du promoteur du Régime. Nous croyons qu'un environnement caractérisé par des taux d'intérêt bas à long terme persistera. À la fin de 2019 et au début de 2020, nous avons effectué une étude des risques de capitalisation, dont les résultats nous aideront à déterminer si des mesures additionnelles devraient être prises en compte pour veiller à la viabilité à long terme du Régime. Parmi les options envisagées, citons le rajustement des prestations ou des cotisations, entre autres possibilités.

À mesure que l'impact de la pandémie s'est précisé en 2020, la sécurité du personnel et des clients a été la principale préoccupation de la Commission. Nous devons aussi veiller à ce que les activités essentielles se poursuivent sans interruption, particulièrement le versement des prestations aux participants retraités.

En mars, nos employés ont commencé à travailler de la maison et ont continué de fournir un excellent service par téléphone, visioconférence et courriel. Nos sondages réguliers démontrent que nos participants considèrent toujours très favorablement leur expérience auprès de la Commission, et l'entreprise d'analyses comparatives CEM nous a attribué un pointage de 90/100 (comparativement à 88/100 l'an dernier).

Quand, au début de la pandémie, les marchés des capitaux ont été profondément perturbés pendant une courte période, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec le gestionnaire de ses placements, la SOGP, pour préserver la liquidité du Régime. À mesure que les gens et les entreprises ont commencé à s'adapter aux restrictions liées à la pandémie, les marchés se sont stabilisés et ont remonté la pente. La SOGP a été en mesure de faire échec à la volatilité boursière créée par la pandémie pour terminer l'année avec un rendement solide.

Capitalisation

Plus simplement, la situation de capitalisation d'un régime de retraite compare la valeur de l'actif de retraite avec la valeur courante des prestations de retraite futures, ou passif. Si l'actif est supérieur au passif, le Régime affiche un excédent. Dans le cas contraire, le Régime présente un manque à gagner.

Nous avons déposé une évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2019 auprès de l'organisme de réglementation, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF). En vertu de la LRRO, les déficits de capitalisation doivent être remboursés – autrement dit, une évaluation déposée ne peut pas maintenir une position déficitaire. Ainsi, celle de la Commission prévoyait un plan pur remboursement le déficit de capitalisation de 2,1 milliards de dollars comptabilisé au 31 décembre 2019 et rétablir la situation de pleine capitalisation du Régime. Pour ce faire, le promoteur du Régime versera des paiements sur une période de dix ans.

La Commission n'est pas tenue de déposer une autre évaluation de la capitalisation avant trois ans – ainsi, celle datée du 31 décembre 2022 sera déposée en 2023. Cela donnera du temps à l'économie pour se rétablir des répercussions de la pandémie et peut-être permettre aux obligations à long terme de commencer à se redresser. Bien que nous ne prévoyions aucune hausse considérable de ces dernières, une augmentation modérée aurait sans doute pour effet d'améliorer la situation de capitalisation du Régime.

CALCUL DE LA CAPITALISATION EN VERTU DE LA LRRO

En vertu des règles de capitalisation qui sont entrées en vigueur en 2018, la fluctuation du rendement des obligations à long terme a des répercussions plus prononcées sur le passif du Régime que dans le passé.

En 2018, la méthodologie utilisée pour évaluer le passif des régimes de retraite à employeur unique, comme le RRF, a changé de sorte que nous devons d'abord calculer le passif, sans marge pour tenir compte du taux d'actualisation, puis ajouter une réserve explicite, appelée provision pour écarts défavorables (PED), laquelle est fonction de notre composition cible de l'actif et du rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada à la date d'évaluation.

Quand cette méthodologie a été utilisée pour la première fois en 2018, les répercussions de la nouvelle règle n'étaient pas perceptibles. Or, en 2019, compte tenu de la baisse considérable du rendement des obligations à long terme à la fin de l'année, le passif total du Régime s'est sensiblement accru en vertu de la nouvelle méthode.

Cette tendance s'est maintenue en 2020, les investisseurs ayant trouvé refuge dans la sécurité des obligations d'État pour se protéger contre l'incertitude créée par la COVID-19. Le rendement de l'obligation à long terme phare du gouvernement du Canada s'établissait à 1,21 % au 31 décembre 2020, en baisse par rapport au taux déjà bas de 1,76 % au terme de 2019.

Avant de tenir compte de la PED, le Régime affichait un ratio de capitalisation de 99 % aux fins des rapports financiers au terme de 2020 et présentait un déficit estimatif de 333 millions de dollars, alors qu'en 2019, il était pleinement capitalisé avant la prise en compte de la PED. Cette légère baisse du ratio de capitalisation découle de la diminution de notre taux d'actualisation réel, qui a été ramené à 2,98 % (contre 3,25 % en 2019).

Avec l'ajout de la PED par les autorités réglementaires, le Régime affichait un ratio de capitalisation de 90 % au 31 décembre 2020, contre 92 % en 2019.

Les règles de capitalisation applicables aux régimes de retraite à employeur unique attisent davantage la volatilité de la situation de capitalisation du Régime, puisque celle-ci est largement tributaire de la fluctuation des taux au comptant des obligations à long terme du gouvernement du Canada d'une date d'évaluation à l'autre.

À l'aube de 2020, la Commission avait déjà prévu effectuer une étude des risques de capitalisation et une étude actif-passif.

L'étude des risques de capitalisation a pour but de dépister les principaux risques à la capitalisation à long terme du Régime, ainsi que les options visant à y remédier. Quant à l'étude actif-passif, elle vise à déterminer si le rapport risque-rendement des placements du Régime est optimal et si la composition de son actif est bien appariée à son passif dans les environnements actuels et futurs et, dans la négative, à déterminer les modifications à apporter.

Nous avons entamé les deux études en 2020 et prévoyons les terminer en 2021. Les résultats permettront de déterminer l'orientation des stratégies visant à protéger la viabilité à long terme du Régime. Nous ferons part de nos décisions aux participants.

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Déposé une évaluation actuarielle auprès de l'organisme de réglementation, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), en 2020.	Nous sommes tenus de déposer une évaluation de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans et de remédier aux manques à gagner, le cas échéant. La prochaine devra porter la date du 31 décembre 2022 au plus tard, ce qui pourrait donner au rendement des obligations à long terme le temps nécessaire pour se redresser et permettre à l'économie de se rétablir, situations qui aideraient le taux de capitalisation du Régime de s'améliorer avant la prochaine évaluation.
Exclusion faite de la provision pour écarts défavorables (PED) exigée par les autorités réglementaires, le Régime affichait un taux de capitalisation de 99 % en 2020, alors qu'il était pleinement capitalisé en 2019. Compte tenu du PED, la situation de capitalisation du Régime s'élevait à 90 %, en baisse par rapport à 92 % en 2019.	Depuis 2018, les règles de capitalisation des régimes de retraite de l'Ontario ont eu pour effet d'intégrer un élément de prudence additionnel dans les calculs de capitalisation du Régime. Nous croyons que le Régime maintient sa solidité financière et est bien placé pour respecter ses promesses au titre des rentes constituées.
Entamé une étude des risques de capitalisation et une étude actif-passif, lesquelles doivent être finalisées en 2021.	Leurs résultats guideront l'orientation des stratégies visant à protéger la viabilité à long terme du Régime.

GÉRER LES RISQUES POUR LA CAPITALISATION

Nous croyons qu'il sera difficile, au cours des dix prochaines années, de reproduire les rendements vigoureux que le portefeuille de placements a obtenus au cours du passé récent. Compte tenu des taux d'intérêt actuellement faibles et des évaluations élevées des actions de sociétés ouvertes et fermées et de l'infrastructure, il est prudent de supposer que l'actif du Régime enregistrera des rendements plus modestes au cours des prochaines années.

Pour préserver la viabilité du Régime à long terme, nous devons nous assurer que celui-ci tiendra le coup devant les défis qui pourraient survenir, comme la diminution périodique des rendements et l'amélioration de l'espérance de vie des participants. À la Commission, nous mettons régulièrement à jour nos hypothèses démographiques et économiques pour tenir compte de ces facteurs. Nous utilisons ensuite ces renseignements pour gérer prudemment les éléments de la capitalisation que nous ou le promoteur sommes en mesure de contrôler – tels que la composition de l'actif des placements, les niveaux de capitalisation et les prestations de retraite – de façon à éviter les manques à gagner considérables.

Nous contribuons à la viabilité à long terme du Régime et nous efforçons de minimiser les risques pour sa capitalisation en :

- effectuant des simulations de scénarios de capitalisation et des analyses des données, y compris des tests de tension;
- examinons régulièrement la Répartition stratégique de l'actif (RSA) afin d'améliorer potentiellement le rendement des placements, de gérer le risque de placement et de bien apparier l'actif au passif;
- participant au regroupement des actifs (par l'intermédiaire de la SOGP) pour améliorer le rendement net des placements, réaliser des économies d'échelle, attirer des employés de premier ordre, rehausser la gestion du risque et améliorer le rapport coûts-efficacité; et
- mettant en œuvre notre stratégie de consolidation pour préserver ou améliorer les caractéristiques démographiques du Régime.

Nous surveillons continuellement le caractère adéquat des cotisations au Régime et recommandons des augmentations au besoin. La plus récente augmentation a pris effet en avril 2019.

La composition de l'actif est l'une des principales forces motrices du rendement des placements et du risque, et elle revêt une importance particulière dans le contexte actuel, qui est caractérisé par de faibles taux d'intérêt. En 2017, le conseil d'administration de la Commission a adopté une RSA modifiée, en vertu de laquelle la composition de l'actif a fait l'objet de rajustements progressifs au cours des trois dernières années. La RSA revendiquait un changement de cap graduel des marchés publics aux marchés privés. En 2020, nous avons entamé une étude actif-passif afin de déterminer les changements devant être apportés à la RSA afin de générer les rendements requis pour rétablir la situation de pleine capitalisation du Régime tout en respectant les paramètres de risque établis.

L'impartition des services de gestion des placements à la SOGP a aussi pour but de renforcer la situation de capitalisation à long terme du Régime, en améliorant le profil risque-rendement du portefeuille, en réalisant de meilleures économies d'échelle, en gérant mieux le risque et en utilisant des stratégies de placement moins coûteuses, s'il y a lieu. Nous demeurons convaincus qu'à moyen et long terme, la SOGP dégagera des rendements nets supérieurs à ceux que la Commission aurait pu obtenir en investissant par elle-même.

L'ajout de nouveaux participants au RRF au fil du temps, par l'intermédiaire de notre « stratégie de consolidation », nous aidera à améliorer ses caractéristiques démographiques et à réaliser des économies d'échelle à long terme.

Selon les dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (LRRO), nous sommes tenus de déposer une évaluation actuarielle pour l'organisme de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous avons déposé l'évaluation datée du 31 décembre 2019 en 2020. Ainsi, la prochaine évaluation actuarielle exigible devra porter la date du 31 décembre 2022 et sera déposée en 2023.

En 2020, la Commission a entamé une étude des risques de capitalisation; elle finalisera cette étude en 2021 et en examinera les résultats. Dans le cadre de cette étude, elle a simulé un éventail de scénarios de capitalisation et leurs répercussions sur la situation de capitalisation du Régime pour mieux comprendre les risques auxquels le RRF est exposé, des mesures d'atténuation qui pourraient être mises en œuvre pour réduire les risques de manques à gagner et des options pour réagir à ces déficits potentiels.

HYPOTHÈSES CLÉS

La gestion efficace d'un régime de retraite consiste à gérer soigneusement et prudemment l'actif et à concevoir une capitalisation et une structure appropriées à long terme. La Commission adhère à une politique de capitalisation solide qui guide les décisions relatives à sa structure, à sa capitalisation et à ses hypothèses d'évaluation.

Au moment d'effectuer des évaluations de capitalisation, nous procédons à des analyses et formulons des hypothèses, en consultation avec nos actuaires, à l'égard :

- du taux d'actualisation;
- des taux d'intérêt et d'inflation prévus;
- du nombre projeté de retraites;
- de l'âge des participants à la retraite; et
- de l'espérance de vie des participants.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est la principale hypothèse utilisée pour effectuer les évaluations de la capitalisation.

Il sert à calculer la valeur courante des rentes que le Régime prévoit verser dans l'avenir (le passif). Par exemple, une rente devant être versée dans 20 ans est « actualisée » en fonction du taux d'aujourd'hui, en dollars courants. À long terme, le rendement des placements du Régime doit être égal ou supérieur au taux d'actualisation, sans quoi le coût des rentes augmentera plus rapidement que la valeur de l'actif causant un manque à gagner.

La modification du taux d'actualisation a des retombées sur le passif projeté (autrement dit, un taux d'actualisation inférieur se traduit par un passif moins élevé) et, par extension, sur la situation de capitalisation du Régime. Cela signifie que le taux d'actualisation peut avoir une influence sur les décisions entourant les taux de cotisation et les prestations de retraite.

Ainsi, l'établissement d'un taux d'actualisation réaliste est un aspect essentiel des mesures déployées pour veiller à la santé financière à long terme d'un Régime de retraite à prestations déterminées. Nous faisons appel à un processus rigoureux pour établir notre « meilleure estimation » du taux d'actualisation et veiller à ce que celui-ci cadre avec le taux de rendement qu'il est possible de raisonnablement dégager à long terme. En déterminant « notre meilleure estimation du taux d'actualisation », nous tenons compte de la conjoncture et des perspectives économiques courantes et prévoyons aussi un certain coussin pour les événements imprévus (ce qu'on appelle une « marge »).

Dans nos récents rapports annuels, nous avons indiqué nourrir des attentes modérées à l'égard du rendement futur des placements, principalement en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, des évaluations élevées dans de nombreuses catégories de titres et de la concurrence intense pour les actifs des marchés privés (notamment les biens immobiliers et les actifs d'infrastructure de qualité élevée). Par le passé, la faiblesse des rendements obligataires et le rendement prévu inférieur des placements avaient des incidences indirectes sur notre « meilleure estimation du taux d'actualisation », tel qu'il est décrit ci-dessus. Toutefois, en utilisation la méthode d'évaluation prescrite par les autorités réglementaires, la situation de capitalisation des régimes de retraite est devenue beaucoup plus directement sensible aux fluctuations du rendement de l'obligation du gouvernement canadien à long terme.

En 2020, nous avons ramené nos hypothèses pour l'inflation à 1,75 % afin de mieux cadrer avec les hypothèses que nous avons utilisées pour effectuer l'évaluation de la capitalisation. Il en a découlé un taux d'actualisation réel de 2,98 % (ce qui correspond à notre taux d'actualisation normal, moins nos hypothèses inflationnistes), contre 3,25 % en 2019.

Espérance de vie accrue des participants

Le défi démographique le plus important pour le Régime réside dans l'espérance de vie accrue des participants, qui prolonge la période de versement des rentes.

Par exemple, en 2002, un participant de 62 ans qui prenait sa retraite cette année-là était appelé à recevoir sa rente pendant 21,4 ans. Or, en date du mois de décembre 2020, un participant qui prend sa retraite au même âge pourrait la recevoir pendant 26 ans, ce qui représente une augmentation de 4,6 ans.

Nous surveillons de près les tendances démographiques de nos participants et modifions nos hypothèses de capitalisation ou recommandons des changements à la structure du Régime pour nous assurer que le Régime continue de reposer sur des assises financières solides.

Étude des risques de capitalisation

À l'aube de 2020, la Commission avait déjà prévu effectuer une étude des risques de capitalisation et une étude actif-passif. Nous avons entamé ces deux études et prévoyons les finaliser en 2021. Leurs résultats guideront l'orientation des stratégies visant à protéger la viabilité à long terme du Régime.

L'étude des risques de capitalisation a pour but de dépister les principaux risques à la capitalisation à long terme du Régime, ainsi que les options visant à y remédier.

Étude actif-passif

La Commission effectue une étude actif-passif tous les trois à cinq ans. Celle-ci a pour but d'analyser nos diverses répartitions d'actif et d'évaluer les hypothèses à long terme pour les marchés financiers afin de déterminer si le rapport risque-rendement de nos placements est bien apparié à l'actif du Régime. Elle nous permet de déterminer la nécessité d'apporter des modifications à notre Répartition stratégique de l'actif (RSA), laquelle donne le ton au rendement des placements et représente la décision de placement la plus importante de la Commission.

La Commission a effectué sa plus récente étude actif-passif en 2017. Comme son nom l'indique, une étude actif-passif consiste à réaliser des projections de l'actif et du passif du Régime à l'aide de nombreux scénarios liés à la conjoncture économique et aux marchés financiers et à créer plusieurs modèles de portefeuilles assortis de degrés de risque variés et de rendements différents. Le processus est conçu pour veiller à ce que la Commission comprenne à fond les stratégies de placement offertes au Régime, ainsi que leurs avantages et risques.

La Commission a entamé une nouvelle étude actif-passif en 2020 et prévoit la terminer et en analyser les résultats en 2021. Nous déciderons peut-être de modifier notre RSA pour veiller à ce qu'elle corresponde au passif futur projeté pour les prochaines années. Dans ce cas, nous fournirions la RSA modifiée à notre gestionnaire de placements, la SOGP, à des fins de mise en application.

Situation financière

La Commission effectue des évaluations actuarielles du Régime sur une base régulière. L'évaluation actuarielle reposant sur la capitalisation sert à déterminer si l'actif du Régime est suffisant pour lui permettre de respecter ses obligations au titre des prestations constituées. Une telle évaluation a pour but de déterminer les cotisations devant être versées au Régime en vertu de la LRRO. Les évaluations, qui fournissent la meilleure estimation des obligations au titre des prestations constituées, sont effectuées par un actuaire indépendant nommé par le Conseil d'administration de la Commission.

Pour calculer le surplus ou le déficit du Régime aux fins de la production des rapports financiers, la Commission utilise la plus récente évaluation actuarielle reposant sur la capitalisation et extrapole le montant des obligations de retraite en date des états financiers.

Type d'évaluation	But et description
Évaluation reposant sur la capitalisation	Les régimes de retraite sont tenus, en vertu de la loi, de déposer une évaluation de la capitalisation auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (anciennement appelée Commission des services financiers de l'Ontario) au moins une fois tous les trois ans. En 2020, la Commission a déposé une évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2019. Aux fins de l'évaluation de la capitalisation, les gains et les pertes par rapport au taux d'actualisation sont nivelés sur une période de trois ans. Cela s'est soldé par un manque à gagner de 2,1 milliards de dollars à la fin de 2019, que le promoteur du Régime amortit à l'aide de paiements spéciaux. L'évaluation actuarielle du 31 décembre à des fins de capitalisation et celle du 31 décembre 2020 destinée aux états financiers supposent toutes deux un taux d'inflation de 1,75 %, en baisse par rapport à celui de 2,00 % utilisé pour dresser les états financiers du 31 décembre 2019. Par conséquent, d'autres hypothèses connexes, comme le taux d'actualisation, les augmentations de salaire, la hausse augmentations du maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) et l'accroissement de la rente maximale en vertu de la LIR, ont aussi été réduits de 0,25 % en 2020. Ces changements (conjointement avec les rendements inférieurs prévus dans l'avenir) se sont traduits par une baisse du taux d'actualisation réel, qui est passé de 3,25 % à la fin de 2019 à 2,98 % au terme de 2020.

Type d'évaluation	But et description
États financiers	Aux fins des états financiers, le passif du Régime a été calculé en date du 31 décembre 2019 et extrapolé au 31 décembre 2020. Les chiffres ainsi extrapolés reposent sur l'hypothèse voulant que les statistiques du Régime en 2020 (pour des facteurs tels que les augmentations de salaire, les âges de retraite et les taux de cessation d'emploi et de mortalité) soient conformes aux hypothèses actuarielles. Pour l'établissement des états financiers, nous avons calculé la situation financière du Régime à la fin de l'exercice de 2020 en comparant le passif extrapolé avec la valeur marchande de l'actif au 31 décembre 2020. Exclusion faite de la provision pour écarts défavorables (PED), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 99 % aux fins des rapports financiers au terme de 2020 et présentait un déficit estimatif de 333 millions de dollars, alors qu'il était pleinement capitalisé en 2019. Compte tenu du PED, la situation de capitalisation du Régime s'élevait à 90 %, en baisse par rapport à 92 % en 2019. La PED, marge de prudence additionnelle requise, a eu pour effet d'accroître le passif du régime d'environ 3,1 milliards de dollars au 31 décembre 2020. Cela se traduit par un ratio de capitalisation de 90 % et par un déficit estimatif d'environ 3,46 milliards de dollars. Le taux de capitalisation s'élevait à environ 92 % à la fin de 2019.

Investissements

Ce sont les obligations du Régime au titre des rentes constituées qui donnent le ton à sa stratégie de placement à long terme. Depuis 1990, environ 71 % des versements de rente proviennent du revenu de placement. C'est donc dire que des rendements vigoureux sont essentiels à la santé à long terme du Régime.

En matière de placements, l'approche stratégique à long terme de la Commission repose sur deux objectifs de base :

- respecter son engagement au titre des prestations de retraite; et
- maintenir des taux de cotisation abordables pour les participants et les employeurs.

La Société ontarienne de gestion des placements (SOGP) a commencé à gérer les actifs du Régime en 2017.

En tant que seul gestionnaire de placements de la Commission, la SOGP investit l'actif du Régime en fonction des principales politiques de placement de la Commission, y compris son Énoncé des politiques et procédures de placement et les politiques et sa Stratégie de répartition de l'actif (RSA).

L'impartition de la gestion des placements à la SOGP nous permet d'obtenir des conseils de premier ordre sur la construction des portefeuilles, un accès abordable à une gamme variée de catégories d'actifs et des rapports supérieurs sur les risques et le rendement des placements. Elle a aussi permis à la Commission de se concentrer davantage sur les services offerts participants, tant existants que nouveaux.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

Commission	SOGP
Détient l'actif du Régime et est responsable de son passif.	Gère l'actif du Régime en contrepartie d'honoraires reposant sur le recouvrement des coûts (sans but lucratif).
Détermine la Répartition stratégique de l'actif (RSA) en tenant compte des besoins du Régime en matière de capitalisation et de liquidité.	Gère les placements en fonction de la RSA de la Commission, de ses politiques de placement et d'autres exigences contractuelles.
Surveille le rendement de la SOGP en ce qui a trait à la RSA, aux politiques de placement et à d'autres exigences contractuelles.	Soumet régulièrement des rapports à la Commission sur le rendement des placements et la gestion du risque.

SUIVI

La Commission a adopté un programme pour tenir le suivi du rendement de la SOGP et évaluer dans quelle mesure celle-ci respecte ses responsabilités et obligations envers elle.

Un Contrat de gestion des placements (CGP) régit la relation entre la SOGP et la Commission et traite surtout de questions liées aux placements. Un Accord de service établit le cadre visant à aborder des questions, telles que les résultats attendus, le contenu et la fréquence des rapports et les niveaux de service que la SOGP doit respecter.

Le Contrat de mise en œuvre et de soutien porte sur des questions d'exploitation et de gouvernance, comme les politiques générales de la SOGP, le regroupement de l'actif, les budgets, la répartition des coûts et les principes relatifs à la réduction des coûts.

Au cours des dernières années, des modifications mineures ont été apportées à ce cadre de gouvernance pour tenir compte des mesures de gouvernance et opérationnelles que la SOGP a prises pour transférer l'actif du Régime à des fonds communs structurés, mais ses principaux éléments demeurent inchangés.

Nous dialoguons continuellement avec les dirigeants de la SOGP, et le Comité de placement de la Commission reçoit régulièrement des mises à jour de la part de ces derniers et des spécialistes en placement à l'égard de faits nouveaux importants et d'autres questions d'intérêt.

Grâce à ce programme de suivi, la direction de la Commission et les membres du Conseil s'assurent que la SOGP gère prudemment les actifs du Régime et le risque des placements au nom des participants, et ce, conformément aux stratégies et politiques de placement permanentes.

FAVORISER LES PROGRÈS EN COLLABORANT AVEC LA SOGP

En tant que l'un des principaux clients de la SOGP, nous avons développé des liens étroits avec elle. Nous sommes satisfaits des progrès qu'elle réalise à mesure qu'elle continue de se développer. La SOGP a pourvu des postes clés au sein de l'équipe de placement en 2020 et continue d'accroître sa capacité opérationnelle.

Par exemple, la SOGP a engagé un nouveau chef des actions de sociétés fermées, ce qui lui a permis de développer ce portefeuille au chapitre de la stratégie, des partenaires clés et des gestionnaires de fonds.

Pour sa part, les portefeuilles d'actions des marchés publics ont connu une évolution considérable, ayant été segmentés en sous-portefeuilles d'actions canadiennes, mondiales et des marchés émergents. Chacun de ces portefeuilles fait appel à une stratégie beaucoup plus diversifiée que la Commission était en mesure de le faire avant de confier la gestion de ses actifs à la SOGP. De plus, la SOGP a élargi le portefeuille de titres de créances mondiaux de la

Commission – il s’agit d’un nouveau mandat géré activement, qui est distinct de celui de titres à revenu fixe d’État et qui se spécialise dans les obligations de sociétés et dans les titres de créance de sociétés fermées.

Ces changements mettent en lumière l’engagement soutenu de la SOGP envers l’accès de la Commission à de nouvelles occasions de placement, ce que cette dernière aurait eu de la difficulté à accomplir avec la même ampleur et rapidement avant la formation de la SOGP.

Pendant l’année, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la SOGP pour préparer la documentation nécessaire au regroupement des actifs. Au quatrième trimestre de 2020, la SOGP a regroupé son premier fonds structuré d’actifs – jalon opérationnel clé pour assurer la viabilité à long terme du RRF. La IMCO Canadian Public Equity Limited Partnership, qui détient un actif d’environ 3,5 milliards de dollars, fournit aux clients de la Commission et de la SOGP des efficacités opérationnelles et économies d’échelle concrètes. Plutôt que d’effectuer des transactions multiples au nom de clients multiples, la SOGP peut maintenant réaliser une seule transaction pour le fonds, ce qui se traduit par des économies de coûts et d’autres efficacités.

Nous anticipons avec plaisir le lancement potentiel de fonds additionnels en 2021. À notre avis, les efficacités réalisées en regroupant les actifs produisent de meilleurs résultats de placement, ce qui facilitera le rétablissement de la situation de pleine capitalisation du Régime au fil du temps.

RÉPARTITION STRATÉGIQUE DE L’ACTIF (RSA)

La composition de l’actif est le principal facteur déterminant du rendement des placements. À la Commission, la composition de l’actif est définie de façon générale dans la RSA, qui dicte la répartition cible (la pondération) de chaque importante catégorie d’actifs.

Les cibles de la RSA ont pour but de répondre aux objectifs de capitalisation du Régime à long terme, tout en gérant le risque efficacement par l’intermédiaire de la diversification parmi plusieurs catégories d’actifs.

En 2020, la RSA approuvée par le conseil a fait l’objet de changements graduels. Citons notamment le changement de cap en faveur d’actifs privés, dont l’infrastructure et les actions de sociétés fermées. Ce changement avait pour but de diversifier davantage le portefeuille, de tirer parti de la prime d’illiquidité souvent offerte et, dans certains cas, de réduire la volatilité.

Toujours en 2020, la Commission a procédé à une nouvelle étude actif-passif pour déterminer si la RSA demeure pertinente. Comme son nom l’indique, cette étude consistait à réaliser des projections de l’actif et du passif du Régime en fonction de nombreux scénarios liés à la conjoncture économique et aux marchés financiers et à créer plusieurs modèles de portefeuilles assortis de degrés de risque variés et de rendements différents. Ce processus était conçu pour veiller à ce que la Commission comprenne à fond diverses stratégies de placement offertes au Régime, ainsi que leurs rendements et risques prévus.

Nous prévoyons terminer cette étude en 2021 et collaborerons avec la SOGP pour apporter des modifications à la RSA au cours des années à venir. Toutes les modifications de la RSA qui découlent de l'étude actif-passif seront communiquées dans de futurs rapports annuels.

COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2020

À mesure que le portefeuille s'est rapproché des cibles de la RSA en 2020, nous anticipons certaines déviations en fonction des conditions du marché et de la capacité de repérer de nouveaux placements avantageux. Le tableau ci-dessous illustre la position du Régime à la fin de 2020 par rapport aux pondérations cibles de la RSA.

RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR RAPPORT AUX CIBLES DE LA RSA EN 2020

Catégorie d'actifs	Répartition	Cible de la RSA
Encaisse	0,1 %	3 %
Titres à revenu fixe	27,1 %	22 %
Actions de sociétés ouvertes	43,1 %	34 %
Biens immobiliers	13,2 %	21 %
Infrastructures	8,3 %	11,5 %
Actions de sociétés fermées	8,2 %	8,5 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

À la fin de l'année, la pondération de placements immobiliers était inférieure à la cible de la RSA en raison des pertes considérables que ce portefeuille a subies et des conditions qui régnaient et qui compliquaient la restructuration du portefeuille. En ce qui concerne l'infrastructure et les actions de sociétés fermées, le rythme des activités de placement a ralenti en raison des évaluations excessives et de la volatilité du marché, qui ont causé des difficultés pour le dépistage de nouvelles occasions de placement. Pour cette raison, la pondération de nombreuses catégories d'actif est inférieure à la cible de la RSA. Cela dit, la pondération de titres à revenu fixe et d'actions de sociétés ouvertes, qui se sont toutes deux bien comportées en 2020, a fait contrepoids à cette situation.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

À notre avis, les sociétés et gestionnaires de placements qui tiennent compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont plus susceptibles d'accroître la valeur pour les actionnaires à long terme.

En fait, l'incapacité de repérer les enjeux ESG et d'y faire échec pourrait nuire au rendement des placements à longue échéance. C'est de plus en plus important pour les participants du RRF que ces facteurs soient pris en compte et intégrés aux décisions de placement prises en leur nom.

Gouvernance

En vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*, la Commission et les autres administrateurs de régime de retraite sont tenus d'élaborer un Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP), qui décrit la façon dont les facteurs ESG sont incorporés aux procédures et politiques de placement, le cas échéant.

En 2020, le conseil d'administration de la Commission a examiné et mis à jour ses Convictions de placement en ce qui a trait aux facteurs ESG, puis a approuvé leur intégration à l'Énoncé des politiques et procédures de placement de la Commission (EPPP).

En vertu de ce document, les facteurs ESG doivent être intégrés à l'évaluation des titres individuels, des éléments d'actif et des gestionnaires de placement externes. Leurs objectifs consistent à accroître la valeur pour les actionnaires, à réduire le risque et à assurer la concordance avec les valeurs de la Commission. Nous avons aussi déclaré notre conviction à l'égard des avantages de la propriété active. Nous nous attendons non seulement à ce que la SOGP tienne compte des facteurs ESG dans son processus de placement, mais aussi à ce qu'elle exerce une influence sur les sociétés détenues en échangeant avec elles et en participant aux votes par procuration pour favoriser l'amélioration de leurs pratiques et éviter les placements assortis de facteurs EGS problématiques. La SOGP est aussi appelée à se désister de placements quand les sociétés émettrices prennent des mesures insuffisantes pour remédier à ces problèmes.

Bien que la Commission ait délégué à la SOGP la responsabilité d'examiner les facteurs EGS au moment d'effectuer et de gérer les placements, elle dialogue régulièrement avec elle et surveille activement ses actions en matière d'ESG. De plus, nous avons élaboré notre propre politique pour orienter la stratégie utilisée pour aborder les enjeux ESG. Cette politique devrait être finalisée et approuvée en 2021.

En parallèle, la SOGP a, en 2020, nommé un vice-président de l'investissement responsable, mis à jour sa propre Politique d'investissement responsable et collaboré avec ses clients, dont la Commission, afin d'élaborer une stratégie robuste pour guider ses travaux dans ce domaine au cours des prochaines années. Ensemble, les deux organisations utilisent l'angle de l'investissement responsable pour non seulement prendre des décisions de placement qui répondent aux besoins de nos participants, mais aussi pour amener des changements positifs à l'égard d'une gamme d'enjeux ESG, tels que le changement climatique, la diversité, l'inclusion et l'efficacité des conseils de direction.

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION ET DE LA SOGP EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Commission	SOGP
Notre EPPP délègue à la SOGP la responsabilité de tenir compte de tous les facteurs ESG au moment de gérer les placements.	La SOGP tient compte de facteurs ESG au moment d'effectuer des placements en notre nom et produit des rapports régulièrement au sujet de ces activités d'investissement responsable.
La Commission surveiller activement le déroulement de ces activités.	
La Commission a rejoint les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU en 2020 dans la catégorie « propriétaires d'actifs ». Les PRI sont un important forum pour la collaboration avec d'autres investisseurs mondiaux.	La SOGP est devenue signature des PRI dans la catégorie de gestionnaires d'actifs en 2019.
La Commission a révisé ses Convictions de placement à l'égard de l'investissement responsable en 2020, ajoutant qu'elle appuie la prise en compte de sociétés qui s'efforcent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de ralentir la hausse des températures mondiales.	La SOGP participe aux initiatives qui encouragent une meilleure divulgation de l'information et du rendement portant sur les facteurs ESG, tels que le changement climatique et la diversité au sein des conseils d'administration.
La Commission considère les votes par procuration comme un outil important pour encourager les sociétés à dévoiler des renseignements suffisants à leurs actionnaires concernant les facteurs, politiques et initiatives en matière d'ESG.	La SOGP, au nom de la Commission, exerce ses droits de vote pour tous les titres détenus par la Commission, conformément aux lignes directrices en matière de votes par procuration et de la politique d'investissement responsable. La SOGP fait part des résultats des votes par procuration à la Commission.

Stratégie

En 2020, le conseil d'administration de la Commission a aidé les dirigeants de cette dernière à élaborer un Plan d'action en matière d'investissement responsable, lequel se penche sur la stratégie, le gouvernement, les communications et les mesures d'intervention.

Les aspects initiaux de ce Plan d'action ont été mis en œuvre en 2020, quand la Commission a rejoint les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU en tant que propriétaire d'actifs (elle en était signataire avant la formation de la SOGP) et mis à jour ses Convictions de placement en ce qui a trait aux facteurs ESG.

La SOGP est aussi signataire des PRI, mais en tant que gestionnaire d'actifs. Ainsi, ces deux organisations participent à PRI selon des perspectives différentes mais complémentaires. Les avantages de cette participation, pour la Commission, résident dans la possibilité d'accès à des ressources mondiales et à un réseau d'homologues, ainsi que dans la capacité de rester au courant des changements qui s'opèrent mondialement et des pratiques optimales dans le domaine. La participation aux PRI nous aidera aussi à évaluer notre performance en tant que propriétaire d'actifs et à apporter des modifications à nos pratiques de gouvernance et de supervision en matière d'investissement responsable.

La SOGP a nommé un vice-président de l'investissement responsable en 2020. De plus, elle et la Commission élargissent la gamme de facteurs pris en compte dans le processus de placement pour amener des changements positifs au sein du portefeuille. Le changement climatique, la gouvernance, et la diversité et l'inclusion sont les principales priorités des deux organisations.

L'année écoulée a mis en lumière la nécessité, pour la société, de créer des collectivités sûres et inclusives. Dans diverses communications à l'intention des parties prenantes, nous avons reconnu que la diversité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales de la Commission, mais qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. La diversité et l'inclusion sont des priorités pour le conseil, les dirigeants et la SOGP.

Nous avons entamé des discussions avec la SOGP concernant la diversité et l'inclusion au sein de nos portefeuilles de placement. La SOGP a inclus ses principes à titre de convictions ESG de base et dans son processus de diligence raisonnable pour l'examen de nouveaux placements, et a adhéré à l'engagement de l'Association pour l'investissement responsable, qui vise à remédier au racisme systémique au sein de l'industrie des placements. Au cours de la prochaine année, nous continuerons de collaborer avec la SOGP à l'égard de cet enjeu important.

Votes par procuration

Lors des assemblées d'actionnaires, les votes par procuration permettent aux investisseurs de transmettre leur opinion au conseil d'administration et aux dirigeants des entreprises publiques.

En 2020, la SOGP a voté au nom de la Commission lors de 1 115 réunions d'entreprises publiques dans 47 marchés. Au nom de la Commission a voté contre les recommandations des dirigeants à l'égard de 8,2 % des points à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires, contre 9,3 % en 2019. Ces points portaient, notamment, sur l'élection d'administrateurs et de conseillers et la rémunération des dirigeants. La SOGP a appuyé 189 propositions d'actionnaires liées aux enjeux ESG, dont 13 qui visaient l'amélioration des divulgations et des pratiques axées sur les risques climatiques et 10 qui portaient sur la diversité et les inégalités de revenu entre les hommes et les femmes.

Nous avons appuyé 189 propositions d'actionnaires liées aux enjeux ESG, dont la divulgation des risques climatiques, la diversité, l'évaluation des risques aux droits de la personne, la rémunération du conseil et l'efficacité du conseil.

POINTS SAILLANTS DES PLACEMENTS

En 2020, le portefeuille de placements de la Commission a obtenu un rendement de 7,0 %, déduction faite des frais, ce qui est supérieur au rendement cible de 6,5 %. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de ces résultats, compte tenu des incertitudes économiques et boursières découlant de la pandémie de COVID-19.

En mars, lorsque la pandémie a débuté et que les marchés des actions ont frémi, la Commission et la SOGP ont collaboré étroitement afin de maintenir la liquidité nécessaire pour répondre aux exigences en matière de flux de trésorerie à court terme, y compris le paiement des rentes. Quand les banques centrales et les gouvernements sont intervenus pour mettre en œuvre des mesures d'urgence, la société et les entreprises ont commencé à s'adapter aux répercussions de la pandémie et les marchés ont commencé à se stabiliser, la SOGP a été en mesure de saisir les occasions de placement qui étaient nées de la volatilité des marchés, dont certaines ont été éphémères. À la surprise de plusieurs, les marchés des actions ont remonté la pente pendant l'été, et ce, malgré les restrictions imposées au commerce et les difficultés économiques.

Certaines catégories d'actif, comme les titres à revenu fixe, ont bien tenu le coup et enregistré des rendements vigoureux. D'autres, telles que l'immobilier destiné au commerce de détail, en ont arraché en raison des répercussions de la pandémie. La Commission détenait une exposition considérable à des immeubles de vente de détail canadiens, notamment à des centres commerciaux établis en banlieue. Compte tenu des confinements et des fermetures, ce segment du marché immobilier a subi des répercussions considérables et a dû s'adapter rapidement au commerce en ligne. Pour contribuer à atténuer les effets des perturbations économiques sur une composante du portefeuille, la stratégie immobilière a mis en œuvre un effort pluriannuel pour accroître sa diversification, ce qui consistait notamment à investir dans de nouveaux segments du marché et à l'extérieur du Canada.

Nous sommes satisfaits des stratégies de placement de la SOGP, qui ont évolué par rapport à celles antérieurement utilisées par les membres fondateurs de cette organisation et qui ont été élaborées de façon collaborative en 2019, avec prise d'effet en 2020. Pour la Commission, cela s'est traduit par l'accès à une nouvelle catégorie d'actif en plein essor – les titres d'emprunt mondiaux – qui regroupe des obligations de sociétés ouvertes et fermées gérées séparément du portefeuille de titres à revenu fixe (obligations d'État). Cette stratégie a évolué considérablement en 2020 et a permis à la SOGP de tirer parti des perturbations du marché quand la pandémie a commencé à sévir.

De même, dans le secteur des actions de sociétés fermées, la SOGP a effectué de nombreux nouveaux placements à l'été et à l'automne. Dans toutes les catégories de ce marché, la SOGP a donné priorité à l'entretien des relations en collaborant avec un petit nombre de gestionnaires externes.

Comme il est mentionné ci-dessus, les titres à revenu fixe ont dégagé des rendements vigoureux, et ce, partiellement en raison de la baisse soutenue des rendements obligataires en 2020. Toutefois, cette situation est aussi à l'origine de la diminution de notre taux d'actualisation et de l'accroissement du PED, qui, ensemble, ont entraîné l'augmentation du passif du Régime. L'appréciation du capital au sein de notre portefeuille obligataire a partiellement contrebalancé cette hausse.

Depuis plusieurs années, nous maintenons notre attitude prudente à l'égard de notre capacité de continuer d'enregistrer des résultats de placement vigoureux compte tenu du fait que les évaluations sont déjà élevées par rapport aux normes antérieures.

Activités de placement	Bien-fondé
Enregistré un rendement net de 7,0 % en 2020, et un rendement annualisé composé sur cinq ans de 7,2 %. Depuis la création du Régime en 1990, notre taux de rendement net atteint 8,1 %.	Notre portefeuille diversifié s'est bien comporté à long terme et favorise la viabilité du Régime.
Continué à investir sur les marchés privés – actions de sociétés fermées, actifs immobiliers et actifs d'infrastructure, conformément aux cibles de notre RSA.	Ces types d'actifs sont appelés à générer les rendements à long terme nécessaires pour nous permettre de payer les rentes futures.
Mené à bien la disposition d'actifs immobiliers (6 immeubles) d'une valeur globale de 206,1 millions de dollars.	Le produit de cette disposition a été utilisé pour effectuer de nouveaux placements et repositionner le portefeuille immobilier en accroissant sa diversification.
Engagé la somme de 607 millions de dollars à quatre partenaires stratégiques du secteur des actions de sociétés fermées et effectué des placements directs de 33 millions de dollars.	L'engagement de capitaux considérables envers un nombre réduit de partenaires clés contribuer à la création d'efficacités et au flux de transactions directes.
Racheté un placement, au sein du portefeuille d'infrastructure, dans une société de distribution d'électricité espagnole et engagé la somme de 100 M\$ US dans un fonds d'infrastructure des marchés émergents en collaboration avec un partenaire clé.	Réalisé une valeur ajoutée nette de 85 M€ à la vente de cet actif. L'engagement de la Commission dans les marchés émergents est son premier dans le marché privé de ces régions.
Procédé à la transition d'anciens gestionnaires d'actions des marchés publics canadiens et mondiaux.	Ces nouvelles activités ont généré une valeur ajoutée d'environ 40 points de base et ont mieux positionné les portefeuilles pour la réussite.
Collaboré étroitement avec la SOGP pour faciliter le lancement de son premier fonds commun, le Canadian Public Equity Pool, détenant un actif sous gestion de 3,5 milliards de dollars.	La Commission et les autres clients de la SOGP devraient tirer parti des efficacités opérationnelles et en matière de coûts qui découleront du transfert de divers types d'actifs à destination de fonds communs.

RENDEMENT DES PLACEMENTS EN 2020

Le rendement sur un an, déduction faite de tous les frais, s'élève à 7,0 % en 2020. Ces résultats excèdent le rendement cible du portefeuille, principalement en raison du rendement vigoureux des placements dans les actions de sociétés ouvertes et fermées, ainsi que dans l'infrastructure mondiale. En revanche, les pertes subies par le portefeuille immobilier ont partiellement neutralisé ces résultats.

En 2020, le rendement du portefeuille a devancé son taux d'actualisation, soit le rendement requis à long terme pour capitaliser le Régime.

Taux de rendement

En 2020, les taux annuels composés nets, sur un an, cinq ans et dix ans et depuis sa création, des placements de la Commission, pour la période terminée le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

	1 an	5 ans	10 ans	Depuis 1990
Rendement du portefeuille	7,0 %	7,2 %	7,3 %	8,1 %
Rendement cible	6,5 %	7,4 %	7,2 %	7,9 %

Remarque : Tous les rendements sont indiqués déduction faite de tous les frais d'administration et frais de gestion des placements.

Comme les rentes s'accumulent et sont versées sur plusieurs décennies, les régimes de retraite doivent adopter une perspective à long terme. Ils doivent calibrer le risque de placement en fonction de leur appétit pour le risque, ce qui est principalement une fonction de leur maturité. Étant donné la maturité du RRF, son approche de placement privilégie la préservation du capital et vise à dégager des rendements stables à long terme, le tout en respectant des risques acceptables, en limitant les risques non récompensés, en réduisant le risque total, en se concentrant sur les recherches fondamentales et les analyses pour prendre des décisions de placement et en repérant des occasions de placement diversifiées à même de dégager des liquidités prévisibles.

Sur une période de cinq ans, notre rendement annualisé composé de 7,2 % a accusé un retard de 0,2 % sur celui de 7,4 % de l'indice de référence.

RENDEMENT DES CATÉGORIES D'ACTIF ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Le rendement global de toutes les catégories détermine celui du Régime.

Vous trouverez ci-dessous une comparaison entre les rendements de 2020 et 2019. Les taux de rendement sont calculés déduction faite des frais des placements privés et avant les frais de gestion externe des placements dans les marchés publics, y compris les frais de gestion de la SOGP, les frais de garde ainsi que les dépenses d'exploitation interne de la Commission. Ces frais, coûts et dépenses totalisaient 0,50 % en 2020, comparativement à 0,51 % en 2019 et à 0,53 % en 2018.

Les indices de référence, qui sont définis dans la politique de placement de la SOGP, nous permettent de déterminer la valeur ajoutée de la gestion active des placements.

Catégories d'actifs	Indice de référence	2020		2019	
		Taux obtenu	Indice de référence	Taux obtenu	Indice de référence
Espèces et quasi-espèces	Indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours	1,4 %	0,9 %	2,2 %	1,6 %
Oblig. d'État à moyen terme	Indice des obl. d'État can. à moyen terme FTSE	9,7 %	9,7 %	5,1 %	4,9 %
Oblig. d'État à long terme	Indice des obl. d'État can. à long terme FTSE	12,2 %	12,1 %	12,0 %	12,2 %
Oblig. liées à l'inflation	Indice sur mesure	10,6 %	12,1 %	8,1 %	8,2 %
Titres d'emprunt mondiaux	Indice sur mesure	12,6 %	6,1 %	S.O.	S.O.
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	2,9 %	5,6 %	15,6 %	22,9 %
Actions mondiales	Indice mondial MSCI (\$ CA)	16,5 %	13,9 %	20,1 %	21,9 %
Actions des marchés émergents	Indice marchés émergents MSCI (\$ CA)	17,0 %	16,2 %	14,9 %	12,4 %
Placements alternatifs publics	Indice Bloomberg Barclays US Treasury 7-10 Yr Hedged	9,2 %	10,2 %	S.O.	S.O.
Biens immobiliers	Indice immobilier sur mesure	-19,2 %	-10,1 %	3,1 %	6,7 %
Infrastructures	Indice d'infrastructure sur mesure	6,4 %	-10,1 %	10,0 %	9,6 %
Actions de sociétés fermées	Indice de sociétés fermées sur mesure	36,0 %	9,3 %	12,9 %	13,5 %

PLACEMENTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

En 2020, bien que la RSA du Régime ait prévu un changement de cap en faveur des actifs privés, au détriment de ceux des marchés publics, les rendements vigoureux de ces derniers et la difficulté de repérer des actifs privés assortis de prix raisonnables se sont traduits par une proportion d'environ 70 % dans les marchés privés au 31 décembre 2020, comparativement à 69 % à la fin de 2019.

PLACEMENTS PORTANT INTÉRÊTS

Titres d'État à revenu fixe – Nous investissons dans des titres à revenu fixe pour diversifier le portefeuille global du Régime et détenons principalement des titres à revenu fixe d'États pour favoriser sa liquidité et faire contrepoids à la variation de la valeur du passif du Régime. En 2020, le portefeuille de titres à revenu fixe d'État, qui renferme des obligations nominales et des obligations liées à l'inflation, a dégagé un rendement de 9,7 % pour les titres à moyen terme, de 12,2 % pour les titres à long terme et de 10,6 % pour les obligations liées à l'inflation. En fin d'exercice, la valeur marchande était de 6,6 milliards de dollars. Par comparaison, les titres à revenu fixe avaient dégagé un rendement de 9,3 % en 2019 et étaient aussi évalués à 7,7 milliards de dollars.

Les obligations nominales à long terme, qui comptaient pour la principale composante du portefeuille de titres à revenu fixe d'État, ont obtenu un rendement de 12,2 %, ce qui a contribué positivement au rendement du Régime.

Titres d'emprunt mondiaux – Ces titres sont détenus dans un portefeuille diversifié mondialement de valeurs mobilières issues des marchés publics et privés. Ces placements accordent à la Commission la possibilité de profiter des occasions qu'offre le marché, tout en lui permettant d'être exposée à un vaste éventail de stratégies de crédit. En 2020, le portefeuille de titres d'emprunt mondiaux a obtenu un rendement de 12,6 %, avec couverture des devises, et affichait une valeur marchande de 1,8 milliard de dollars à la fin de l'exercice. Par comparaison, l'ancien portefeuille de titres d'emprunt privés avait obtenu un rendement de 9,4 % en 2019 et affichait une valeur marchande de 656 millions de dollars à la fin de 2019. Nous demeurons à l'affût d'occasions de renflouer ce portefeuille et détenions des engagements de 757 millions de dollars à la fin de 2020.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Nous investissons dans des actions de sociétés ouvertes pour favoriser les rendements à long terme. En effet, celles-ci sont appelées à dégager des rendements plus élevés que l'indice de référence de la caisse de retraite à longue échéance. Ce portefeuille se compose principalement des trois segments suivants, dont la valeur marchande tient compte des positions connexes dans des produits dérivés :

- le portefeuille d'actions canadiennes, qui a enregistré un rendement de 2,9 % en 2020, comparativement à un gain de 15,6 % en 2019. À la fin de l'exercice, sa valeur marchande s'élevait à 3,4 milliards de dollars, en hausse par rapport à 2,8 milliards de dollars au terme de 2019;
- le portefeuille d'actions mondiales, qui a dégagé un rendement de 16,5 % en 2020, comparativement à 20,1 % en 2019. À la fin de l'année 2020, sa valeur marchande s'élevait à 5,1 milliards de dollars, contre 4,5 milliards de dollars au terme de 2019; et
- le portefeuille d'actions des marchés émergents, qui a gagné 17,0 % en 2020, comparativement à un rendement de 14,9 % en 2019. Au 31 décembre 2020, sa valeur marchande s'élevait à 4,4 milliards de dollars, contre 4,2 milliards de dollars au terme de 2020.

En 2020, la performance des actions de sociétés ouvertes de la Commission s'explique par la vigueur considérable du portefeuille d'actions de marchés étrangers développés (ou d'actions mondiales), qui a devancé celui de son indice de référence de plus de 250 points de base, et du portefeuille d'actions de marchés émergents, qui a excédé son point de repère de plus de 75 points de base. La contre-performance du portefeuille d'actions canadiennes, qui a accusé un retard de 250 points de base sur son indice de référence, a partiellement neutralisé ces résultats. Le portefeuille d'actions mondiales a tiré parti de son exposition à des titres assortis de caractéristiques de croissance et de qualité, alors que celui d'actions des marchés émergents a bénéficié de sa participation aux titres à faible capitalisation. Par contraste, au Canada, la contre-performance s'explique largement par la sous-pondération du portefeuille à Shopify, qui a grimpé de 178 %.

PLACEMENTS DANS LES MARCHÉS PRIVÉS

Le portefeuille d'actifs des marchés privés regroupe notamment l'infrastructure et les actions de sociétés fermées. En notre nom, la SOGP investit dans ces marchés grâce à une combinaison de placements directs, de fonds de placement et de placements conjoints. Les actifs des marchés privés ont tendance à être moins liquides et de plus longue durée que ceux des marchés publics. En raison de ce risque de liquidité accru, les rendements sont généralement supérieurs aux rendements des placements sur les marchés publics.

À long terme, les actifs réels, comme l'immobilier et l'infrastructure, protègent le Régime partiellement contre la volatilité des marchés publics, car une grande proportion de leurs rendements provient de liquidités régulières stables, plutôt que de l'appréciation du capital. Le but des actifs tangibles du Régime consiste à procurer une protection partielle contre l'inflation. Les actions de sociétés fermées dégagent des rendements corrigés du risque attrayants et permettent une diversification améliorée par type d'actifs, industrie et région.

Au 31 décembre 2020, les placements privés représentaient 30 % de l'actif net du Régime, comparativement à 31 % à la fin de 2019. La valeur marchande nette de ces placements s'établissait à 9,2 milliards de dollars à la fin de 2020, soit le même montant qu'à la fin de l'année précédente.

BIENS IMMOBILIERS

Le Régime investi dans les actifs immobiliers afin d'obtenir une source abondante de liquidités, des rendements relativement stables et une protection partielle contre l'inflation. Ces caractéristiques sont assorties au passif à long terme du Régime.

Le portefeuille immobilier de la Commission se compose des éléments suivants :

- des placements directs et indirects dans biens immobiliers canadiens de qualité;
- des placements directs et indirects dans des propriétés immobilières internationales; et
- un placement modeste dans des prêts hypothécaires.

Les résultats sont présentés déduction faite de tout financement. Par le passé, l'émission d'obligations privées a permis à la Commission de financer l'ajout d'actifs immobiliers de premier ordre à son portefeuille.

Avant 2020, le taux de rendement du portefeuille de biens immobiliers s'élevait à 9,3 % sur dix ans. Toutefois, celui-ci a obtenu un rendement de -19,2 % en 2020, ce qui est considérablement inférieur à celui de 3,1 % dégagé en 2019 (tous les rendements sont présentés avec couverture des devises).

Au 31 décembre 2020, les placements immobiliers représentaient 13,2 % du portefeuille total de placements de la Commission (comparativement à sa pondération de 21 % en vertu de la RSA), en baisse par rapport à 17,2 % en 2019. À la fin de l'année, la Commission détenait des engagements visant l'acquisition de fonds immobiliers et de placements conjoints de l'ordre de 1,6 milliard de dollars, comparativement à environ 1,3 milliard de dollars un an auparavant.

La valeur marchande du portefeuille immobilier, déduction faite de la valeur marchande des obligations émises par la Commission pour financer une partie du coût des immeubles de location canadiens acquis depuis 2012, s'élevait à 4,1 milliards de dollars à la fin de 2020, comparativement à 5,1 milliards de dollars un an auparavant.

En 2020, le portefeuille de biens immobiliers a subi les contrecoups des décotes de valorisation, ce qui a principalement touché les placements effectués directement au Canada. Bien que presque tous les actifs aient perdu de la valeur, ces décotes ont principalement visé les immeubles de commerce de détail, qui ont été les plus durement touchés par la COVID-19. Cette situation a été partiellement contrebalancée par les gains réalisés dans le développement de projets d'immeubles de bureaux à Toronto. Bien que les placements du Régime au Canada aient dégagé un rendement soutenu, ceux issus de l'Europe et des États-Unis ont produit des rendements négatifs en raison de leur concentration élevée d'actifs ayant été décotés, principalement en raison de la COVID-19.

INFRASTRUCTURES

Le portefeuille d'infrastructures de la Commission regroupe principalement des placements dans des actifs offrant un service essentiel dans les régions qu'ils desservent, comme dans les télécommunications, le transport et les services aux collectivités. Les actifs d'infrastructure sont avantageux parce qu'ils représentent une source de liquidités prévisible et régulière durant les périodes de volatilité des marchés, ainsi qu'une certaine protection contre l'inflation. À long terme, ces caractéristiques sont bien appariées au passif du Régime.

Le portefeuille axé sur l'infrastructure est diversifié en fonction des sources de revenus, des régions et des industries. En notre nom, la SOGP investit directement dans l'infrastructure, de concert avec des fonds axés sur l'infrastructure ou des partenaires stratégiques, et par l'intermédiaire de gestionnaires externes.

Puisque les placements dans les infrastructures représentaient 8,3 % du portefeuille total de placements de la Commission au 31 décembre 2020, le portefeuille d'infrastructures est légèrement inférieur à sa répartition cible de 11,5 %.

Sur une base de couverture des devises, le portefeuille a dégagé un rendement de 6,4 % en 2020 (contre 10,0 % en 2019). Il a obtenu un revenu de 197 millions de dollars pendant l'année, et il affichait une valeur marchande de 2,6 milliards à la fin de l'année (une augmentation de 50 millions de dollars comparativement à la fin de 2019).

En 2020, le facteur ayant le plus contribué au rendement du portefeuille d'infrastructures consiste dans le rachat d'un placement détenu dans une société de distribution d'électricité de l'Espagne. D'autres facteurs incluent des placements dans les secteurs des télécommunications et des services aux collectivités qui ont démontré un rendement opérationnel et financier vigoureux et ont été peu perturbés par la COVID-19. Pendant l'année, les secteurs de l'énergie et du transport ont le plus grandement nui au rendement du Régime, car ils ont subi des enjeux opérationnels et financiers liés à la COVID-19.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

Les actions de sociétés fermées consistent surtout dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs. Elles ont tendance à être illiquides et tirent surtout leur rendement de l'appréciation du capital à moyen et à long terme. Comme elles ne sont pas aussi liquides que les actions de sociétés ouvertes, celles de sociétés fermées sont appelées à dégager un rendement supérieur pour contrebalancer le risque de liquidité accru. Étant donné l'horizon de placement à long terme de la Commission, les actions de sociétés fermées sont une importante source de diversification.

En 2020, notre portefeuille d'actions de sociétés fermées a obtenu un rendement de 36,0 % sur une base couverte, comparativement à 12,9 % en 2019. Il affichait une valeur de 2,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice, comparativement à 1,8 milliard de dollars à la fin de 2019.

À 8,2 % de l'actif, la composante d'actions de sociétés fermées est légèrement inférieure à sa pondération cible de 8,5 % pour 2020. Les engagements non capitalisés étaient d'environ 1,3 milliard de dollars au 31 décembre 2020, contre 896 millions de dollars à la fin de 2019.

Le portefeuille d'actions de sociétés fermées a fait preuve de résilience malgré la COVID-19, ses placements dans des fonds ayant globalement contribué à son rendement positif, alors que le portefeuille de placements directs a favorisé sa surperformance. Plus précisément, parmi les placements directs, l'investissement dans l'appel public à l'épargne d'une société manufacturière de composantes de PC à haute performance au T3 de 2020 a nettement contribué à cette surperformance.

Depuis sa création en 2012, le portefeuille d'actions de sociétés fermées a dégagé un rendement annuel composé de 20,8 %.

GESTION DU RISQUE DE PLACEMENT

Un cadre législatif, réglementaire et contractuel soigneusement négocié fait clairement état des tâches, responsabilités et obligations de la SOGP envers la Commission, ainsi que des droits de cette dernière en matière de gouvernance et de placement. En vertu de ce cadre, la Commission détermine la stratégie de placement et la SOGP la met en œuvre.

En vertu de notre entente avec la SOGP, celle-ci gérera le risque de placement et d'entreprise conformément aux normes de prudence par la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* et aux pratiques optimales applicables aux gestionnaires du secteur public canadien.

La gestion du risque de placement est donc intégrée aux activités de placement et au processus décisionnel de la SOGP, et supervisée par son chef des placements et son chef de la gestion des risques. Le chef de la gestion des risques est appelé à faire preuve d'un leadership solide et indépendant au sein de la SOGP et à superviser les activités de gestion des risques de placement et d'entreprise, ce qui inclut la modélisation des risques et les systèmes de gestion, ainsi que les recherches axées sur les risques. La SOGP a nommé un nouveau gestionnaire des risques en 2020 en promouvant Ben De Prisco à ce rôle. Ce dernier était précédemment vice-président principal des risques de placement.

Le chef des placements et les autres dirigeants de la Commission tiennent des dialogues réguliers avec la SOGP concernant les risques de placement qui touchent son portefeuille. Il s'agit tant des risques traditionnels (taux d'intérêt, liquidité, crédit), que des principaux risques d'ESG et des risques climatiques.

Risques climatiques

La Commission est d'avis que le changement climatique pose des risques tant importants que croissants pour une gamme d'actifs, mais ouvre aussi la voie à des possibilités considérables. Comme nous le mentionnons dans nos Convictions de placement révisées, nous prôtons la prise en compte de placements qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au ralentissement des températures mondiales.

La SOGP intègre l'évaluation des risques climatiques à son processus de diligence raisonnable pour chaque catégorie d'actifs. En 2020, elle a entamé une analyse des scénarios climatiques et des tests de tension pour gérer les risques et les occasions rattachés au climat, le tout conformément aux recommandations de la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)*.

En collaboration avec la SOGP, nous prévoyons favoriser l'avancement des travaux liés à la compréhension, à l'évaluation et à la gestion des risques climatiques en 2021 et par la suite.

PERSPECTIVES DE PLACEMENT

À long terme, le portefeuille de placements de la Commission a affiché un rendement robuste de 7,3 % sur dix ans, composé sur une base annuelle. Compte tenu des évaluations actuelles, qui demeurent élevées, la prochaine décennie est peu susceptible de produire des rendements de même niveau pour les actions des marchés publics, les titres à revenu fixe et les placements des marchés privés (immobiliers, infrastructure et actions de sociétés fermées) qu'ils l'ont fait au cours des dix dernières années.

Des évaluations relativement élevées au départ et de faibles rendements dans les principales catégories d'actifs sont les principaux facteurs sous-jacents de ces perspectives pessimistes. Antérieurement, le prix élevé des actifs par rapport aux caractéristiques fondamentales a laissé présager de plus faibles rendements futurs.

À la lumière de la pandémie de COVID-19 et des mesures budgétaires et monétaires adoptées d'urgence par les gouvernements du monde entier, les décisionnaires ont abandonné la discipline budgétaire et accumulé des déficits massifs pour appuyer leur population et leur économie. On ignore si cela créera une nouvelle dynamique pour le marché et mènera, entre autres, à une hausse de l'inflation. C'est possible que les actifs cycliques, comme les produits de base, progressent et que les devises qui y sont rattachées, comme le dollar canadien, se comportent mieux que d'autres monnaies, y compris le dollar américain. Notre gestionnaire de placement, la SOGP, surveille la situation de près et planifie en fonction d'un éventail de scénarios économiques et boursiers différents.

Excellence en matière de service

Au cours d'une année définie par des défis considérables, la Commission a donné priorité à la sécurité de ses employés et de ses clients, tout en parvenant à leur fournir un service remarquable et ininterrompu. Nous croyons que le respect de nos engagements va au-delà du versement des rentes et du traitement des opérations. Pour protéger nos quelque 91 200 participants, nous devons leur fournir les renseignements, le soutien, les services et les outils nécessaires pour prendre des décisions judicieuses dans le contexte de leur situation financière particulière et de leurs objectifs de retraite.

À la lumière de la pandémie de coronavirus, il a été essentiel, en 2020, de maintenir la continuité des services destinés aux participants du Régime. En mars, nous avons déterminé que la façon la plus sûre de servir nos clients et de protéger les participants et les employés consistaient à fermer nos bureaux et à demander aux employés d'accomplir leur travail de la maison.

Ainsi, les activités de service à la clientèle de la Commission ont été transférées de son siège social au centre-ville de Toronto aux bureaux domiciliaires, cuisines et sous-sols de ses employés. Grâce à la modernisation de notre technologie au cours des cinq dernières années, ainsi qu'à l'adaptabilité et au dévouement de nos employés et de nos partenaires commerciaux, nous avons pu le faire sans anicroche.

Les versements de rente ont été effectués à temps. Nous avons effectué des démarches auprès des clients qui recevaient toujours des chèques pour les inciter à passer aux dépôts directs, si possible. Pour faciliter les services à distance, nous avons accéléré l'amélioration des services électroniques en permettant notamment le téléversement sécurisé des documents électroniques et la mise en œuvre d'une fonction de signatures électroniques pour obtenir les autorisations nécessaires et traiter certaines transactions de clients. Entre autres, ces capacités en ligne ont non seulement facilité la mise en œuvre de services à distance pendant la pandémie, mais elles auront aussi pour effet de créer des avantages durables.

Naturellement, nous avons dû modifier nos méthodes habituelles en raison de la pandémie. Plutôt que rencontrer les clients en personne pour leur fournir des conseils sur leurs décisions importantes en matière de retraite et rente, nous leur avons offert nos services par téléphone, courrier ou courriel, et proposons maintenant nos services consultatifs par l'intermédiaire de visioconférences sécurisées.

Malgré les défis initiaux liés à l'adaptation du télétravail, nos pointages de satisfaction de la clientèle ont augmenté en 2020. Dans l'ensemble, notre taux de satisfaction de la clientèle, qui est déterminé par une entreprise de sondages indépendante externe, a atteint 8,8/10, comparativement à 8,7 en 2019. Il s'agit là d'un résultat remarquable au cours d'une année des plus inhabituelles, et nous félicitons nos employés de n'avoir jamais perdu de vue les besoins de nos clients.

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Obtenu un pointage total de 90 sur 100 de CEM Benchmarking pour notre service, ce qui nous a mérité le deuxième rang parmi les régimes de retraite canadiens (nous occupions le troisième rang en 2019) et le quatrième (nous étions huitièmes l'an dernier) parmi son univers d'administrateurs de régimes de retraite mondiaux.	Nous sommes régulièrement reconnus comme un chef de file mondial en matière de service, et nous exploitons et gérons efficacement un Régime plus complexe que celui de bon nombre de nos homologues.
Mis sur pied un Centre de service à la clientèle à distance en mars, et ce, sans interrompre les services et en maintenant nos heures d'ouverture, nos employés ayant commencé à travailler de la maison.	Malgré la pandémie, nous avons continué de fournir à nos participants les renseignements, le soutien et les services nécessaires pour prendre des décisions judicieuses en matière de retraite.

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Émis six mises à jour sur la COVID, dont deux avis de cybersécurité à l'intention des participants.	Nous nous sommes acharnés à veiller à la sécurité de nos participants pendant la pandémie et à les tenir au cours des nouvelles qui les touchaient.
Rencontré virtuellement 3 407 participants, dans le cadre de séances consultatives, pour les aider à explorer des décisions de retraite déterminantes.	Bien que nous ayons adapté nos services en raison de la pandémie, nous avons continué de fournir aux participants des conseils professionnels et impartiaux qui les aident à comprendre la façon dont leur rente s'intègre à leur situation financière globale.
Le taux de satisfaction à l'égard de nos services consultatifs a atteint 8,8 sur 10.	Nos services consultatifs nous distinguent des autres régimes de retraite, et nos participants reconnaissent la valeur ajoutée que nous offrons.
Répondu en moins de 30 secondes à 99 % des appels de clients au service à la clientèle. Géré une hausse de 27 % des transactions liées à la retraite et de 19 % des services aux retraités.	Nous sommes déterminés à continuer d'offrir un service de premier ordre aux participants, même avec l'arrivée de nouveaux participants, et ce, peu importe notre lieu de travail.
Obtenu un taux de satisfaction de 8,7 sur 10 dans le cadre d'un sondage à l'intention des employeurs participants, ce qui représente notre pointage le plus élevé jusqu'à présent; il s'élevait à 8,5 en 2019.	L'amélioration de ce pointage au cours des dernières années témoigne de la robustesse de nos partenariats avec les employeurs. Ces partenariats veillent à ce que nous ayons sous la main les renseignements et les données nécessaires pour fournir un excellent service à nos participants.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

À la Commission, nous sommes fiers de fournir un service exceptionnel à nos clients, et ce, à un coût raisonnable. Ces services sont adaptés à la situation personnelle de chacun des participants en matière financière et de retraite.

Nous évaluons notre service en fonction de deux indicateurs clés : le pointage et rang obtenus auprès de CEM Benchmarking et le pointage de notre sondage en matière de satisfaction des clients. Or, ces deux indicateurs dénotent une performance remarquable en 2020, particulièrement à la lumière des enjeux découlant de la COVID-19.

- CEM Benchmarking nous a accordé un pointage de 90/100, comparativement à 88 l'année précédente. Ce pointage nous a mérité le deuxième rang parmi nos homologues canadiens et le quatrième rang mondialement parmi les importants régimes de retraite évalués par CEM Benchmarking.
- Dans l'ensemble, notre taux de satisfaction de la clientèle, qui est déterminé par une entreprise de sondages indépendante externe, a atteint 8,8/10 en 2020. Notre résultat pour la satisfaction des employés a augmenté, passant de 8,5 en 2019 à 8,7 en 2020.

Nous avons observé des variations dans la demande de divers types de transactions en 2020. Par exemple, nous avons géré une augmentation de 27 % de celles liées aux départs à la retraite et de 19 % des services aux retraités, tels que des questions sur leurs relevés, la mise à jour des bénéficiaires et l'administration des avantages garantis. En revanche, nous avons constaté une baisse de 34 % des demandes de rachats de services passés et de 42 % des cessions de participation avant la retraite.

Le volume total d'appel a fléchi de 4 % par rapport à 2019, et il s'agissait en fait du volume d'appels les plus faibles au cours des cinq dernières années (situation sans doute attribuable à l'utilisation accrue des outils et services libre-service en ligne). Nous avons continué de traiter rapidement les appels des clients, répondant à 99 % d'entre eux en moins de 30 secondes.

Services consultatifs

À la Commission, nous avons à cœur la formation relative à la planification des finances et de la retraite. La Commission offre des services consultatifs à ses participants depuis 2015. Ces services, qui aident nos clients à prendre des décisions éclairées, sont fort en demande par les participants qui cherchent à comprendre la façon dont le régime cadre avec leurs objectifs financiers et leurs plans de vie. Ce service unique en son genre est intéressant pour les employés provinciaux actuels et prospectifs et appuie les initiatives d'acquisition de talent des employeurs.

Nos conseillers en matière de service à la clientèle sont des experts en matière de retraite qui ont aussi obtenu la désignation de planificateurs financiers certifiés (PFC). Pour conseiller et protéger nos participants, et être leur premier point de contact concernant la retraite et la planification financière, le personnel doit posséder les titres de compétence reconnus par l'industrie. En 2020, notre équipe de planificateurs financiers agréés^{MD} a aidé plus de 3 400 participants à comprendre le lien entre leurs décisions de retraite et leur situation financière et personnelle globale. En 2020, la demande manifestée à nos services consultatifs a légèrement diminué par rapport aux niveaux élevés enregistrés en 2019, période pendant laquelle nous avons tenu plus de 3 700 rencontres consultatives.

Les commentaires des participants qui ont fait appel à nos services et outils consultatifs demeurent majoritairement positifs : près de trois quarts d'entre eux (71 %) ont continué d'accorder une note de 9 ou 10 sur 10 à leur expérience avec un conseiller de la Commission. De plus :

- 91 % sont susceptibles (et 81 % sont « très susceptibles ») de recommander les services consultatifs de la Commission à un autre membre du RRF;
- 86 % considèrent les renseignements et les conseils obtenus comme étant utiles; et
- 85 % des clients affirment que le conseiller « a fourni des observations fort utiles auxquelles ils n'avaient pas pensé ».

Connaissances financières

La raison d'être de la Commission est de procurer à ses participants valeur et sécurité financière à la retraite, principalement en versant des prestations. Initialement, celle des séances d'éducation était de renseigner les participants au sujet du Régime et de ses avantages. Au cours des dernières années, ces efforts ont évolué pour aider les participants à améliorer leurs connaissances financières et en matière de retraite.

Nous offrons des séances de planification financière et de retraite conçues pour mobiliser les participants plus tôt à l'égard de la planification de leur retraite. Ce changement reflète notre engagement plus global à conseiller et protéger nos participants lorsqu'il s'agit de sécurité financière à long terme. Nos efforts d'éducation élargis comprennent des ateliers consultatifs en finances pour les participants en début de carrière, en mi-carrière ou en fin de carrière.

Au printemps de 2020, pour veiller à la sécurité de nos employés et de nos clients, nous avons commencé à offrir des webinaires plutôt que des ateliers en personne. Étant donné que les employeurs avaient tourné leur attention sur leur réaction à la pandémie, les demandes de séances de formation ont grandement diminué.

- Nous avons présenté 54 séances à l'intention des participants (12 en personne avant la pandémie et 42 en ligne) qui ont rejoint 3 145 participants (en 2019, nous en avons présenté 107).
- deux autres membres du personnel ont obtenu la certification de Registered Retirement Consultants® (RRC®), programme offert par l'Institut canadien de planification financière. Comme le centre de service à la clientèle est le premier point de contact des clients, tous les employés qui y travaillent doivent obtenir cette certification.

Nous avons continué de publier des articles consultatifs dans notre bulletin et sur notre site Web pour aider les participants actifs et retraités à se familiariser avec des sujets tels que la planification successorale, la planification fiscale et l'optimisation de l'épargne-retraite, et nous publions régulièrement des articles et des ressources sur notre site Web concernant les finances personnelles.

Services numériques et en ligne

Avant 2020, les participants s'attendaient déjà de plus en plus à pouvoir échanger des renseignements, effectuer des opérations et recevoir des communications en ligne. Avec la pandémie de COVID-19, qui a obligé de nombreuses personnes à rester à la maison, la demande de services numériques et en ligne a fait un bond.

Plus de 65 % des participants actifs et 51 % des participants retraités sont actuellement inscrits à nos services électroniques. Ces deux pourcentages ont augmenté en 2020 comparativement à 2019.

L'achalandage de nos services électroniques a grimpé de 11 % en 2020, pour atteindre son niveau le plus élevé avec plus de 87 000 ouvertures de session, comparativement à 78 700 en 2019. Environ 20 % des ouvertures de session ont été effectuées à partir d'un appareil mobile, en baisse par rapport à 25 % en 2019, ce qui découle sans doute du fait que les participants travaillaient principalement de la maison pendant la pandémie. Parmi les services les plus populaires auprès des participants, citons l'obtention d'estimations, l'utilisation des outils de planification de la retraite et la consultation de leur relevé annuel ou de leur relevé de retraite, selon le cas.

Pour la première fois, nous avons offert aux participants la possibilité de téléverser des documents. Le lancement de cette nouvelle fonction a été accéléré en raison de la COVID-19. Plus de 2 000 téléversements ont été recensés.

En 2020, nous avons continué de publier des articles d'information sur la cybersécurité pour aider les participants à mieux comprendre comment mettre en œuvre les pratiques optimales dans leurs activités quotidiennes.

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Notre engagement envers la création d'une culture de diversité et d'inclusion au travail, qui est étroitement lié à notre Vision 2025 et notre Plan stratégique, vise à faire en sorte que les employés ressentent un sentiment d'appartenance et de soutien. Nous croyons dans l'amélioration graduelle et continue, et prôtons l'innovation au moyen de la collaboration et du perfectionnement professionnel.

En 2020, notre priorité a consisté à nous assurer que les employés bénéficiaient du soutien technique et managérial nécessaire pour travailler efficacement de la maison pendant la pandémie, ce qui incluait l'accès à des ressources en matière de santé mentale et de mieux-être. Pendant le virage vers le télétravail, nous avons renforcé les communications aux employés à l'aide de nouveaux outils de collaboration virtuelle, de séances de discussion ouverte, de bulletins d'information, de contenu intranet trié sur le volet, de webinaires et d'un éventail élargi d'ateliers d'apprentissage électronique. L'engagement des employés et leur expérience de travail sont évalués à l'aide de sondages, de prises de pouls auprès des nouveaux employés et d'autres mécanismes de rétroaction. Notre pointage dans le cadre des sondages démontre systématiquement des résultats positifs – dans le centile 80 supérieur et le centile 90 inférieur.

En mars, la Commission a adopté un processus de recrutement virtuel (qui visait les entrevues et la sélection de nouveaux employés) et conçu un nouveau processus d'orientation virtuel pour accueillir les nouveaux employés et installer leur équipement. La formation et l'encadrement des employés sont aussi passés en mode virtuel.

Diversité et inclusion

Nous croyons que la diversité et l'inclusion créent une organisation plus forte, agile et prospère.

En 2020, nous avons pris des mesures additionnelles pour approfondir notre compréhension du racisme, de la discrimination et des préjugés inconscients pour nous aider à repérer les idées préconçues et les obstacles à l'inclusivité au sein de notre organisation et pour commencer à élaborer un plan d'action pour y remédier. Nous nous sommes joints au Centre canadien pour la diversité et l'inclusion, et tous nos employés et dirigeants ont suivi des séances de formation obligatoires sur la diversité, l'inclusion et les préjugés inconscients.

La Commission a aussi lancé un programme d'évaluation anonyme des curriculum vitae afin d'éviter les idées préconçues dans le processus de recrutement. À mesure que nous peaufinons notre plan d'action, nous chercherons à dialoguer avec nos clients et avec d'autres parties prenantes pour comprendre les points à améliorer. La formation en matière de diversité et d'inclusion continuera d'être un des piliers du perfectionnement de nos employés.

Notre président et chef de la direction a signé L'initiative BlackNorth, engagement des chefs de la réaction à combattre le racisme systémique anti-Noir, et nous avons entrepris des discussions avec notre gestionnaire de placements, la SOGP, concernant la diversité et l'inclusion au sein du portefeuille d'investissements. La SOGP a ajouté ces thèmes à ses convictions ESG de bas et a adhéré à l'engagement de l'Association pour l'investissement responsable, qui vise à combattre le racisme systémique au sein de l'industrie des placements.

MODERNISATION DES SYSTÈMES

En 2017, nous avons entamé la planification en vue de mettre en œuvre l'initiative pluriannuelle de modernisation des systèmes en réponse au besoin de remplacer nos systèmes d'administration de plus en plus dépassés et même en fin de vie. Pour aider les participants à prendre des décisions de placement judicieuses, nous devons leur offrir des services et outils consultatifs personnalisés. Nous devons aussi veiller à ce que notre infrastructure technologique et nos systèmes soient à jour et sécuritaires. Au fil de l'augmentation du nombre des participants au Régime, notre ancien système d'administration restreint la capacité de la Commission à adapter ses services aux besoins des participants, tant actuels que nouveaux.

La Modernisation des systèmes est un projet pluriannuel de transformation des activités et d'atténuation des risques qui va rehausser la sécurité des données et l'expérience de nos clients. Il nous permettra d'améliorer notre efficacité opérationnelle par la mise à jour de nos processus d'affaires, de nos systèmes et de nos outils, le tout dans le but de fournir les services que nos clients désirent et dont ils ont besoin.

En 2019, nous avons élaboré un plan pluriannuel pour identifier et prioriser les processus d'affaires et les systèmes qui devaient être modernisés.

L'accélération de certains aspects du programme de modernisation a contribué de façon vitale à notre capacité de relever les défis créés par la pandémie de COVID-19 en 2020. Par exemple, nous avons mené à bien le transfert de nos logiciels et services de base au nuage, à l'exception des services de production, qui seront transférés l'an prochain. La migration au nuage, étape essentielle au projet de modernisation, est l'un des facteurs qui nous a permis de réaliser une transition homogène au travail à domicile : quand les employés ont aménagé leur bureau à la maison, ils avaient accès aux logiciels, aux fonctions et aux données nécessaires pour accomplir leur travail via notre réseau sécurisé.

Nous avons aussi élargi la portée des fonctions numériques en adoptant des capacités de signatures électroniques et de téléversement sécurisé de documents. Bien que ces projets fassent déjà partie de notre plan de modernisation, nous les avons mis en œuvre plus tôt que prévu afin de pouvoir répondre aux besoins de nos clients, de nos employés et des employeurs pendant la pandémie.

Les premiers projets dans le cadre du programme de modernisation consistent à mettre à niveau les portails destinés aux participants et aux employés, car le fournisseur des logiciels cessera d'offrir le soutien y afférent à la fin de 2021. Comme ce sont les « portes d'entrée » numériques de la Commission, ces portails doivent être mis à jour pour réduire les risques de brèches de sécurité et la possibilité d'instabilité ou de panne dans l'avenir. Cette mise à niveau aura aussi pour effet d'améliorer l'accessibilité des clients et d'améliorer leur expérience mobile, ainsi que de nous positionner pour offrir de meilleurs services numériques dans l'avenir.

En 2020, nous avons émis des appels d'offres pour la conception et la création des nouveaux portails. Nous avons choisi les fournisseurs pour la première étape du programme cette année et avons entamé la phase de développement de mise en œuvre.

Malgré les défis créés par la pandémie mondiale, nous avons réalisé des progrès considérables dans la mise à niveau des portails destinés aux participants et aux employeurs.

Grâce à une technologie améliorée, les services en ligne de la Commission seront plus conviviaux et accessibles, plus efficaces et plus sécuritaires. Une meilleure technologie réduit non seulement le risque, mais elle favorise aussi la progression de stratégie numérique.

Au cours des dernières années, l'adaptation de nos systèmes actuels pour appuyer les fusions de régimes nous a fourni des renseignements importants sur la flexibilité et l'adaptabilité que nous devons intégrer à la modernisation de nos systèmes.

RELATIONS REMARQUABLES AVEC LES PARTIES PRENANTES

La Commission travaille en étroite collaboration avec le promoteur du Régime afin de veiller à lui fournir les renseignements nécessaires pour prendre des décisions qui le touchent. De plus, nous entretenons en permanence des discussions avec les groupes d'agents négociateurs afin de les tenir au courant de la santé du Régime ainsi que des tendances et questions émergentes, et de nous assurer qu'ils comprennent l'importance de ce dernier.

Nous croyons que les régimes à prestations déterminées sont les façons les plus efficaces de verser un revenu de retraite, tout en restant abordables pour les employeurs et les employés. Nous croyons aussi que ces régimes représentent une composante avantageuse des programmes de rémunération totale et, à ce titre, peuvent aider les employeurs du secteur public à recruter et conserver des employés de premier ordre.

Nous déployons nos efforts d'intervention des façons suivantes :

- soumissions directes au gouvernement, aux organismes de réglementation et aux groupes d'employeurs;
- partenariats avec les régimes de nos homologues sur des questions d'intérêt commun; et
- collaboration avec des organisations de l'industrie, telles que L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR), l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO) et l'Institut canadien des actuaires.

Nous savons que la protection de la viabilité à long terme du Régime exige le maintien de relations solides avec le promoteur, les parties prenantes et les participants, ce que la Commission s'engage à continuer de faire.

En 2020, nous avons :

- présenté 54 séances à l'intention de 3 145 participants (12 en personne et 42 en ligne);
- continué, à l'aide de notre site Web, de bulletins d'information et d'autres interactions, de fournir aux participants de l'information sur les avantages du Régime, ses dispositions et les principaux points de décision;
- tenu notre Forum aux agences annuel (table ronde) en ligne pour discuter de sujets liés aux régimes de retraite avec plus de 50 représentants d'employeur; et
- tenu 18 séances de formation à l'intention des employeurs.

L'accès des participants au portail de services électroniques a atteint un sommet de tous les temps (hausse de 11 %), bien que l'achalandage global du site Web public ait fléchi (196 700 visites en 2020 contre 198 300 en 2019). De plus, l'achalandage des appareils mobiles a aussi diminué proportionnellement à l'achalandage global, 28 % des visiteurs de opb.ca ayant accédé au site à l'aide de leur téléphone ou tablette, contre 32 % en 2019. Nous soupçonnons que cela s'explique par le fait qu'un plus grand nombre de participants travaillaient de la maison pendant la pandémie et accédaient donc au site Web de leur ordinateur.

En 2020, les transactions effectuées par l'intermédiaire du portail des employeurs ont fléchi de 16 % par rapport à 2019, année où le volume des transactions a fait un bond en raison du programme de départs volontaires de la Fonction publique de l'Ontario. Pendant l'année, environ 10 000 transactions ont été soumises par l'intermédiaire du portail des employeurs.

Gestion financière

La Commission s'engage à effectuer une gestion efficace et à offrir un service à valeur ajoutée à un prix abordable. En tant qu'organisme de la province de l'Ontario, nous exerçons nos activités dans un environnement axé sur la restriction des coûts et gérons judicieusement les dépenses du Régime. Bien que nous ayons accru la gamme des services offerts aux participants au cours des dernières années et engagé des dépenses pour l'établissement de la SOGP, nos frais d'exploitation demeurent parmi les plus bas de l'industrie.

Afin de gérer le Régime de manière efficace, nous veillons systématiquement à :

- nous concentrer sur nos priorités et à travailler intelligemment;
- effectuer la refonte et le redéploiement des ressources lorsque cela est indiqué;
- accroître nos capacités, au moyen de la dotation en personnel et de la formation, afin de nous acquitter d'un plus grand nombre de services à valeur ajoutée à l'interne, au lieu de verser des frais supplémentaires en faisant appel à des fournisseurs externes; et
- augmenter le nombre de services numériques.

En 2020, le ratio des frais consolidés du Régime (placements et administration du Régime) s'établissait à 0,50 % (ou 50 ¢ par tranche de 100 \$ d'actifs nets moyens disponibles aux fins du versement des prestations). Ce taux s'élevait à 0,51 % en 2019.

Notre objectif consiste à maintenir un ratio des frais inférieur à 65 points de base.

En 2020, les dépenses liées à la pandémie ont eu pour effet d'accroître les frais d'exploitation de la Commission par rapport au budget. Sans l'éclosion du virus, nos frais d'exploitation auraient été inférieurs au budget d'environ 1 plutôt, les coûts engagés exclusivement en raison de la COVID-19 se sont traduits par des frais d'exploitation supérieurs d'environ 1 % au budget.

Au cours des dernières années, compte tenu des adhésions au Régime et des départs de participants, de l'impartition de la gestion de nos actifs à la SOGP et de nouvelles exigences réglementaires, la Commission a géré les frais et les débours tout en composant avec une multitude de changements.

GESTION DES COÛTS

À la Commission, nous sommes déterminés à gérer rigoureusement les coûts et nous nous efforçons de respecter le budget à cet égard chaque année.

Notre objectif consiste à dépenser de façon stratégique pour protéger les intérêts de nos participants et de nos autres parties prenantes. Les dépenses du Régime sont réparties entre les frais de gestion des placements et les frais d'exploitation liés à l'administration des rentes.

Frais de placement – La SOGP assume, au nom de la Commission, des frais de gestion des placements et des frais de garde. De plus, une partie des frais d'exploitation de la SOGP est imputée à la Commission, selon un principe de recouvrement des coûts. En 2020, ces frais s'élevaient à 0,36 % (ou 36 ¢ par tranche de 100 \$) de l'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations, comparativement à 0,37 % (ou 37 ¢ par tranche de 100 \$). Ces frais sont versés à même le revenu de placement. Les « frais de gestion des placements et frais connexes » présentés à la note 6 aux états financiers comprennent les « coûts de transaction ». Ces coûts sont déjà inclus dans le rendement brut et, par conséquent, ne sont pas pris en compte aux fins du calcul des ratios des frais de placement.

Frais d'exploitation – La Commission engage des frais d'exploitation directs, qui représentent les coûts internes liés à la gestion du Régime de retraite, à l'administration des rentes et à la supervision des activités de placement de la SOGP. En 2020, ces frais représentaient 0,14 % de l'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations, comparativement à 0,14 % en 2019.

Exclusion faite des dépenses de 852 000 \$ liées à la pandémie, le coût de notre exploitation aurait été inférieur au budget d'environ 400 000 \$ ou 1 %.

Collectivement, les éléments de frais susmentionnés représentaient un ratio des frais de 0,50 % en 2020, comparativement à 0,51 % en 2019. Nous continuerons de faire en sorte que nos coûts demeurent parmi les plus bas de l'industrie en gérant judicieusement notre budget et en rajustant les coûts liés à la dotation en personnel, mais seulement dans la mesure où cela est nécessaire pour répondre à nos exigences d'affaires, le tout en nous concentrant sur l'obtention de prix concurrentiels pour les services et technologies essentiels.

Rendements

Le rendement sur un an du Régime, déduction faite de tous les frais, s'élève à 7,0 % pour 2020. En comparant le rendement net du Régime avec son taux d'actualisation de 5,25 % utilisé pour évaluer le passif du Régime, nous pouvons déterminer si le rendement dégagé est suffisant pour permettre à ce dernier de respecter toutes ses obligations, déduction faite des dépenses engagées pour le gérer.

À long terme, le rendement net des placements doit égaler le taux d'actualisation pour permettre au régime de demeurer viable.

Cotisations

La *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires de 1990* (Loi sur le RRF) stipule les niveaux de cotisation du RRF.

Au 1^{er} avril 2020, les participants avaient cotisé 7,4 % de la tranche de leur salaire qui est inférieure au maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) et 10,5 % de la tranche qui dépasse le MGAP (58 700 \$ en 2020). Les employeurs versent un montant équivalent.

Les agents de la PPO sont tenus de verser des cotisations additionnelles pour capitaliser la disposition de retraite anticipée 50/30 qui leur est offerte, ainsi que le salaire ouvrant droit à pension le plus élevé qui est utilisé pour calculer leur rente (pendant une période consécutive de 36 mois pour les agents et de 48 mois pour les civils). Le taux de cotisation des agents de la PPO s'élève à 9,7 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 12,8 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. Pour les civils, le taux de cotisation se chiffre à 8,545 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 11,645 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. L'employeur verse des cotisations correspondantes à ces cotisations supérieures.

En 2020, les cotisations de tous les participants et les employeurs de la Commission se sont élevées à 1 105 millions de dollars, comparativement à 889 millions de dollars en 2019.

Rentes versées

En 2020, la Commission a versé des rentes totalisant 1,37 milliard de dollars, en hausse par rapport à 1,28 milliard de dollars en 2019.

Cette hausse est attribuable au facteur de protection contre l'inflation de 2,0 % (facteur d'accroissement) qui a été appliqué aux rentes le 1^{er} janvier 2020. Le reste découle de l'augmentation des rentes moyennes et du nombre de nouveaux retraités.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La Commission reconnaît que la rémunération est un élément essentiel à la réalisation de ses stratégies à long terme et à son efficacité organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission est déterminée à fournir un excellent service et un rapport qualité-prix avantageux à ses clients et parties prenantes, le tout en exerçant ses activités dans le contexte financier du secteur public.

Le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration supervise soigneusement la rémunération des dirigeants et l'approuve, et il suit les directives de la province à l'égard des salaires du secteur public. Le 28 février 2018, la Commission a mis en application son Programme de rémunération des hauts dirigeants, qui est conforme au Règlement de l'Ontario 304/16 : Cadre de rémunération des cadres, adopté en septembre 2016. Ce règlement définit la manière dont les employeurs désignés en vertu de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*, à laquelle est assujettie la Commission, doivent établir et afficher des programmes de rémunération pour les dirigeants. Le programme comprend la philosophie de la rémunération, les plafonds de rémunération salariale et liée au rendement, des renseignements d'analyses comparatives et une description des autres éléments de rémunération.

Les dirigeants reçoivent un salaire annuel de base qui se situe dans les fourchettes salariales correspondant à leur classification d'emploi. En plus de leur salaire annuel de base, les dirigeants ont le droit de participer au régime annuel de rémunération (incitatif à court terme). La Commission effectue un examen annuel du rendement des dirigeants en fonction des objectifs individuels et de ceux de l'organisation. Les incitatifs décernés sont conformes au Programme de rémunération des dirigeants de la Commission. La Commission participe régulièrement à des sondages externes sur la rémunération et celle-ci a tendance à être inférieure à la moyenne.

Les salaires de base et le paiement d'incitatifs aux dirigeants de postes désignés figurent au programme de rémunération des dirigeants approuvé de la Commission. Un nouveau règlement, le Règlement 406/18, Cadre de rémunération, a été adopté le 13 août 2018 pour établir les nouvelles règles de rémunération pour ces dirigeants. La Commission se conforme à ce règlement; plus précisément les salaires de base n'ont pas été augmentés au-delà de leur montant actuel pour les dirigeants de ces postes désignés (à la date de la réglementation).

Le tableau ci-dessous fait état de la rémunération du chef de la direction, des trois hauts dirigeants qui relèvent directement de lui et de la personne occupant le poste de finances le plus élevé. Les chiffres indiqués dans le tableau font état des composantes de la rémunération de base et de la rémunération totale (exclusion faite des prestations de retraite) qui sont versées aux dirigeants en question.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Année	Salaire de base ¹	Incitatif à court terme ²	Avantages et indemnités imposables ³	Total
Mark Fuller, Président et chef de la direction	2020	526 165 \$	279 000 \$ ⁴	638 \$	805 803 \$
	2019	526 165 \$	271 310 \$ ⁵	662 \$	798 137 \$
Valerie Adamo, Chef de la technologie	2020	323 093 \$	121 576 \$	440 \$	445 109 \$
	2019	323 093 \$	121 490 \$	459 \$	445 042 \$
Armand De Kemp, Vice-président, Finances	2020	205 912 \$	66 118 \$	326 \$	272 356 \$
	2019	205 912 \$	60 235 \$	342 \$	266 489 \$
Christian Kautzky, ⁶ Chef des placements	2020	338 836 \$	129 625 \$	455 \$	468 916 \$
	2019	226 760 \$	91 573 \$	983 \$	319 316 \$
Peter Shena, Vice-président directeur et chef des rentes	2020	342 479 \$	136 388 \$	459 \$	479 326 \$
	2019	342 479 \$	128 779 \$	479 \$	471 737 \$

- 1 Le salaire de base est déterminé en fonction des montants versés pendant l'année. En 2019 et 2020, il y a eu 26 versements bihebdomadaires.
- 2 L'incitatif à court terme est versé en mars de l'année suivante et il est conforme à l'enveloppe de rémunération des cadres prescrite par le Règlement 406/18 : Cadre de rémunération.
- 3 L'assurance vie est comprise. Il n'y a aucune allocation de voiture et aucun autre avantage accessoire.
- 4 En reconnaissance de l'environnement financier actuel, M. Fuller a accepté de réduire ses incitatifs en 2020 pour veiller à ce que sa rémunération totale ne dépasse pas de plus de 1 % celle de 2018 et 2019.
- 5 En reconnaissance de l'environnement financier actuel en Ontario, M. Fuller a retourné une partie de ses incitatifs à court terme de 2019 pour veiller à ce que sa rémunération totale ne dépasse pas celle de l'année précédente.
- 6 M. Kautzky a été nommé chef des placements le 29 avril 2019. Les montants indiqués pour 2019 reflètent la rémunération versée à partir de cette date.

Les personnes susmentionnées ont droit à des prestations de retraite, déterminées en fonction de leur salaire de base, du RRF et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Le fait d'offrir aux dirigeants les mêmes régimes de retraite qu'aux clients assure une forte correspondance avec les intérêts de ces derniers.

Trois dirigeants actuels (président et chef de la direction, VPD et chef des rentes, chef de la technologie) participent actuellement à un Régime de retraite supplémentaire (RRS), qui prévoit des prestations correspondant à 2 % de la meilleure prime incitative moyenne sur cinq ans pour une année de service auprès de la Commission. Ils n'accumulent aucune année de service dans le RRS, autre que pour leurs années d'emploi auprès de la Commission. L'indexation au coût de la vie maximale des prestations du RRS au cours d'une année donnée se limite à 2,5 %. Toutes les autres dispositions du RRS sont comparables à celles du RRF. Le RRS est non enregistré, non contributif et non capitalisé.

Conformément aux directives du gouvernement de l'Ontario, les dirigeants de la Commission ne reçoivent aucun avantage accessoire, comme des allocations de voiture, les droits d'adhésion à des clubs, des pièces d'équipement pour leur usage personnel ou des services personnels.

Gestion judicieuse des risques

Le cadre de risque de la Commission est décrit dans la politique relative à la gouvernance, au risque et à la conformité, qui établit les fonctions et responsabilités principales liées à la gestion des risques.

Notre approche à l'égard de la gestion des risques consiste à évaluer les risques stratégiques et opérationnels et à prendre des mesures pour atténuer ou limiter les risques de perte. Dans un environnement qui évolue rapidement et qui est caractérisé par des perturbations technologiques, l'instabilité géopolitique, les cybermenaces et des exigences sociétales changeantes, la gestion des risques est primordiale pour permettre à la Commission de donner priorité à la sécurité, au service et à la viabilité.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

La gestion du risque d'entreprise (GRE) a pour but de permettre à la Commission de prendre de bonnes décisions face à un climat incertain, à des renseignements ou circonstances externes évolutifs et à des exigences concurrentes.

Bien que la Commission tente d'anticiper tous les risques importants, il reste que des événements imprévus et sans précédent surviennent – la pandémie de COVID-19 est en un excellent exemple. Nous maintenons un cadre de GRE robuste veillant à repérer et gérer les risques courants et émergents considérables; concevoir et mettre en œuvre des mesures d'atténuation; tenir un suivi régulier pour évaluer ces dernières; et rendre compte des activités de risque sur une base régulière.

La Commission adhère à une approche qui touche tous les secteurs de l'organisation et tous les niveaux de personnel. Notre objectif consiste à identifier promptement les risques et à les gérer pour les maintenir à des niveaux acceptables.

CATÉGORIES DE RISQUE D'ENTREPRISE

Notre programme de GRE offre un cadre systématique pour évaluer et gérer l'incertitude qui découle de notre responsabilité de gérer un important régime de retraite à prestations déterminées et pour ajouter de la valeur à l'intention de nos parties prenantes.

Nous subdivisons les risques d'entreprise en trois catégories principales :

- 1. Stratégiques** – Il s'agit des risques pris en vue de saisir les occasions d'ajouter de la valeur pour le Régime à long terme. Ceux-ci représentent généralement les risques les plus susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs de la Commission. Les risques sont activement gérés en veillant à ce que la stratégie directrice du Régime corresponde au profil de risque de la Commission.
- 2. Opérationnels** – Ce sont les risques engendrés par nos activités quotidiennes, la planification d'urgence et les processus liés aux projets. Dans le cours normal de la prestation de services, nous faisons face à des menaces et vulnérabilités. Pour gérer ces risques, la gestion opérationnelle du risque est intégrée aux unités opérationnelles grâce à des formations de sensibilisation et à des évaluations ciblées.
- 3. Émergents** – Ce sont principalement des tendances externes et incontrôlables qui peuvent avoir des répercussions à long terme sur la Commission. La surveillance régulière des menaces émergentes nous aide à évaluer l'impact commercial de ces menaces et des occasions découlant de l'évolution de l'environnement externe.

GESTION DES RISQUES PENDANT LA PANDÉMIE

En 2020, la continuité des affaires et les défis opérationnels ont été les principales priorités de l'organisation, de même que la santé, la sécurité et le bien-être des employés. Les employés d'un bout à l'autre de l'organisation se sont montrés agiles, vigilants et adaptables aux changements au sein de l'environnement créé par la COVID-19, tout en adhérant aux consignes des autorités de santé publique.

La GRE porte sur certains secteurs d'activité, dont la viabilité du Régime, la stratégie de placement, le changement climatique, la modernisation des régimes, la gouvernance des données et la planification de la relève.

Nous avons porté une attention particulière aux risques liés à la pandémie, dont la santé, la sécurité et le bien-être des employés; le maintien d'une culture d'entreprise solide; les risques accrus de fraude, d'escroqueries et d'attentats à la cybersécurité, les menaces à la vie privée et à la confidentialité; et les relations avec les parties prenantes en raison du télétravail.

En 2020, certaines des initiatives de gestion du risque de la Commission ont été les suivantes :

- nous avons effectué une évaluation générale de la maturité du programme de GRE de la Commission et ciblé des secteurs prioritaires pluriannuels pour notre fonction de gestion des risques;
- nous avons conçu un registre axé sur les risques liés à la COVID-19 pour surveiller et gérer les nouveaux risques et leurs répercussions sur notre profil de risque; et
- nous avons intégré la gestion du risque au processus de planification des affaires.

En raison du risque de fraude accru dans le contexte de crise crée par la COVID-19, nos équipes des finances et des risques ont effectué des évaluations du risque de fraude et présenté les risques aux membres du conseil. Aucun nouveau risque n'a été identifié et tous les programmes d'atténuation en place sont considérés comme étant satisfaisants et convenables.

Dans un contexte de télétravail, nous sommes demeurés vigilants à l'égard de la protection de la confidentialité et de la sécurité de nos données et de nos réseaux. Nous surveillons de près les activités au sein du réseau et les risques de tierces parties pour évaluer les menaces et remédier aux risques dans un contexte de télétravail et à la lumière du contexte général de la sécurité. Nous avons amélioré nos comptes rendus à l'aide d'un nouveau tableau de bord. Après une évaluation du télétravail, nous avons bonifié notre programme de pertes des données en incluant les produits et services de Microsoft Office 365; apporté plusieurs correctifs pour remédier aux vulnérabilités repérées; et procédé à nos activités régulières de sensibilisation à la confidentialité et à la sécurité et de formation pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques pendant que les employés travaillaient de la maison.

Deloitte LLP a effectué une évaluation consultative visant à déceler des lacunes au chapitre de nos contrôles internes dans un contexte de télétravail. Les résultats indiquent que la Commission a bien identifié, géré ou atténué les risques opérationnels, et nous mettons en œuvre les recommandations pour renforcer davantage nos contrôles internes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE GESTION DES RISQUES

Voici les trois principaux risques auxquels nous sommes exposés et les stratégies pour y remédier.

- 1. Viabilité du Régime.** Tous les régimes de retraite à prestations déterminées sont exposés au risque d'être incapable de respecter leurs obligations courantes et futures, tout en demeurant abordables à longue échéance. Pour réduire ce risque, nous gérons avec soin la capitalisation du Régime en fonction de notre capacité de contrôler ou d'influencer les niveaux de capitalisation dans le but d'éviter les manques à gagner considérables.
- 2. Rendement des placements.** Nous nous fions sur les capacités de notre gestionnaire de placements, la SOGP, pour exécuter la RSA de la Commission avec l'objectif d'enregistrer un rendement égal ou supérieur à nos cibles en la matière. Nous avons mis sur pied un programme de suivi des fournisseurs pour superviser notre relation avec la SOGP. Nous recevons des rapports réguliers sur les exigences en vertu de la Investment Management Agreement (IMA), sur les activités de gestion des risques de la SOGP et sur le rendement détaillé des placements. Consultez la section Placements pour plus de renseignements sur la gestion des risques de placement.
- 3. Modernisation de nos systèmes de base.** Le projet de modernisation des systèmes représente une occasion de taille, tout en introduisant des risques, comme les coûts et les retards imprévus, la défaillance des processus de gestion du changement et de gouvernance des données et l'incapacité de produire les résultats prévus. Ce projet nous permettra de mettre à jour nos services, d'améliorer l'efficacité de leur prestation et de remplacer l'ancienne technologie à risque. Nous remédierons aux risques potentiels en combinant notre cadre de gestion des programmes avec une approche délibérée, progressive et modulaire à l'égard de la modernisation des systèmes.

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Nous faisons appel à la gestion des risques opérationnels (GRO) pour obtenir une approche pratique et fondée sur des objectifs liés à l'identification, l'évaluation et la réduction des risques inhérents aux activités quotidiennes de la Commission et la production de rapports à leur sujet. La GRO est axée sur les façons dont nous utilisons des mécanismes de contrôle dans les domaines de la conformité, de la conduite, de la continuité des opérations, de la livraison des projets et de la qualité du service.

Risques informatiques

Nous examinons régulièrement nos systèmes informatiques pour vérifier leur performance et leur capacité de répondre aux besoins futurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs de services, conseillers en TI et entreprises de recherche indépendantes.

Comme nous l'avons décrit plus haut (voir Gestion des risques pendant la pandémie), l'exposition potentielle de la Commission aux cybermenaces et à la fraude s'est accrue en raison de la politique de télétravail adoptée en 2020. Nous avons retenu les services de Deloitte LLP pour procéder à une évaluation des risques de fraude et créé un nouveau tableau de bord de la cybersécurité, entre autres mesures d'atténuation.

L'infrastructure de technologie et de sécurité de la Commission est demeurée solide et les améliorations numériques se poursuivent. En 2020, nous avons continué de mettre en œuvre des mesures d'éducation et de sensibilisation à la sécurité en procédant à des exercices d'hameçonnage et en tenant régulièrement des séances de formation en ligne sur la sécurité de l'information.

Nous avons adopté un nouveau système Web qui répond à un éventail de besoins en matière d'administration des ressources humaines. Celui-ci traite, dans un endroit centralisé, des transactions relatives aux RH, comme la paie, les avantages sociaux et les présences, et maintient les registres y afférents.

Risques juridiques

Occasionnellement, la Commission est impliquée dans des poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses affaires. Toutes les questions juridiques sont déclarées au Comité d'audit du Conseil d'administration.

Audit interne

Nous procédons régulièrement à des audits internes de nos principales fonctions et de nos processus opérationnels. L'audit interne relève du Comité d'audit du Conseil d'administration. Le plan d'audit interne annuel est approuvé par le Comité d'audit. En 2020, nous nous sommes concentrés sur l'évaluation des lacunes au chapitre de nos contrôles internes en raison de l'adoption de la politique de télétravail.

Confidentialité, sécurité et conformité

À l'instar d'autres institutions publiques et des organisations de services financiers, la Commission gère avec soin les risques en matière de confidentialité, de cybersécurité et de conformité.

Nous continuons d'investir dans les mécanismes de contrôle de la confidentialité et de la sécurité, et d'en faire le suivi. La transition de la Commission au télétravail pendant la pandémie de COVID-19 a le potentiel d'introduire de nouveaux risques. C'est pourquoi nous avons procédé à une évaluation du télétravail dans le but d'identifier et de gérer les questions exigeant une attention particulière. Celles-ci ont été bien gérées avec le soutien de nos employés et de nos partenaires. Nous sommes demeurés vigilants à l'égard des menaces internes et externes à la confidentialité et à la sécurité de nos données et de nos réseaux. Nous avons amélioré nos

comptes rendus en créant un tableau de bord des cyber-risques; bonifié notre programme de prévention des pertes de données pour inclure les produits et services de Microsoft Office 365; apporté plusieurs correctifs pour remédier aux vulnérabilités repérées; et procédé à nos activités régulières de sensibilisation à la confidentialité et à la sécurité et de formation pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques pendant que les employés travaillaient de la maison.

Nous maintenons un programme de conformité applicable à l'organisation entière, qui fait appel à une combinaison de maintien des politiques pour tenir compte des changements apportés aux exigences législatives et réglementaires; à des programmes de sensibilisation et de formation aux politiques (y compris l'acceptation annuelle de notre Code de conduite et déontologie); et à l'examen régulier de nos comptes rendus et attestations en matière de risque à la réputation.

Livraison des projets

Les projets, peu importe leur ampleur, ont la capacité d'entraîner des risques commerciaux et financiers. Nous surveillons l'évolution des projets à l'aide de nos processus de gouvernance et de rapports réguliers pour veiller au respect des contrôles internes et des marches à suivre. Nous procédons aussi à des évaluations du risque propres à chaque projet tout au long de son cycle de vie pour cerner et atténuer certaines incertitudes, menaces et vulnérabilités potentielles.

En 2020, les dirigeants ont adopté une approche équilibrée à l'égard de la priorisation des initiatives et de l'affectation des ressources. Nous avons élargi la portée de nos approches en matière de gestion des programmes et des projets et adopté un outil de gestion des portefeuilles pour appuyer la supervision de la planification des projets, de la gestion des projets et des dépenses. Nous avons également doté les projets de personnel d'expérience, dont des gestionnaires de projet, un gestionnaire de programme et un directeur de projet.

Nous avons procédé à un examen, à une évaluation et à la priorisation des initiatives du plan d'affaires pour veiller à ce que nous soyons bien positionnés pour l'ampleur des travaux à venir. Pour bonifier nos capacités de gestion des projets, nous avons adopté Planview PPM Pro, qui permet la programmation des activités, l'affectation des ressources et la gestion du temps. Ce logiciel infonuagique appuie les processus de gestion des projets pour la durée de leur cycle de vie. Il sera utilisé pour programmer les activités et à déterminer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités du plan d'affaires.

Ce que nous avons fait

Bien-fondé

Effectué une évaluation générale de la maturité du programme de GRE afin de trouver des façons de favoriser sa progression.

La gestion du risque d'entreprise change constamment, et l'amélioration continue est importante. Cet examen a relevé les secteurs prioritaires qui nous permettront d'améliorer la fonction de gestion du risque sur plusieurs années.

Retenu les services de Deloitte LLP pour évaluer nos contrôles internes dans un contexte de télétravail.

Cet examen par un tiers nous a rassuré que les dirigeants avaient identifié et bien géré les risques opérationnels et a mis en lumière les secteurs qui exigent des contrôles plus rigoureux.

Effectué une analyse de l'impact sur les affaires pour déterminer notre exposition aux risques et identifier les vulnérabilités, et créé un registre des risques liés à la COVID-19.

Cela a permis à la Commission de surveiller et gérer les nouveaux risques, ou la variation des risques existants, en raison de la pandémie.

Bonifié nos mesures régulières d'éducation et de sensibilisation à la cybersécurité en mettant en accroissant la fréquence des simulations de cyber-attentats et des formations obligatoires.

Les risques liés aux systèmes et à la cybersécurité se sont accrus à la lumière de la pandémie de COVID-19. La sensibilisation et la formation des employés contribuent à l'atténuation de ces risques. Nous prévoyons aussi renseigner les participants à l'égard de ces risques.

Poursuivi une planification approfondie, en adoptant une approche équilibrée, pour prioriser les initiatives et affecté les ressources en vertu de notre programme pluriannuel de modernisation des systèmes. Nous avons examiné et priorisé les initiatives du plan d'affaires.

Nous devons être bien positionnés pour gérer l'ampleur des initiatives de modernisation des systèmes. Quand ces initiatives auront été menées à bien, elles permettront d'améliorer l'expérience des clients et des parties prenantes, tout en appuyant notre stratégie numérique et l'amélioration de la sécurité des données.

Gouvernance

La réussite continue et la robustesse de la Commission reposent sur une structure de gouvernance solide. Celle-ci respecte – et, dans de nombreux cas, excède – les normes et pratiques optimales de l'industrie. Notre engagement sans faille envers des pratiques avant-gardistes assure une responsabilisation maximale, ainsi que la prise de décisions efficaces, la supervision prudente des activités de gestion des placements, la responsabilité financière, la conformité juridique et la prise de risques calculés. En bref, cet engagement nous permet de promouvoir et de protéger les intérêts supérieurs du Régime et de ses bénéficiaires, et ce, en tout temps.

Notre cadre de gouvernance repose sur une série de documents qui définissent notre structure organisationnelle, nos rôles et responsabilités et nos pratiques en matière de gouvernance. Collectivement appelés Documents de gouvernance, ceux-ci regroupent un règlement administratif général, qui consiste dans les principes de gouvernance, les déclarations du mandat et de l'autorité et un code de conduite et de déontologie.

Nos Documents de gouvernance créent un lien direct entre la responsabilité et l'imputabilité, établissent les attentes en matière de comportement éthique et fixent les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Ils établissent également un système bien défini de freins et de contrepoids pour tous les pouvoirs.

RÔLE DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de la Commission détient la responsabilité ultime de la gérance du Régime. Cela dit, il a délégué aux dirigeants la responsabilité des activités quotidiennes requises pour administrer et surveiller les activités du gestionnaire de placements de sa caisse de retraite.

Le Conseil a nommé la SOGP à titre de gestionnaire en placements unique et exclusif de la Commission, devant gérer le placement et le réinvestissement des actifs de la caisse de retraite, et à titre de conseillère non exclusive en placement de la Commission. Le Conseil a délégué aux dirigeants (principalement au chef des placements) la responsabilité de surveiller et d'évaluer la SOGP au chapitre du rendement des produits de placement et de la gestion du risque, et de produire des rapports à leur sujet, et de sa capacité de s'acquitter de ses tâches, responsabilités et obligations en vertu des ententes suivantes :

- le Contrat de gestion des placements (CGP), qui régit la relation entre la SOGP et la Commission et traite surtout de questions liées aux placements; et
- le Contrat de mise en œuvre et de soutien porte sur des questions d'exploitation et de gouvernance, comme les politiques de gouvernance de la SOGP, l'établissement des budgets, la répartition des coûts et les principes relatifs à la réduction des coûts.

Il a également choisi de déléguer certaines responsabilités à cinq comités, soit le Comité de gouvernance, le Comité de placement, le Comité d'audit, le Comité de retraite et le Comité des ressources humaines.

Le Conseil conserve la responsabilité globale de la supervision des activités commerciales de la Commission. Par exemple, il :

- approuve le plan stratégique, le plan d'affaires et le budget de la Commission, ce qui consiste notamment à surveiller leur mise en œuvre et à assurer leur correspondance avec les priorités et directives du promoteur du régime;
- s'assure que les dirigeants ont repéré les risques et qu'ils les gèrent;
- effectue des examens du rendement et de la rémunération pour le président et chef de la direction;
- détermine les compétences, les aptitudes et l'expérience nécessaires pour siéger au conseil et/ou assurer la relève des dirigeants, et, au besoin, formule des recommandations ou prend des décisions à cet égard;
- approuve la Répartition stratégique de l'actif, qui régit les décisions relatives à la composition des actifs;
- approuve les nominations non-ministérielles au conseil d'administration de la SOGP;
- approuve les modifications importantes au Contrat de gestion des placements et au Contrat de mise en œuvre et de soutien;
- supervise et approuve toutes les questions d'audit et de gestion des risques;
- s'assure que les dirigeants respectent une culture d'intégrité;
- effectue un examen annuel de l'Énoncé des politiques et procédures de placement de la Commission;
- approuve les recommandations transmises au promoteur du Régime concernant la modification et la capitalisation de ce dernier; et
- surveille la conformité de la Commission avec les documents de gouvernance, y compris les directives et les politiques du gouvernement.

Au moment de s'acquitter de leurs tâches, les membres du Conseil sont directement redevables envers :

- les bénéficiaires du Régime (c.-à-d. les participants actifs et retraités);
- l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'organisation qui encadre les régimes de retraite agréés en Ontario); et
- le gouvernement de l'Ontario (promoteur du Régime).

La Commission est reconnue pour sa bonne gouvernance au sein du secteur public de l'Ontario. Le Conseil est déterminé à maintenir un modèle de gouvernance de premier ordre et à veiller à ce que la Commission puisse continuer de favoriser l'innovation et de bâtir un avenir solide pour toutes les parties prenantes du RRF.

En 2020, OPB a signé l'initiative BlackNorth, engagement des leaders de l'industrie du Canada d'enrayer le racisme anti-Noir en supprimant les barrières systémiques et en réorganisant les structures corporatives afin de créer une meilleure représentation pour les Canadiens Noirs. Dans le cadre de l'engagement BlackNorth, la Commission a promis de créer des plans d'inclusion et de diversité stratégiques et d'en faire part au Conseil. Le chef de la direction est redevable au Conseil en ce qui concerne l'élaboration et l'évaluation de plans d'action stratégiques pour prioriser la diversité et l'inclusion et favoriser une meilleure responsabilisation à leur égard.

Nous avons donné priorité à la formation du Conseil à l'égard de la diversité et de l'inclusion et des préjugés inconscients, et recevrons des mises à jour trimestrielles des dirigeants au sujet du plan d'action de la Commission en matière de diversité et d'inclusion. Le Conseil et l'équipe de dirigeants sont engagés à créer un environnement sûr et inclusion pour les employés, les clients et les parties prenantes.

Pendant la pandémie de COVID-19, le Conseil d'administration de la Commission et ses comités se sont réunis un total de 34 fois.

Conseil d'administration

Une gouvernance et supervision efficaces exigent un conseil dûment engagé qui détient la bonne combinaison d'aptitudes et d'expertise.

Les membres du conseil d'administration de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario.

Les effectifs de la Commission sont actuellement complets avec la nomination de trois personnes en 2020, soit Earl Dumitru, Suzann Pennington et Rob Ritchie. La biographie de tous les membres du conseil se trouve ci-dessous.

Membres du conseil

Geri Markvoort (présidente du conseil)

Geri Markvoort est président du conseil de la Commission du régime de retraite de l'Ontario et membre des Comités des ressources humaines, des placements et de la gouvernance. Dirigeante retraitée en matière de ressources humaines, elle a acquis plus de 40 ans d'expérience au sein de grandes organisations complexes. Elle a coordonné les besoins en ressources humaines avec ceux d'entreprises de nombreuses industries (ressources naturelles, fabrication, services bancaires et services professionnels). Les changements organisationnels, les modèles de services, les programmes de rémunération, les relations avec la clientèle et l'évolution de la fonction des RH ont représenté des défis stimulants pour elle tout au long de sa carrière. Championne passionnée du changement et d'un leadership fort en RH, elle a occupé plusieurs rôles de gouvernance, dont présidente du Conseil des gouverneurs, George Brown College; présidente du conseil, Dress for Success Toronto; et membre du conseil du chapitre torontois de Fibrose kystique Canada et de Lawn Summer Nights. M^{me} Markvoort détient la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Patti Croft (vice-présidente)

Patti Croft est vice-présidente du conseil de la Commission du régime de retraite de l'Ontario, ainsi que présidente du comité des placements et membres des comités des ressources humaines et de la gouvernance. M^{me} Croft est aussi membre du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, où elle est présidente des comités d'appel et de la gouvernance, et membre des comités d'audit et des placements, et des ressources humaines et d'audit. Auparavant, elle était économiste en chef auprès de RBC Gestion mondiale d'actifs. Au chapitre de l'engagement communautaire, elle participe aux activités de la Oakville Humaine Society et de la Oakville Fairshare Food Bank. Elle offre actuellement des séances de thérapie avec animaux à Toronto par l'intermédiaire du programme d'Ambulance Saint-Jean. Elle possède un B.A. en économie de l'Université de Toronto ainsi que la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Michael Briscoe

Michael Briscoe est président du Comité des ressources humaines de la Commission et membre du Comité des rentes. Il a travaillé pendant 27 ans à titre de spécialiste des Ressources humaines pour les paliers provinciaux et municipaux de gouvernement. Spécialisé dans les relations du travail, il a été négociateur en chef et gestionnaire principal des RH auprès du conseil scolaire de district de Simcoe County. En 2013, il a été engagé par l'Association de la police provinciale de l'Ontario, où il a occupé les postes de conseiller-cadre en relations du travail et, en 2015, de chef de l'administration. Il a aussi été conseiller sur les enjeux stratégiques auprès de la PPO, ainsi que conseiller stratégique en RH, responsable principal des relations avec le personnel et coordonnateur des relations avec les clients au sein du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. M. Briscoe détient un B.A., et les désignations de Certified Human Resources Professional et de Certified Human Resources Leader.

Dave Bulmer

Dave Bulmer est président du Comité de gouvernance de la Commission et membre des Comités des ressources humaines et des rentes. Il est président et chef de la direction de AMAPCEO – Ontario's Professional Employees (15 000 membres), fonction qu'il occupe depuis 2015. Précédemment, il a été chef des services financiers, président d'un conseil, directeur par mandat spécial, président d'un comité des finances et président d'un comité de la retraite. Son poste à titre de membre de la fonction publique de l'Ontario est auprès de la direction des services de santé d'urgence du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. M. Bulmer a obtenu la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés et les désignations de Pension Investment and Governance et de Trustee Master Class auprès de SHARE.

Lynne Clark

Lynne Clark est présidente du Comité d'audit de la Commission et membre des Comités des rentes et des placements. Retraitée à titre d'associée de Deloitte, elle possède plus de 35 années d'expérience en comptabilité publique. Précédemment, M^{me} Clark a dirigé la division de services financiers de Deloitte. Elle a obtenu la médaille du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II en 2012 pour ses services communautaires, a été trésorière de la Junior Achievement Foundation (Temple de la renommée canadien des affaires) et présidente du conseil de Junior Achievement of Canada. Elle a aussi dirigé la Société des timbres de Pâques de l'Ontario. M^{me} Clarke est une Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario et a reçu la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle détient aussi une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business et un B.Sc. en sciences de l'Université de Toronto.

Earl Dumitru

Earl Dumitru est membre des comités des rentes et de la gouvernance. Depuis plus de 20 ans, il offre ses conseils au gouvernement de l'Ontario en matière de questions juridiques et de politiques. Il détient une vaste expérience dans le domaine juridique acquise pendant la participation à des portefeuilles de plus en plus complexes et importants sous la tutelle de cinq gouvernements visant des missions différentes. Parmi ses dossiers notables, citons la réforme de l'assurance-responsabilité, les modifications apportées à la *Loi sur les recours collectifs*, l'élaboration d'une nouvelle *Loi sur les services d'aide juridique*, la gouvernance des agences et de l'industrie et la supervision de projets d'immobilisations. M. Dumitru a aussi siégé au conseil de l'Association of Law Officers of the Crown (ALOC) pendant plus de 10 ans et a été président de cette association de 2014 à 2018. À titre de président, il était responsable des négociations collectives, de la gestion du personnel, des budgets et des audits, du déroulement des activités quotidiennes et du développement d'une organisation viable en mesure de respecter ses responsabilités fiduciaires envers ses membres.

Elana Hagi

Elana Hagi est présidente du Comité des rentes de la Commission et membre des comités d'audit et des rentes. Elle est directrice et conseillère principale en rentes auprès de la division du patrimoine de Mercer. M^{me} Hagi possède 25 ans d'expérience dans l'industrie des régimes de retraite et est responsable d'établir et de maintenir des partenariats de travail fructueux avec divers clients, soit les promoteurs de régimes de retraite capitalisés et non-capitalisés dans des domaines variés (régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées). Pour fournir des conseils stratégiques adaptés à diverses entreprises, philosophies et conjonctures, elle aide ses clients à comprendre les différents défis qui s'appliquent aux programmes d'avantages sociaux des employés et à les surmonter. M^{me} Hagi détient un baccalauréat spécialisé en mathématiques et en sciences actuarielles de l'Université de Toronto. Elle est Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries.

Suzann Pennington

Suzann Pennington est membre des comités des placements et des audits. Maintenant à la retraite, M^{me} Pennington était auparavant une haute dirigeante en finances qui possède plus de 30 années d'expérience dans la planification stratégique, les placements complexes, les fusions et acquisitions, la gestion des risques et les placements EGS auprès de sociétés ouvertes et fermées. En tant que directrice générale et chef des placements de Gestion d'actifs CIBC, M^{me} Pennington était responsable d'actifs financiers supérieurs à 110 milliards de dollars. Elle a occupé de nombreux postes supérieurs en financiers, dont celui de vice-présidente auprès de Placements Mackenzie Financial, et elle est la partenaire fondatrice d'une société de fonds communs de placement. M^{me} Pennington possède un B.A. en mathématiques de l'Université de Waterloo, la désignation d'analyste financière agréée et la désignation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Rob Ritchie

Rob Ritchie est membre des comités des placements et des audits. Chef de la direction d'un régime de retraite à prestations déterminées, il possède plus de 30 ans d'expérience dans les industries des assurances, des régimes de retraite et des services financiers. M. Ritchie a passé 27 ans auprès d'une importante société d'assurance vie canadienne, ayant occupé des rôles au Canada et à l'étranger, et il possède une vaste expérience dans la gestion des placements et de solutions d'investissement axés sur le passif. Il détient aussi une feuille de route solide dans la création et l'exploitation d'unités d'affaires couronnées de succès et dans la création d'équipes performantes. M. Ritchie détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier et une M.B.A de l'Université de Toronto.

MANDATS ET RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

Nom	Début du mandat	Fin du mandat	Poste	Rémunération totale en 2020
Geri (Geraldine) Markvoort	1/5/2015	2/1/2023	Présidente du conseil	77 034 \$
Patricia Croft	5/1/2013	5/29/2022	Vice-présidente du conseil	52 179 \$
Michael Briscoe	8/15/2016	10/30/2022	Membre	Nulle ¹
Dave Bulmer	11/16/2016	11/15/2022	Membre	Nulle ¹
Lynne Clark	6/22/2016	6/21/2022	Membre	36 108 \$
Earl Dumitru	7/9/2020	7/8/2023	Membre	Nulle ¹
Elana Hagi	1/17/2019	1/16/2022	Membre	36 108 \$
Suzann Pennington	6/25/2020	6/24/2023	Membre	17 228 \$
Rob Ritchie	7/16/2020	7/15/2023	Membre	16 520 \$

1 Représente un agent de négociation.

La Directive concernant les organismes et les nominations du Conseil de gestion du gouvernement (la « Directive ») établit les principes et les critères généraux qui sont applicables à la rémunération des membres du conseil. En vertu du Décret 1150/2007, la rémunération journalière payable aux membres du conseil de la Commission est déterminée en fonction des taux applicables aux membres du conseil d'organismes de réglementation et d'arbitrage, lesquels peuvent être modifiés de temps à autre. La rémunération journalière actuellement payable à la présidente, à la vice-présidente et aux membres du conseil s'établit comme suit :

Présidente : 744 \$

Vice-présidente : 583 \$

Membre : 472 \$

Le nombre de jours qui sont rémunérés dépend de la présence des personnes en question aux réunions du conseil et de gestion, ainsi que des activités de préparation, de formation et de compte rendu.

Les membres qui travaillent pour le gouvernement de l'Ontario ou pour des agences de négociation reçoivent leur salaire habituel pendant leur participation à titre de membres du conseil d'administration de la Commission, car ces derniers ne reçoivent aucune rémunération additionnelle.

Examen quinquennal

(en millions de dollars)	2020	2019	2018	2017	2016
Actifs nets, au début de l'exercice	29 338 \$	26 561 \$	26 482 \$	24 381 \$	23 075 \$
Revenu de placement (perte)	2 052	2 724	361	2 531	1 751
Cotisations	1 106	889	887	804	765
Transferts d'autres régimes	90	644	234	137	85
	3 248	4 257	1 482	3 472	2 601
Versements de rente	1 368	1 275	1 211	1 175	1 099
Cessations	177	166	156	148	146
Charges d'exploitation	41	39	36	48	50
	1 586	1 480	1 403	1 371	1 295
Actifs nets, à la fin de l'exercice	31 000 \$	29 338 \$	26 561 \$	26 482 \$	24 381 \$
Taux de rendement annuel net	7,0 %	10,2 %	1,3 %	10,3 %	7,6 %

Regard vers l'avenir

La Commission continuera d'être guidée par sa Vision 2025 : « Être une organisation de premier plan dans la prestation de régimes de retraite et un conseiller fiable pour toutes nos parties prenantes ».

Au moment d'élaborer Vision 2025, la Commission a déterminé une orientation stratégique axée sur la **viabilité** et **l'excellence du service**. La pandémie de COVID-19 a créé une autre orientation critique : la **sécurité** de nos employés et de nos clients.

Viabilité

Excellence des placements
Capitalisation et conception du régime
Rentabilité

Excellence du service

Services numériques et en ligne
Processus et systèmes avancés
Services consultatifs et didactiques

VIABILITÉ

Pour les investisseurs institutionnels et, particulièrement, les régimes de retraite, les répercussions de la pandémie de COVID-19 vont persister. À notre avis, la croissance économique, les résultats de placement et les rendements obligataires à long terme pourraient demeurer abattus pendant longtemps, ce qui pourrait exacerber certaines des tendances qui touchaient déjà le Régime avant 2020.

Nous continuerons de mettre en œuvre plusieurs initiatives visant à favoriser la viabilité du Régime. Nous passons en revue notre stratégie de placement en collaboration avec notre gestionnaire de placements, la SOGP, dans le but de générer des rendements progressivement supérieurs tout en respectant notre appétit pour le risque.

En 2020, nous avons réalisé des progrès au chapitre de l'étude des risques de capitalisation, qui vise à repérer les principaux risques auxquels la capitalisation du Régime est exposée et les mesures qui pourraient être prises pour les atténuer. Nous terminerons cette étude en 2021.

En fonction des résultats de notre étude actif-passif, nous songerons aussi à modifier notre composition stratégique de l'actif afin de pouvoir traverser une période qui s'annonce difficile et caractérisée par de faibles résultats de placement.

De nombreux aspects de notre environnement d'exploitation exercent des pressions considérables et inévitables sur les dépenses et les ressources de la Commission. Malgré tout, cette dernière demeure déterminée à respecter les attentes du gouvernement en matière de gestion des dépenses.

CONSOLIDATION

Nous appuyons l'objectif du gouvernement de l'Ontario, qui vise à regrouper de plus petits régimes du secteur parapublic. En absorbant des régimes de moindre envergure et en accroissant notre clientèle, cette stratégie favorisera la viabilité à long terme du RRF en améliorant les caractéristiques démographiques du Régime. Pour leur part, en adhérant au RRF, ces régimes bénéficieront de services de gestion professionnelle des placements par l'intermédiaire de la SOGP.

L'administration de plusieurs autres régimes et services au nom du gouvernement de l'Ontario repose sur des accords de paiement à l'acte qui visent le recouvrement des coûts, plutôt que la génération de profits.

Nous nous attendons à recevoir des demandes de service accrues à mesure que la fusion des régimes amènera de nouveaux employés.

EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SERVICE

Dans le cadre de notre initiative de modernisation des systèmes, qui se poursuivra au cours des prochaines années, les portails destinés aux participants et aux employeurs seront mis à niveau, ce qui nous permettra d'offrir des services, outils et ressources additionnels.

Quand il sera prêt en 2021, le portail destiné aux participants sera une plateforme sécurisée et adaptée aux appareils mobiles qui offrira des fonctions libre-service améliorées, ainsi que des renseignements sur la retraite. Nous continuerons d'apporter des améliorations et de concevoir des fonctions qui s'adaptent aux étapes de la vie, ce qui fera du portail un outil vital pour la planification financière à long terme. Le portail destiné aux employeurs renfermera les mêmes mécanismes de sécurité et la même adaptabilité aux appareils mobiles en prévision d'améliorations futures à l'intention des parties prenantes.

Le projet de modernisation des systèmes consiste à mettre à jour des éléments additionnels de nos systèmes technologiques destinés à l'administration des rentes. Ces travaux sont nécessaires pour gérer efficacement les risques informatiques et les cyber-risques. Nous continuerons de surveiller de près les risques généraux et technologiques qu'il faut tenir en échec et modifier notre plan de modernisation en conséquence.

Annexe I - Paramètres et indicateurs clés du rendement

La Commission a adopté de nombreux indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses stratégies. Ces indicateurs représentent les résultats les plus importants pour les parties prenantes du régime. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessus en lien avec les objectifs de 2020, qui sont énoncés dans le plan d'affaires de 2020 soumis au promoteur du Régime à l'automne de 2019.

Objectif	Variables	Mesure du rendement	Résultat en 2020	Discussion du résultat
Mise en œuvre des placements	Rendement des placements de la Commission par rapport à l'indice de référence de la Répartition stratégique de l'actif	Devancer l'indice de référence	Le rendement des placements a excédé celui de l'indice de référence	La performance du Régime est principalement attribuable aux résultats robustes des portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes et fermées
Gestion des risques de placement	Risque de la Commission par rapport au plan	Moins de 2 %	Le niveau de risque a oscillé entre 0,6 % et 0,8 %, ce qui est meilleur que les objectifs de rendement	Le risque a été évalué régulièrement, a fait l'objet de discussions et a respecté les fourchettes cibles en 2020
Services aux participants et aux retraités	Satisfaction globale des clients	8,7 ou plus	8,8	Le résultat a été supérieur à la cible
Service aux employeurs	Taux de satisfaction des employeurs	7,8 ou plus	8,7	Le résultat a été supérieur à la cible
Respect du plan d'affaires	Progression des stratégies et des initiatives (tant planifiées qu'émergentes)	Résultats favorables dans la mise en œuvre des initiatives du plan d'affaires	Résultats favorables dans la mise en œuvre des initiatives du plan d'affaires de 2020, y compris au chapitre des initiatives émergentes	Certaines initiatives prévues ont été mises en veilleuse afin de faire avance 13 nouveaux projets demandés par la province ou requis pour assurer une exploitation efficace pendant que les employés travaillent à distance

Objectif	Variables	Mesure du rendement	Résultat en 2020	Discussion du résultat
Gestion du budget	Dépenses réelles par rapport à celles budgétées	Respect du budget	En 2020, les dépenses d'exploitation ont été de 1 % supérieures au budget en raison des frais liés à la COVID-19; sans l'impact de cette pandémie, ils sont inférieurs de 1 % au budget	Nous avons respecté les cibles en matière de rendement
Efficacité économique	Ratio des frais de gestion (coût net de chaque élément d'actif net disponible aux fins du versement des prestations) : 1. Frais d'exploitation de la Commission 2. Coûts de la SOGP 3. Frais consolidés	1. 15 points de base ou moins 2. 50 points de base ou moins 3. 65 points de base ou moins	1. 14 points de base pour les frais d'exploitation 2. 36 points de base pour les frais de la SOGP 3. 50 points de base pour les frais consolidés	Les ratios des frais de gestion se situent au sein de fourchettes cibles acceptables
Santé financière du RRF	Niveau de capitalisation selon la continuité des opérations et variation par rapport à l'année précédente	Le Régime était capitalisé dans une proportion de 90 % ou plus selon la continuité des opérations	Au 31 décembre 2020, le Régime est capitalisé dans une proportion de 99 % avant la PED; en fonction d'une PED de 3,1 milliards de dollars, ce taux s'élève à 90 %	Le RRF demeure bien capitalisé

Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Aon a été désignée par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») pour préparer les évaluations actuarielles ci-après du Régime de retraite des fonctionnaires (le « Régime ») :

- Une évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2019, comme il est indiqué à la note 11 afférente aux états financiers, conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et aux lois sur les régimes de retraite applicables.
- L'évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2019 a servi à calculer les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2020 aux fins des états financiers.

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2019, préparée aux fins de la capitalisation, était fondée sur les données des participants au Régime fournies par la Commission au 31 décembre 2019.

Nous avons préparé une évaluation des passifs au 31 décembre 2019 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*, comme il est indiqué à la note 11, et extrapolé les passifs jusqu'au 31 décembre 2020. L'évaluation et l'extrapolation reposent sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la Commission au 31 décembre 2020 en ce qui concerne notamment les taux d'inflation futurs, les taux de départ à la retraite futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite. L'évaluation tient compte du règlement de l'Ontario 250/18 qui exige la constitution d'une provision par le régime, appelée provision pour écarts défavorables (PPED). Les montants sont inscrits à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission au 31 décembre 2019 sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation; les nouveaux résultats qui différeront des hypothèses donneront lieu à des gains ou à des pertes qui apparaîtront dans les évaluations futures;
- les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation et sont conformes aux exigences réglementaires applicables.

Nos évaluations sont préparées, et nos opinions sont données, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

AON



Allan H. Shapira

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Le 5 mars 2021



Andrew Hamilton

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les méthodes comptables suivies dans la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme à celle présentée dans les états financiers.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée, et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives sur la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») est l'ultime responsable des états financiers de la Commission. Le comité d'audit de la Commission participe à l'examen détaillé des états financiers avec la direction et les auditeurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité d'audit se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des audits de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer qu'ils se sont acquittés adéquatement de leurs responsabilités.



Mark J. Fuller

Le président et chef de la direction

Le 5 mars 2021



Armand de Kemp

Le vice-président, finances

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Toronto, Canada
Le 5 mars 2021

The logo for Ernst & Young LLP is written in a black, cursive script font.

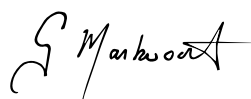
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2020	2019
Actif		
Trésorerie	27 620 \$	7 154 \$
Placements (note 4)	31 038 691	29 275 011
Actifs liés aux placements (note 4)	81 342	73 921
Cotisations à recevoir		
Participants	32 693	27 989
Employeurs	45 462	43 034
Débiteurs et charges payées d'avance	10 502	4 723
Immobilisations, montant net (note 10)	212	172
Total de l'actif	31 236 522	29 432 004
Passif		
Passifs liés aux placements (note 4)	195 146	34 034
Créditeurs et charges à payer	38 969	58 404
Cotisations à payer	2 328	1 370
Total du passif	236 443	93 808
Actif net disponible pour le service des prestations	31 000 079	29 338 196
Obligations au titre des prestations de retraite, compte non tenu de la PPED	31 333 498	29 115 360
Provision pour écarts défavorables (PPED)	3 131 487	2 699 496
Obligations au titre des prestations de retraite (note 11)	34 464 985	31 814 856
Déficit	(3 464 906) \$	(2 476 660) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



Geri Markvoort
Présidente du Conseil



Lynne Clark
Présidente du comité d'audit

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Augmentation de l'actif net		
Revenu net de placement (note 6)	2 051 754 \$	2 724 440 \$
Cotisations (note 12)		
Participants	422 862	407 339
Employeurs et promoteur	682 566	481 741
Transferts de services provenant d'autres régimes (note 15)	90 240	644 255
Augmentation de l'actif net	3 247 422	4 257 775
Diminution de l'actif net		
Prestations de retraite	1 367 866	1 275 383
Prestations de cessation d'emploi et autres prestations (note 14)	177 018	166 314
Charges d'exploitation (note 13)	40 655	38 692
Diminution de l'actif net	1 585 539	1 480 389
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	1 661 883	2 777 386
Actif net au début de l'exercice	29 338 196	26 560 810
Actif net à la fin de l'exercice	31 000 079 \$	29 338 196 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	31 814 856 \$	28 449 124 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 858 960	1 748 297
Coût des services passés	43 548	29 631
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	793 732	709 333
Transferts de services provenant d'autres régimes (note 15)	90 240	644 255
Rachats au titre des services passés	46 819	45 062
Pertes actuarielles nettes	207 695	51 204
Pertes nettes liées aux hypothèses (note 11)	951 026	943 658
Modifications nettes de la provision pour écarts défavorables	202 993	635 989
Augmentation totale	4 195 013	4 807 429
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations versées	1 544 884	1 441 697
Diminution totale	1 544 884	1 441 697
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	2 650 129	3 365 732
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	34 464 985 \$	31 814 856 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 : Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1^{er} janvier 1990, la province d'Ontario (la « Province ») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, L.R.O., 1990 (la « Loi »), laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le « Régime ») sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») est l'administrateur du Régime. Le gouvernement de l'Ontario est le promoteur du Régime (le « Promoteur du régime »), par l'entremise des membres du Conseil exécutif à qui la responsabilité de l'application de la présente Loi est assignée en vertu de la *Loi sur le Conseil exécutif*, L.R.O., 1990.

Note 2 : Description du Régime

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour des informations plus détaillées, se reporter à la Loi.

GÉNÉRALITÉS

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour les personnes et catégories de personnes qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la Loi. Les personnes qui ont le droit, mais qui ne sont pas tenues, de participer au Régime, notamment les sous-ministres et les employés à contrat, peuvent choisir de le faire. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'« ARSF »), qui assume les fonctions de réglementation de la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO »), et de l'Agence du revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujetti aux impôts sur les bénéfices.

La Province a promulgué la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements*, créant la Société ontarienne de gestion des placements (« SOGP »), une nouvelle entité de gestion des placements qui fournit des services consultatifs et de gestion de placements aux organismes participants du secteur parapublic de l'Ontario, dont les placements des actifs demeurent détenus par les participants. La Commission et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail sont les membres fondateurs de la SOGP. La SOGP est devenue opérationnelle en juillet 2017, moment où elle a commencé à assumer les fonctions courantes de gestion des placements de la Commission. La Commission conserve la responsabilité de la répartition stratégique des actifs et de la surveillance de la SOGP.

Le 1^{er} mai 2018, la Commission de transport Ontario Northland (« CTON ») et ses employés ont cessé de contribuer au régime de retraite enregistré de la CTON et ont commencé à contribuer au Régime, ce qui constitue une fusion de régimes en vertu du paragraphe 81 de la *Loi sur les régimes de retraite* (« LRR »). Le 27 septembre 2019, l'ARSF a donné son consentement au transfert des actifs liés aux services passés de ces participants et des prestations liées au régime de CTON des retraités et des participants dont les prestations sont différées au Régime, puis la Commission a assumé la responsabilité de l'administration des prestations de retraite de tous les employés actuels et anciens employés de CTON.

POLITIQUE DE CAPITALISATION

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées couvrant les employés admissibles de la fonction publique de l'Ontario et d'autres employeurs désignés. Il est capitalisé grâce aux cotisations versées par les participants, prélevées sur leurs salaires et remboursées par l'employeur, et aux cotisations correspondantes versées par l'employeur. Les taux des prestations et des cotisations du Régime sont fixés et peuvent être modifiés par le Promoteur du Régime par voie de décret.

COTISATIONS

Le Régime est intégré au Régime de pensions du Canada (« RPC »). Les taux des cotisations représentent 7,4 % (6,9 % avant le 1^{er} avril 2019) du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP »), plus 10,5 % (10 % avant le 1^{er} avril 2019) du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario (« PPO ») doivent verser 2,3 % de leur salaire de plus et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer un mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales pour les agents de la PPO respectant l'exigence minimale d'avoir au moins 50 ans et 30 années de service, et à financer le montant de la variation du salaire moyen final des 36 meilleurs mois consécutifs. Les taux des cotisations pour les agents de la PPO, compte tenu du 2,3 % supplémentaire, correspondent à 9,7 % (9,2 % avant le 1^{er} avril 2018) du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 12,8 % (12,3 % avant le 1^{er} avril 2018) du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les taux des cotisations pour les membres civils de la PPO correspondent à 8,545 % (7,775 % avant le 1^{er} janvier 2020) du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 11,645 % (10,875 % avant le 1^{er} janvier 2020) du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Cette cotisation supplémentaire sert à financer un mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales lorsque le facteur 85 est atteint, comme il en est question à la rubrique Prestations de retraite ci-après.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La quote-part de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) L.R.C. (1985) (« LIR ») est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province (« CPSFP »).

PRESTATIONS DE RETRAITE

Le paiement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans et le montant est fondé sur le nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire annuel moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction au titre de l'intégration avec le RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (« Facteur 90 ») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées.

Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 36 meilleurs mois. Les agents de la PPO sont admissibles aux prestations de retraite anticipée intégrales 50/30 s'ils ont atteint 50 ans et au moins 30 années de service décomptées. En outre, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire annuel moyen des 48 meilleurs mois. À compter du 1^{er} janvier 2020, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations de retraite anticipée intégrales lorsque le facteur 85 est atteint, c'est-à-dire lorsque leur âge et leurs années de service décomptées totalisent 85 années ou plus et qu'ils prennent leur retraite en tant que membres civils de la PPO.

PRESTATIONS DE DÉCÈS

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du participant retraité peuvent recevoir des prestations.

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire annuel moyen.

CESSATION D'EMPLOI

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur capitalisée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé, à un fonds de revenu viager ou à un autre régime de retraite enregistré, ou de souscrire une rente viagère.

TRANSFERTS

La Commission participe à des accords de transfert avec plusieurs régimes de retraite des secteurs public et privé. Les accords de transfert permettent aux participants admissibles de transférer leurs droits à pension d'un régime participant à un autre. Pour être admissible au transfert, l'ancien régime de retraite doit avoir conclu un accord de transfert ou prévoir des dispositions à cet effet, la demande doit être présentée dans les délais prescrits et les droits à pension doivent encore se trouver dans l'ancien régime. La Commission participe à l'accord de transférabilité des pensions entre les principaux régimes de retraite de l'Ontario, au National Public Service Pension Transfer Agreement, aux dispositions sur les transferts du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et à divers accords réciproques de transfert.

PROTECTION CONTRE L'INFLATION

Les montants des régimes de retraite sont protégés contre l'inflation afin d'aider les retraités à maintenir leur pouvoir d'achat tout au long de leur retraite grâce à un ajustement au coût de la vie. Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour un exercice donné. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour un exercice donné est appliquée aux prestations de retraite des exercices subséquents où le rajustement est inférieur à 8 %.

Note 3 : Sommaire des principales méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et présentent les états financiers du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs, du Promoteur du Régime et des participants au Régime.

Conformément au chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* ont été adoptées comme des méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Toutes les entités dans lesquelles la Commission détient une participation, que la Commission exerce ou non un contrôle ou une influence notable sur ces entités, sont des actifs détenus sous forme de placements et sont présentées sur une base non consolidée.

Certains montants figurant dans les états financiers comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de 2020, qui présentent séparément les débiteurs et charges payées d'avance dans l'état de la situation financière et la variation nette de la provision pour écarts défavorables, dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés dans les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations les plus importantes ayant une incidence sur les états financiers se rapportent au calcul des obligations au titre des prestations de retraite (note 11) et à la juste valeur des placements de niveau 3 du Régime (note 4 b).

PLACEMENTS

Évaluation

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. La juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers est établie de la façon suivante :

- i. La trésorerie et les fonds détenus en fiducie sont comptabilisés au coût, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- ii. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût majoré des intérêts courus ou des escomptes acquis, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- iii. Les obligations et les débentures d'OPB Finance Trust sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments d'emprunt pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide des flux de trésorerie actualisés fondés sur les rendements actuels du marché et les titres comparables, au besoin.
- iv. Les titres d'emprunt privés directs sont évalués au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice majorés du différentiel pour tenir compte de la qualité du crédit de l'emprunteur et de celle du titre de créance.

- v. Les actions cotées sont évaluées aux cours du marché à la clôture, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, les valeurs sont estimées au moyen d'autres conventions d'évaluation sectorielles suivies par les intervenants du marché, comme le cours vendeur.
- vi. Les valeurs des fonds en gestion commune sont fournies par les gestionnaires des fonds selon les cours à la juste valeur ou l'information financière la plus récente.
- vii. Les dérivés négociés en Bourse sont évalués aux cours du marché. En ce qui a trait aux dérivés non négociés en Bourse pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont établies à l'aide de modèles d'évaluation appropriés reposant sur des méthodes reconnues dans le secteur.
- viii. Les placements dans des biens immobiliers sont détenus en propriété exclusive ou en propriété non exclusive, directement ou indirectement.

Les biens immobiliers productifs de revenus et détenus directement sont évalués à leur juste valeur estimative établie au moyen d'évaluations indépendantes. Le coût de biens acquis au cours de l'exercice peut servir d'approximation de leur juste valeur lorsque celle-ci n'a pas subi de variations importantes. Les prêts hypothécaires sont évalués au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice.

Les placements immobiliers non liés à l'exploitation, comme les terrains vacants et les actifs immobiliers en construction, sont comptabilisés au coût jusqu'à ce qu'une variation de la juste valeur puisse être étayée par des données externes.

Les placements immobiliers détenus en partie par l'entremise de fonds, de copropriétés ou d'autres véhicules de placement semblables sont évalués selon l'information fournie par les gestionnaires des fonds et les commandités, et qui est ajustée pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

Les prêts hypothécaires participatifs sont évalués selon un taux d'intérêt fixe comptabilisé à l'égard des prêts hypothécaires et la quote-part des profits de la Commission découlant des évaluations indépendantes des biens sous-jacents.

- ix. Le capital-investissement et les placements en infrastructures sont évalués au moyen d'évaluations indépendantes ou de méthodes reconnues dans le secteur.

Le capital-investissement et les placements en infrastructures détenus par l'entremise de fonds ou de copropriétés sont évalués selon l'information financière la plus récente pouvant être obtenue auprès des gestionnaires des fonds et des commandités et qui est ajustée pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

Le coût de placements acquis au cours de l'exercice peut servir d'approximation de leur juste valeur lorsque celle-ci n'a pas subi de variations importantes.

Revenu net de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les distributions au titre des placements dans les fonds en gestion commune et les sociétés en commandite sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les gestionnaires des fonds et les commandités. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas comptabilisé. Les intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés au taux établi pour l'instrument, et tout revenu de participation est comptabilisé selon la quote-part estimée de la Commission de la juste valeur estimative des biens. Les coûts d'opération sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Le revenu net de placement comprend également les variations des justes valeurs, lesquelles représentent les gains et les pertes réalisés et latents. Les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés lorsque la Commission a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants liés à la propriété du placement, que l'acquéreur a pris un engagement important démontrant son intention d'honorer son obligation, et que le recouvrement de toute contrepartie additionnelle est raisonnablement assuré.

Les frais de gestion de placement, les coûts d'opération et les autres frais connexes liés aux placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et comptabilisés à titre de composante du revenu net de placement.

Conversion de devises

Les opérations en devises ayant une incidence sur les revenus et les charges sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains de change réalisés sur les opérations de placement sont présentés à titre de gains ou pertes réalisés au moment de la vente des placements. Les gains ou pertes de change latents sur les opérations de placement sont présentés à titre de variation des gains ou pertes latents sur les placements.

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite sont calculées selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant sur la base d'un rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Cette évaluation est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction. L'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice est fondée sur des données extrapolées à la date des états financiers de l'exercice considéré.

TRÉSORERIE ET FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La trésorerie est détenue directement par la Commission et SOGP. La trésorerie détenue par SOGP est détenue en fiducie dans leurs comptes bancaires au nom de la Commission.

COTISATIONS

Les cotisations au Régime exigibles à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts dans le Régime et les achats de services passés sont constatés après la réception des fonds et la conclusion de l'opération de transfert ou d'achat.

VERSEMENTS DE PRESTATIONS DE RETRAITE ET D'AUTRES PRESTATIONS

Les versements de prestations de retraite, les transferts de la valeur capitalisée, les remboursements aux anciens participants et les transferts à d'autres régimes de retraite sont comptabilisés lorsque ces montants sont versés.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

Note 4 : Placements

Les placements du Régime sont les suivants :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2020 Juste valeur	2019 Juste valeur
Fonds détenus en fiducie et placements à court terme (note 4 d)		
Canada	1 456 418 \$	1 966 174 \$
International	911 276	198 441
	2 367 694	2 164 615
Titres à revenu fixe		
Canada	6 889 732	6 867 221
International	1 461 360	841 227
	8 351 092	7 708 448
Actions cotées		
Canada (note 4 h)	115 654	2 110 765
International	8 324 595	8 075 540
	8 440 249	10 186 305
Fonds en gestion commune (note 4 h)	2 686 711	-
Biens immobiliers (déduction faite du financement, note 4 e)	4 094 759	5 055 844
Infrastructures	2 551 855	2 314 452
Capital-investissement	2 546 331	1 845 347
Total des placements	31 038 691	29 275 011
Actifs liés aux placements		
Opérations en cours	263	826
Dérivés à recevoir (note 5)	81 079	73 095
Total des actifs liés aux placements	81 342	73 921
Passifs liés aux placements		
Opérations en cours	136 356	14 586
Dérivés à payer (note 5)	58 790	19 448
Total des passifs liés aux placements	195 146	34 034
Total des placements nets	30 924 887 \$	29 314 898 \$

a) COMPOSITION DE L'ACTIF DES PLACEMENTS

La composition de l'actif des placements réels du Régime et les cibles connexes sont résumées ci-après aux 31 décembre :

	2020		2019		
	Répartition de l'actif en pourcentage		Répartition de l'actif en pourcentage		
	Total du Régime	Cible	Total du Régime	Cible	Fourchettes – Énoncé des politiques et des procédures de placement du Régime
Catégories d'actif¹					
Trésorerie	0,1 %	3,0 %	3,1 %	3,0 %	0,0 %-10,0 %
Titres à revenu fixe ²	27,1 %	22,0 %	26,2 %	23,5 %	17,0 %-27,0 %
Actions cotées ³	43,1 %	34,0 %	38,8 %	36,0 %	29,0 %-39,0 %
Biens immobiliers	13,2 %	21,0 %	17,7 %	21,0 %	16,0 %-26,0 %
Infrastructures	8,3 %	11,5 %	7,9 %	9,5 %	6,5 %-16,5 %
Capital-investissement	8,2 %	8,5 %	6,3 %	7,0 %	3,5 %-13,5 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

- 1 Les catégories d'actif indiquées dans le présent tableau de la composition de l'actif ont été ajustées pour tenir compte de l'exposition au risque de marché, après l'attribution des positions sur dérivés aux catégories d'actif auxquelles elles se rapportent. Ces éléments ont été contrebalancés par un ajustement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, inclus dans la catégorie des titres à revenu fixe.
- 2 Les titres à revenu fixe comprennent les obligations d'État nominales et indexées sur l'inflation, les obligations d'entreprises négociées sur le marché public et les titres d'emprunt privés.
- 3 Les actions cotées comprennent les actions canadiennes, les actions mondiales, les actions des marchés émergents et les fonds d'actions en gestion commune.

L'énoncé des politiques et des procédures de placement (« énoncé ») de la Commission a été modifié et approuvé le 2 décembre 2020. L'énoncé a été mis à jour afin de tenir compte des changements apportés aux fourchettes à l'égard de la composition de l'actif, du rendement des indices et des clarifications concernant les placements responsables. Dans le but d'évaluer la composition de l'actif des placements du Régime, les catégories d'actif des placements tiennent compte de l'incidence des contrats de dérivés, des fonds en gestion commune ainsi que des actifs et des passifs liés aux placements. La répartition stratégique des actifs ne considère pas les fonds en gestion commune comme une catégorie d'actifs, bien que les fonds en gestion commune soient utilisés pour répartir les actifs dans les catégories de placement présentées. Au 31 décembre 2020, la répartition dans certaines des catégories d'actifs se situait en dehors des fourchettes mentionnées dans l'énoncé en vigueur à la date des états financiers de l'exercice considéré, bien que cela soit autorisé dans certaines circonstances. L'écart par rapport aux fourchettes cibles s'explique principalement par les conditions difficiles liées aux placements dans des actifs privés et a été contrebalancé par la répartition dans les actions cotées et les titres à revenu fixe. Au 31 décembre 2019, la composition de l'actif des placements du Régime se situait dans les cibles acceptables précisées dans l'énoncé, en vigueur à la date des états financiers.

b) NIVEAU HIÉRARCHIQUE DE LA JUSTE VALEUR

Les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que les informations à fournir le soient selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données d'entrée utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date des états financiers. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation négociés sur un marché actif.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données d'entrée observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données d'entrée observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide d'un modèle d'évaluation utilisant des données d'entrée observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données de marché observables ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune, les fonds de couverture, les obligations du gouvernement du Canada et des provinces et d'autres gouvernements, les obligations d'entreprises canadiennes et certains contrats de dérivés.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données d'entrée non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Cette catégorie comprend généralement les placements dans les biens immobiliers, les infrastructures et le capital-investissement et les titres assortis de restrictions touchant la liquidité.

Les tableaux ci-après présentent le niveau hiérarchique de la juste valeur pour les placements et les dérivés, compte non tenu des opérations en cours pour lesquelles le niveau hiérarchique de la juste valeur n'est pas nécessaire.

Au 31 décembre 2020 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Fonds en fiducie et placements à court terme				
Canada	338 065 \$	1 118 353 \$	- \$	1 456 418 \$
International	178 870	732 406	-	911 276
Titres à revenu fixe				
Canada	496 630	6 160 001	233 101	6 889 732
International	-	946 492	514 868	1 461 360
Actions cotées				
Canada	109 119	-	6 535	115 654
International	8 324 595	-	-	8 324 595
Fonds en gestion commune	-	2 686 711	-	2 686 711
Biens immobiliers	-	-	4 094 759	4 094 759
Infrastructures	-	-	2 551 855	2 551 855
Capital-investissement	-	595 958	1 950 373	2 546 331
Contrats à terme de gré à gré	-	44 760	-	44 760
Contrats à terme normalisés	27 323	-	-	27 323
Swaps sur défaillance de crédit	-	8 996	-	8 996
	9 474 602 \$	12 293 677 \$	9 351 491 \$	31 119 770 \$
Passifs financiers				
Contrats à terme de gré à gré	- \$	11 990 \$	- \$	11 990 \$
Swaps sur défaillance de crédit	-	38 875	-	38 875
Contrats à terme normalisés	7 925	-	-	7 925
	7 925 \$	50 865 \$	- \$	58 790 \$

Au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Fonds en fiducie et placements à court terme				
Canada	407 797 \$	1 558 377 \$	- \$	1 966 174 \$
International	124 944	73 497	-	198 441
Titres à revenu fixe				
Canada	-	6 602 629	264 592	6 867 221
International	-	456 777	384 450	841 227
Actions cotées				
Canada	2 110 765	-	-	2 110 765
International	8 075 540	-	-	8 075 540
Biens immobiliers	-	-	5 055 844	5 055 844
Infrastructures	-	-	2 314 452	2 314 452
Capital-investissement	-	-	1 845 347	1 845 347
Contrats à terme de gré à gré	-	70 858	-	70 858
Contrats à terme normalisés	2 237	-	-	2 237
	10 721 283 \$	8 762 138 \$	9 864 685 \$	29 348 106 \$
Passifs financiers				
Contrats à terme de gré à gré	- \$	16 718 \$	- \$	16 718 \$
Swaps sur défaillance de crédit	-	3	-	3
Contrats à terme normalisés	2 727	-	-	2 727
	2 727 \$	16 721 \$	- \$	19 448 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Les transferts du niveau 3, soit les entrées et les sorties, sont présentés à la rubrique Rapprochement des placements de niveau 3.

c) RAPPROCHEMENT DES PLACEMENTS DE NIVEAU 3

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement des actifs et les passifs de niveau 3 évalués à la juste valeur.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2020	Transferts nets Entrées/ (sorties) ^{1,2}	Acquisitions	Cessions	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2020
Actifs financiers						
Titres à revenu fixe						
Canada	264 592 \$	14 373 \$	3 556 \$	(58 156) \$	8 736 \$	233 101 \$
International	384 450	-	147 698	(33 868)	16 588	514 868
Actions cotées	-	9 336	-	-	(2 801)	6 535
Biens immobiliers	5 055 844	-	430 875	(219 419)	(1 172 541)	4 094 759
Infrastructures	2 314 452	-	424 077	(116 397)	(70 277)	2 551 855
Capital-investissement	1 845 347	(180 045)	299 174	(165 379)	151 276	1 950 373
	9 864 685 \$	(156 336) \$	1 305 380 \$	(593 219) \$	(1 069 019) \$	9 351 491 \$

1 Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de la période visée.

2 Les transferts bruts à l'égard des sorties du niveau 3 se sont élevés à 180 045 000 \$ et les transferts bruts des entrées dans le niveau 3 se sont élevés à 23 709 000 \$.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2019	Transferts nets Entrées/ (sorties) ^{1,2}	Acquisitions	Cessions	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2019
Actifs financiers						
Titres à revenu fixe						
Canada	288 501 \$	(8 972) \$	10 130 \$	(25 475) \$	408 \$	264 592 \$
International	242 104	9 066	184 100	(42 855)	(7 965)	384 450
Biens immobiliers	5 158 159	-	380 782	(245 193)	(237 904)	5 055 844
Infrastructures	2 089 638	-	338 399	(124 871)	11 286	2 314 452
Capital-investissement	2 102 841	-	312 292	(380 278)	(189 508)	1 845 347
	9 881 243 \$	94 \$	1 225 703 \$	(818 672) \$	(423 683) \$	9 864 685 \$

1 Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de la période visée.

2 Les transferts bruts à l'égard des sorties du niveau 3 se sont élevés à 21 555 000 \$ et les transferts bruts des entrées dans le niveau 3 se sont élevés à 21 649 000 \$.

d) FONDS EN FIDUCIE ET PLACEMENTS À COURT TERME

Le tableau ci-après présente la répartition des fonds en fiducie et des placements à court terme.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2020	2019
Canada		
Fonds en fiducie	340 931 \$	394 686 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	1 100 209	1 555 053
Dépôts à terme	14 995	13 851
Intérêts courus	283	2 584
	1 456 418 \$	1 966 174 \$
International		
Fonds en fiducie	156 638 \$	124 944 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	754 596	73 337
Intérêts courus	42	160
	911 276 \$	198 441 \$

e) BIENS IMMOBILIERS

Le tableau ci-après présente la répartition du portefeuille de biens immobiliers en fonction de ses principales composantes.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2020	2019
Actifs		
Biens immobiliers détenus en propriété exclusive ¹	1 438 300 \$	1 839 000 \$
Placements détenus en propriété non exclusive ²	5 083 234	5 553 747
Prêts hypothécaires participatifs ³	122 292	107 441
Autres actifs, montant net ⁴	5 025	-
Total des actifs	6 648 851 \$	7 500 188 \$
Passifs		
Déventures ⁵	2 554 092 \$	2 424 801 \$
Autres passifs, montant net ⁴	-	19 543
Total des passifs	2 554 092	2 444 344
Placements nets dans des biens immobiliers	4 094 759 \$	5 055 844 \$

- 1 Les placements dans des biens immobiliers sont détenus en propriété exclusive.
- 2 Les placements détenus en partie par l'entremise de fonds, de copropriétés ou d'autres véhicules de placement semblables comprennent des biens immobiliers, tous les actifs et passifs connexes. Ces actifs et ces passifs sont présentés selon le solde net.
- 3 Les prêts hypothécaires participatifs sont détenus directement par la Commission.
- 4 Fonds de roulement détenu dans des placements dans des biens immobiliers détenus en propriété exclusive.
- 5 Les déventures représentent les titres émis par OPB Finance Trust et sont garanties par la Commission.

f) COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui font l'objet de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires exécutoires, mais qui ne sont pas compensés. Le Régime présente ces instruments financiers à titre de montant brut dans l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations. La colonne « montant net » présente l'incidence qu'aurait l'exercice de la totalité des droits à compensation sur l'état de la situation financière du Régime.

2020				
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	Montants bruts présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés		
		Montants faisant l'objet de conventions- cadres de compensation	Garantie financière (reçue)/ donnée ¹	Montant net
Actifs financiers				
Dérivés	81 079 \$	(6 385) \$	- \$	74 694 \$
Prêt de titres ²	788 380	-	(788 380)	-
Total des actifs financiers	869 459 \$	(6 385) \$	(788 380) \$	74 694 \$
Passifs financiers				
Dérivés	(58 790)	6 385	52 405	-
Total des passifs financiers	(58 790) \$	6 385 \$	52 405 \$	- \$
2019				
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	Montants bruts présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés		
		Montants faisant l'objet de conventions- cadres de compensation	Garantie financière (reçue)/ donnée ¹	Montant net
Actifs financiers				
Dérivés	73 095 \$	(1 673) \$	(791) \$	70 631 \$
Prêt de titres ²	31 848	-	(31 848)	-
Total des actifs financiers	104 943 \$	(1 673) \$	(32 639) \$	70 631 \$
Passifs financiers				
Dérivés	(19 448)	1 673	17 775	-
Total des passifs financiers	(19 448) \$	1 673 \$	17 775 \$	- \$

1 Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les garanties reçues ou données.

2 Inclus dans les placements en titres à revenu fixe et en actions cotées présentés à la note 4.

g) PLACEMENTS SIGNIFICATIFS

Le tableau suivant présente les placements individuels, compte non tenu des dérivés, dont la juste valeur dépasse 1 % de la juste valeur du Régime. Au 31 décembre 2020, 1 % du Régime représentait environ 310 millions de dollars et au 31 décembre 2019, 293 millions de dollars.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2020 Juste valeur	2019 Juste valeur
Placements à court terme		
Bon du Trésor américain	560 482 \$	- \$
Titres à revenu fixe		
2187427 Ontario Inc.	497 799	-
Actions cotées		
iShares Core MSCI Europe	347 064	462 570
iShares Core S&P 500	1 065 487	179 227
Fonds en gestion commune		
IMCO Canadian Public Equity LP	2 686 711	-
Biens immobiliers, avant la prise en compte du financement¹	3 708 747	5 231 104
Capital-investissement		
OPB Private Equity 3 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)	584 470	466 615
OPB Private Equity 5 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)	915 908	420 994
OPB Private Equity 6 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)	337 245	232 252
Infrastructures		
OPB Infrastructure 2 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)	718 709	773 566
OPB Infrastructure 4 Limited (société de portefeuille - propriété exclusive)	655 014	472 777

1 Pour 2020, comprennent les sociétés de portefeuille suivantes, détenues en propriété exclusive : OPB Realty Inc., OPB (TDC) Inc., OPB (Van Centre) Inc., OPB (155 Wellington) Inc. et OPB Real Estate Investments. La dernière évaluation de chaque placement dans des biens immobiliers est en date du 31 décembre 2020. Pour 2019, OPB Real Estate Investments 2 Limited, OPB (EMTC) Inc. et OPB (Southgate) Inc. ont été incluses dans les placements significatifs.

h) FONDS EN GESTION COMMUNE DE LA SOGP

Une part de fonds en gestion commune donne à son porteur une quote-part de la valeur de l'actif net du fonds en gestion commune. Chaque fonds en gestion commune a son propre mandat; toutefois, le fonds peut détenir de la trésorerie, des placements à court terme, des revenus d'intérêts courus et des opérations en cours liées à des placements.

Le 2 novembre 2020, la SOGP a lancé son premier fonds en gestion commune, le IMCO Canadian Public Equity LP. Lors du lancement du fonds en gestion commune, la Commission a effectué un transfert en nature de placements en actions cotées, à leur juste valeur, dans le fonds en gestion commune. La juste valeur des actifs transférés dans le fonds en gestion commune s'élevait à 2 219 millions de dollars et 22 193 007 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

Fonds	Objectif de placement	Propriété en 2020
Canadian Public Equity LP	L'objectif de placement du Fonds est de procurer une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et du revenu de dividendes en faisant des placements, directement ou indirectement, dans des entités cotées au Canada.	74,98 %

Note 5 : Contrats de dérivés

Les contrats de dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation de la valeur d'un actif, d'un indice, d'une courbe de rendement ou d'un taux de change sous-jacent. La Commission négocie des dérivés, directement avec des contreparties sur les marchés hors cote ou sur des Bourses réglementées, pour faciliter la répartition des actifs, modifier le profil risque-rendement global du Régime et gérer ou couvrir le risque. Voici les types de contrats de dérivés utilisés par le Régime :

CONTRATS À TERME NORMALISÉS

Les contrats à terme sont des ententes normalisées qui peuvent être achetées ou vendues sur un marché boursier à terme, à une date et à un prix futurs prédéterminés précisés au moment de la conclusion du contrat, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. Ce genre de dérivés sert à ajuster efficacement l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des ententes conclues entre deux parties dans le but d'échanger, à une date de règlement future prédéterminée, un montant notionnel dans une devise contre une autre devise au taux de change déterminé au moment de la conclusion du contrat. La Commission utilise les contrats de change à terme de gré à gré pour atténuer l'exposition au risque de change découlant de ses activités de couverture tant passives qu'actives.

Un contrat à terme de gré à gré sur titres à revenu fixe est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à un prix déterminé, un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée. Les contrats à terme de gré à gré sur titres à revenu fixe servent à atténuer l'exposition de la Commission au risque de taux d'intérêt, notamment pour couvrir une éventuelle nouvelle émission de débentures.

SWAPS

Dans un swap de taux d'intérêt, les parties s'échangent des flux de trésorerie basés sur un montant notionnel (ce montant n'est pas réellement échangé) afin de couvrir le risque de taux d'intérêt.

Dans un swap sur rendement total, le rendement total d'un actif est échangé contre un autre actif ou portefeuille d'actifs précis, ce qui donne à la partie une exposition à l'actif sous-jacent sans avoir à engager le capital pour le détenir.

Les swaps sur défaillance de crédit sont des dérivés de crédit utilisés pour transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent ou d'un groupe de titres d'une partie à une autre.

Dans le cas du swap sur défaillance de crédit, l'acheteur du swap verse au vendeur une prime afin d'obtenir une protection contre les pertes liées au montant notionnel des titres sous-jacents s'il survient un incident de crédit, tel qu'une défaillance.

OPTIONS

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles l'acheteur a le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un actif sous-jacent à un prix prédéterminé au plus tard à la date future spécifiée. À l'inverse, le vendeur a l'obligation de vendre (option d'achat) ou d'acheter (option de vente) un actif sous-jacent à un prix prédéterminé si l'option est exercée par l'acheteur au plus tard à la date future spécifiée.

a) MONTANTS NOTIONNELS ET JUSTES VALEURS DES DÉRIVÉS

Le tableau ci-après présente le sommaire des montants notionnels et de la juste valeur des positions de dérivés détenues directement par le Régime :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2020				2019	
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Contrats de change à terme de gré à gré	7 209 285 \$	44 716 \$	(11 213) \$	7 226 813 \$	70 858 \$	(16 718) \$
Contrats à terme normalisés sur actions	1 852 502	26 847	(6 104)	1 302 537	2 162	(2 727)
Contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe	1 174 322	476	(1 821)	377 359	75	-
Contrats à terme de gré à gré sur titres à revenu fixe	258 000	44	(777)	-	-	-
Swaps sur défaillance de crédit	1 143 160	8 996	(38 875)	130	-	(3)
Total	11 637 269 \$	81 079 \$	(58 790) \$	8 906 839 \$	73 095 \$	(19 448) \$

b) MONTANTS NOTIONNELS DES DÉRIVÉS SELON LA DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les échéances des montants notionnels des positions de dérivés du Régime sont les suivantes :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2020				2019			
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Total
Contrats de change à terme de gré à gré	7 209 285 \$	- \$	- \$	7 209 285 \$	7 226 813 \$	- \$	- \$	7 226 813 \$
Contrats à terme normalisés sur actions	1 852 502	-	-	1 852 502	1 302 537	-	-	1 302 537
Contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe	1 174 322	-	-	1 174 322	377 359	-	-	377 359
Contrats à terme de gré à gré sur titres à revenu fixe	258 000	-	-	258 000	-	-	-	-
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	1 143 160	1 143 160	-	-	130	130
Total	10 494 109 \$	- \$	1 143 160 \$	11 637 269 \$	8 906 709 \$	- \$	130 \$	8 906 839 \$

Note 6 : Revenu net de placement

Le revenu net de placement du Régime est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2020			2019		
	Revenu de placement ^{1,2}	Variation de la juste valeur ³	Total	Revenu de placement ^{1,2}	Variation de la juste valeur ³	Total
Fonds en fiducie et placements à court terme						
Canada (note 6 a)	14 048 \$	(5 715) \$	8 333 \$	15 068 \$	2 743 \$	17 811 \$
International ⁴ (note 6 a)	642	(3 204)	(2 562)	7 777	262 262	270 039
	14 690	(8 919)	5 771	22 845	265 005	287 850
Titres à revenu fixe						
Canada	194 825	535 661	730 486	212 297	365 832	578 129
International	33 078	82 509	115 587	39 984	(4 548)	35 436
	227 903	618 170	846 073	252 281	361 284	613 565
Actions cotées						
Canada	49 129	(147 843)	(98 714)	74 523	350 352	424 875
International	147 988	1 048 565	1 196 553	188 459	1 107 484	1 295 943
	197 117	900 722	1 097 839	262 982	1 457 836	1 720 818
Fonds en gestion commune	-	295 099	295 099	-	-	-
Biens immobiliers	205 185	(1 211 624)	(1 006 439)	237 022	(267 873)	(30 851)
Infrastructures	266 922	(69 577)	197 345	101 338	9 902	111 240
Capital-investissement	158 712	573 281	731 993	325 178	(189 667)	135 511
Total du revenu de placement	1 070 529 \$	1 097 152 \$	2 167 681 \$	1 201 646 \$	1 636 487 \$	2 838 133 \$
Frais de gestion de placement et honoraires connexes (note 6 b)			(115 927)			(113 693)
Revenu net de placement			2 051 754 \$			2 724 440 \$

- 1 Le revenu de placement inclut les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions et les distributions provenant de fonds en gestion commune et de sociétés en commandite.
- 2 Déduction faite des frais de gestion engagés dans les placements en biens immobiliers, en capital-investissement au titre des infrastructures et en titres d'emprunt privés qui sont déduits des actifs gérés.
- 3 Comprend des gains réalisés de 1 161 millions de dollars et des pertes latentes de 64 millions de dollars en 2020 et des gains réalisés de 1 076 millions de dollars et des gains latents de 560 millions de dollars en 2019.
- 4 Les variations de la juste valeur de la trésorerie et des placements à court terme comprennent les gains (pertes) sur les contrats de change à terme de gré à gré.

a) INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les fonds du Trésor. Les intérêts créditeurs sur la trésorerie et les placements à court terme sont les suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Canada		
Fonds en fiducie	2 655 \$	1 425 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	11 393	13 643
	14 048 \$	15 068 \$
International		
Fonds en fiducie	136 \$	6 248 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	506	1 529
	642 \$	7 777 \$

b) FRAIS DE GESTION DE PLACEMENT ET HONORAIRES CONNEXES

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Frais de gestion de placements externes	37 181 \$	52 149 \$
Frais de gestion de la SOGP	63 709	46 170
Coûts d'opération	11 468	8 375
Frais de garde	3 445	5 686
Charges liées au marché privé	124	1 313
	115 927 \$	113 693 \$

Les coûts d'opération comprennent principalement les commissions et les frais sur les opérations sur les marchés boursiers. Les frais de gestion de la SOGP représentent la quote-part de la Commission des charges d'exploitation engagées par la SOGP refacturées à ses clients selon le principe du recouvrement des coûts. Les frais de gestion de placements externes facturés par des tiers, les frais de garde et les charges liées au marché privé ont été payés par la SOGP pour le compte de la Commission, puis remboursés par cette dernière (note 16).

Note 7 : Gestion du risque

En raison de ses activités d'investissement, le Régime est assujéti à des risques financiers qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, ses revenus et les actifs disponibles pour honorer les obligations au titre des prestations. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre), le risque de crédit et le risque de liquidité. La Commission gère ces risques conformément à son énoncé, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relatives aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion du Régime.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un placement varie en raison des changements de facteurs du marché. Le risque de marché comprend les éléments suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et des passifs du Régime. Les variations des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme.

Gestion

Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêt et les autres placements. Les placements à revenu fixe de la Commission comportent l'exposition la plus importante au risque de taux d'intérêt. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique. La durée modifiée représente l'évaluation de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe à une variation des taux d'intérêt.

Évaluation

Compte tenu de la durée modifiée des titres à revenu fixe et des dérivés de taux de 12 ans au 31 décembre 2020 (12 ans en 2019), un changement parallèle de la courbe de rendement de plus ou moins 1 % se traduirait par une incidence sur les placements nets d'environ 1 173 millions de dollars (plus ou moins 1 000 millions de dollars en 2019), toutes les autres variables demeurant constantes. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de manière importante de cette analyse de sensibilité.

Risque de change

Le risque de change découle des placements libellés en devises du Régime et de la conclusion de contrats en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer sur la juste valeur des placements.

Gestion

En plus de couvrir de façon passive une partie du risque de change, le Régime dispose d'une stratégie active de couverture au moyen de contrats de change à terme, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Évaluation

L'incidence sur le Régime d'une variation absolue de 5 % des taux de change comparativement au dollar canadien se présente comme suit :

Au 31 décembre 2020 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette	Incidence d'une variation absolue de 5 % des taux de change
Dollar américain	7 499 081 \$	778 058 \$	(4 000 830) \$	4 276 309 \$	+/- 213 815 \$
Dollar de Hong Kong	911 693	31 042	-	942 735	+/- 47 137
Renminbi chinois	647 461	-	-	647 461	+/- 32 373
Euro	429 166	62 589	(1 115 356)	(623 601)	+/- 31 180
Nouveau dollar de Taïwan	460 635	129	-	460 764	+/- 23 038
Yen japonais	158 779	254 202	(18 106)	394 875	+/- 19 744
Won sud-coréen	390 404	1 177	-	391 581	+/- 19 579
Autres	1 154 941	304 970	(619 311)	840 600	+/- 42 030
Total des devises	11 652 160	1 432 167	(5 753 603)	7 330 724	+/- 366 536 \$
Dollar canadien	19 239 224	5 779 988	(1 425 049)	23 594 163	
	30 891 384 \$	7 212 155 \$	(7 178 652) \$	30 924 887 \$	

Au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette	Incidence d'une variation absolue de 5 % des taux de change
Dollar américain	5 914 351 \$	358 038 \$	(3 868 075) \$	2 404 314 \$	+/- 120 216 \$
Euro	291 243	153 056	(1 400 617)	(956 318)	+/- 47 816
Dollar de Hong Kong	890 565	15 650	(147 126)	759 089	+/- 37 954
Renminbi chinois	679 698	13 402	-	693 100	+/- 34 655
Roupie indienne	464 329	-	-	464 329	+/- 23 216
Won sud-coréen	400 144	132	(32)	400 244	+/- 20 012
Yen japonais	103 532	314 318	(57 329)	360 521	+/- 18 026
Autres	1 495 630	117 574	(713 750)	899 454	+/- 44 973
Total des devises	10 239 492	972 170	(6 186 929)	5 024 733	+/- 251 237 \$
Dollar canadien	19 021 264	6 239 817	(970 916)	24 290 165	
	29 260 756 \$	7 211 987 \$	(7 157 845) \$	29 314 898 \$	

Risque de prix autre

Le risque de prix autre correspond au risque que la juste valeur d'un placement varie en raison de fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces changements surviennent en raison de facteurs particuliers à un placement ou de facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché.

Gestion

La SOGP gère le risque de prix autre par la diversification et le suivi régulier du rendement du Régime par rapport aux indices approuvés.

Évaluation

Une variation absolue de la juste valeur des placements de la Commission exposés au risque de prix autre aura une incidence proportionnelle directe sur la juste valeur des placements. Les placements de la Commission dans des actions cotées ou des fonds en gestion commune détenant des actions comportent l'exposition la plus importante au risque de prix autre. L'incidence d'une variation absolue de 10 % du prix d'un placement, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 10 % de l'exposition nette du placement touché, comme suit :

(en milliers de dollars)		Variation de l'actif net aux				
Fonds communs et actions de sociétés ouvertes	Indice boursier	Variation de l'indice des prix	31 décembre 2020	31 décembre 2019		
Canada	Indice composé S&P/TSX	+/- 10 %	+/- 335 467 \$	+/- 279 694 \$		
International	Indice mondial MSCI (\$ CA)	+/- 10 %	+/- 512 044	+/- 445 587		
Marchés émergents	Indice marchés émergents MSCI (\$ CA)	+/- 10 %	+/- 440 760	+/- 416 003		
			+/- 1 288 271 \$	+/- 1 141 284 \$		

L'analyse de sensibilité est effectuée suivant les pondérations de la composition de l'actif des placements réels du total du Régime résumées à la note 4 a) aux 31 décembre 2020 et 2019.

INCIDENCE DE LA COVID-19

Depuis l'éclosion de la COVID-19, les mesures d'urgence prises pour lutter contre sa propagation ont entraîné une perturbation importante des activités commerciales dans le monde entier, ce qui a entraîné un ralentissement économique. Les marchés boursiers et financiers mondiaux ont également connu une volatilité importante. Les gouvernements ont réagi en prenant des mesures monétaires et budgétaires importantes en vue de stabiliser l'économie. Cette situation est en constante évolution, la durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont très incertaines et les incidences sur le Régime et le Promoteur du Régime ne sont pas connues à ce stade-ci. Les répercussions possibles pourraient comprendre la diminution de la valeur des portefeuilles de placements, la modification des obligations au titre des prestations du Régime et du financement connexe, ainsi que la baisse de rendement des placements.

RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant du non-remboursement, par un emprunteur, d'un montant dû ou de son manquement à ses obligations contractuelles. Le Régime est exposé au risque de crédit en raison de ses placements dans des instruments à revenu fixe, car il existe un risque de défaillance. Le risque de contrepartie correspond au risque de perte découlant d'un manquement d'une contrepartie à ses obligations, de l'insolvabilité d'une contrepartie, ou du risque de baisse du marché découlant d'une détérioration de la qualité du crédit d'une contrepartie. Le Régime est exposé au risque de contrepartie en raison de ses placements dans des dérivés hors cote et de ses opérations de financement par titres.

Gestion

La SOGP gère le risque de crédit en créant un portefeuille de placements diversifié et en recourant à une stratégie multisectorielle. Pour créer un portefeuille diversifié, la SOGP investira en fonction d'une stratégie de gestion du risque qui définit des fourchettes de répartition cible par stratégie de gestion du risque (c.-à-d., notation de première qualité), emplacement géographique et véhicule de placement.

Pour atténuer le risque de contrepartie, la SOGP réalisera des opérations avec des parties figurant sur sa liste de contreparties approuvées, qui respectent les exigences minimales en matière de notation de crédit. La SOGP a la responsabilité de surveiller les notations de crédit des contreparties et de passer en revue celles qui subissent un abaissement de leur notation.

Le risque de contrepartie lié aux dérivés hors cote est géré en exigeant des contreparties avec laquelle le Régime conclut des opérations sur dérivés hors cote de plus d'un an qu'elles concluent une convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA ») assortie d'une annexe de soutien au crédit. En vertu de ces conventions, des garanties sont échangées quotidiennement avec les contreparties afin de gérer le risque de crédit découlant des contrats de dérivés hors cote conclus avec elles. De plus, conformément à la convention-cadre de l'ISDA pour les dérivés hors cote, le Régime peut, à son gré, régler l'obligation selon le solde net en cas de manquement, d'insolvabilité, de faillite ou de toute autre résiliation anticipée.

La SOGP peut, pour le compte du Régime, prêter n'importe lequel de ses placements si le prêt est garanti par des titres facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à la valeur de marché en cours du placement prêté.

Évaluation

L'exposition au risque de contrepartie et au risque de crédit est évaluée au moyen de la juste valeur des obligations contractuelles, moins les garanties ou les marges reçues des contreparties. Le recours aux notes de crédit permet au Régime d'évaluer la solvabilité des contreparties à l'aide d'une source indépendante.

Au 31 décembre 2020, l'émetteur de titres qui constituait le risque de crédit le plus important du Régime était le gouvernement du Canada, en raison des titres portant intérêt totalisant 1,9 milliard de dollars (2,8 milliards de dollars avec le gouvernement du Canada en 2019).

L'exposition au risque de crédit, compte non tenu des garanties détenues, se présente comme suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2020 Total de l'exposition au risque	2019 Total de l'exposition au risque
Risque de crédit		
Titres à revenu fixe		
AAA	2 848 774 \$	2 942 581 \$
AA	3 341 646	2 813 158
A	121 692	357 951
BBB	395 491	443 290
BB	149 004	56 847
B	59 899	50 073
CCC	24 972	-
Sans note	1 409 614	1 044 207
Total des titres à revenu fixe	8 351 092 \$	7 708 107 \$
Placements à court terme		
AAA	321 126	63 842
AA	846 342	941 444
A	702 657	-
Sans note	-	626 588
Total des placements à court terme	1 870 125 \$	1 631 874 \$
Risque de contrepartie		
Actifs dérivés		
AA	21 364	33 050
A	59 715	40 045
Total des actifs dérivés	81 079 \$	73 095 \$
Prêts de titres		
AA	444 428	1 204
A	237 560	30 642
BBB	94 028	2
Sans note	12 364	-
Total des prêts de titres	788 380 \$	31 848 \$

La note 4 f) présente l'exposition nette maximale au risque de crédit lié aux opérations sur dérivés hors-cote et sur titres en résumant les montants reçus ou donnés en garantie et leur incidence financière pour atténuer le risque de crédit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les besoins courants de liquidités du Régime sont sous forme de versements mensuels de prestations de retraite ainsi que de versements périodiques de prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations et charges.

Gestion

La Commission gère le risque de liquidité en maintenant une provision de liquidités et en établissant régulièrement des projections de flux de trésorerie pour que le Régime puisse honorer ses obligations. La plupart des besoins de liquidités sont généralement satisfaits par les cotisations des participants, des employeurs et du Promoteur du Régime. D'autres besoins de liquidités peuvent être satisfaits au moyen de sources de liquidités provenant du revenu de placement et du produit tiré de la vente de placements. La majorité des actifs du Régime est également investie dans des titres négociés sur des marchés actifs et peut être vendue en temps opportun pour satisfaire d'autres besoins de flux de trésorerie, le cas échéant.

La SOGP gère le risque de liquidité en évaluant et en surveillant régulièrement les liquidités par rapport à des limites prédéterminées et en réalisant des simulations de crise et des projections de flux de trésorerie. Un comité des liquidités de la SOGP est également chargé de superviser l'élaboration d'un plan en cas de situation de crise et d'approuver les plans de mesures correctives en cas de manquement.

Évaluation

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs liés aux placements du Régime se présentent comme suit :

					2020
(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Débitures	- \$	750 000 \$	1 000 000 \$	500 000 \$	2 250 000 \$
Dérivés à payer	19 916	38 874	-	-	58 790
Total	19 916 \$	788 874 \$	1 000 000 \$	500 000 \$	2 308 790 \$

					2019
(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Débitures	- \$	750 000 \$	1 000 000 \$	500 000 \$	2 250 000 \$
Dérivés à payer	19 445	3	-	-	19 448
Total	19 445 \$	750 003 \$	1 000 000 \$	500 000 \$	2 269 448 \$

Note 8 : Garantie

GARANTIE DONNÉE OU REÇUE

Les opérations sur dérivés reposent sur l'annexe de soutien au crédit qui détermine la garantie requise au moment de conclure une convention-cadre de l'ISDA. La garantie reçue atténue la possibilité de pertes. En cas de défaut, la Commission peut compenser le risque de crédit par la garantie détenue. Les titres donnés en garantie en vertu des opérations sur dérivés continuent d'être comptabilisés en tant que placements de la Commission, car celle-ci conserve les avantages et les risques inhérents à ces titres. Les titres reçus en garantie en vertu d'opérations sur dérivés sont isolés des placements de la Commission et celle-ci a l'obligation de rembourser la garantie à son propriétaire à la fin de l'opération.

Au 31 décembre 2020, la Commission avait donné en garantie un montant de 147,31 millions de dollars (62,5 millions de dollars en 2019) et reçu en garantie un montant de néant (0,8 million de dollars en 2019). La note 4 f) présente la façon dont l'exposition nette de la Commission aux dérivés est réduite grâce aux garanties.

PRÊT DE TITRES

En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire et agent prêteur de la Commission assure le montage des prêts auprès d'emprunteurs autorisés, et la Commission obtient une rémunération. L'agent prêteur a des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres assortis de notes de crédit égales ou supérieures à celles des titres prêtés. La Commission n'utilise pas de garanties au comptant ou de lettres de crédit dans le cadre de son programme de prêt de titres. Les ententes de prêt de titres continuent d'être comptabilisées en tant que placements de la Commission, car celle-ci conserve les avantages et les risques inhérents à ces titres. La Commission peut exiger la restitution d'une partie ou de la totalité des titres prêtés à tout moment ou de temps à autre sur préavis d'au moins un jour ouvrable.

À la fin de l'exercice, des titres de la Commission représentant 788,38 millions de dollars (31,8 millions de dollars en 2019) avaient fait l'objet de prêts à des tiers. À la fin de l'exercice, des titres représentant 829,71 millions de dollars (33,9 millions de dollars en 2019) étaient détenus en garantie, soit une couverture de 5,24 % (6,6 % en 2019) des risques éventuels de crédit liés à ces activités de prêt de titres. La note 4 f) présente la façon dont l'exposition nette de la Commission aux prêts de titres est réduite grâce aux garanties.

Note 9 : Engagements et garanties

Au 31 décembre 2020, la Commission avait des engagements non capitalisés liés à certains placements de 4 538 millions de dollars (2 878 millions de dollars en 2019).

OPB Finance Trust a été créée au profit de la Commission et de ses entités liées afin de mobiliser des fonds par l'émission de débentures, lesquelles sont comptabilisées à la juste valeur. Le produit tiré de l'émission des débentures de séries A, B, D, E et F a fait l'objet d'un prêt à plusieurs filiales immobilières détenues en propriété exclusive par la Commission. En retour, ces sociétés ont utilisé le produit tiré de l'émission de ces débentures afin de rembourser les montants dus à celle-ci et/ou d'acquérir des placements immobiliers. Le produit tiré de l'émission des débentures de série C a fait l'objet d'un prêt à une fiducie immobilière établie dans l'intérêt de la Commission. Les placements immobiliers de la Commission sont présentés déduction faite des débentures d'OPB Finance Trust et d'autres financements pris en charge spécifiquement par ces entités immobilières.

La Commission a fourni une garantie pour le remboursement du capital et le versement des intérêts sur des débentures de 2 250 millions de dollars, qui ont été émises par OPB Finance Trust. Six séries de débentures avaient été émises au 31 décembre 2020 :

1. Débentures de 30 ans d'un montant de 350 millions de dollars, de série A, échéant en 2042, assorties d'un coupon de 3,89 % payable semestriellement.
2. Débentures de 50 ans d'un montant de 150 millions de dollars, de série B, échéant en 2062, assorties d'un coupon de 3,87 % payable semestriellement.
3. Débentures de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série C, échéant en 2023, assorties d'un coupon de 2,90 % payable semestriellement.
4. Débentures de 7 ans d'un montant de 500 millions de dollars, de série D, échéant en 2022, assorties d'un coupon de 1,88 % payable semestriellement.
5. Débentures de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série E, échéant en 2026, assorties d'un coupon de 2,95 % payable semestriellement.
6. Débentures de 10 ans d'un montant de 750 millions de dollars, de série F, échéant en 2027, assorties d'un coupon de 2,98 % payable semestriellement.

En plus de la garantie à l'égard des débentures, des lettres de crédit de 5,2 millions de dollars étaient garanties par la Commission au 31 décembre 2020 (5,0 millions de dollars au 31 décembre 2019).

Le Régime loue des locaux pour bureaux et les paiements de loyers futurs minimaux sont comme suit :

(en milliers de dollars)	Paiements de loyers minimaux
2021	3 428 \$
2022	3 566
2023	3 566
2024	3 566
Total	14 126 \$

Au cours de 2020 et de 2019, la SOGP a sous-loué des bureaux de la Commission (note 16).

Note 10 : Immobilisations

Les immobilisations aux 31 décembre comprenaient ce qui suit :

(en milliers de dollars)	2020			2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	4 762 \$	(4 759) \$	3 \$	4 762 \$	(4 734) \$	28 \$
Mobilier et agencements	2 117	(1 955)	162	2 025	(1 939)	86
Améliorations locatives	1 848	(1 801)	47	1 827	(1 769)	58
Total des immobilisations	8 727 \$	(8 515) \$	212 \$	8 614 \$	(8 442) \$	172 \$

Note 11 : Obligations au titre des prestations de retraite

ÉVALUATION DES ÉTATS FINANCIERS

Aux fins des présents états financiers, Aon, l'actuaire du Régime, a utilisé l'évaluation aux fins de la capitalisation en date du 31 décembre 2019 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* et a extrapolé ces passifs jusqu'au 31 décembre 2020. Les obligations au 31 décembre 2019 ont été extrapolées jusqu'au 31 décembre 2020 en fonction de l'estimation du coût des services, des versements de prestations, des transferts d'actifs et des rachats au titre des services passés. Au 31 décembre 2020, la valeur des obligations au titre des prestations, compte non tenu de la PPED, s'établissait à 31,3 milliards de dollars (29,1 milliards de dollars en 2019). Au 31 décembre 2020, la valeur des obligations au titre des prestations, compte tenu de la PPED, s'établissait à 34,5 milliards de dollars (31,8 milliards de dollars en 2019). Au cours de 2019 et de 2020, des modifications ont été apportées aux hypothèses actuarielles en raison de l'actualisation des hypothèses du marché financier et de la diminution des rendements des obligations à long terme du Canada.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations au titre des prestations du Régime reflètent les meilleures estimations de la direction au sujet des événements économiques et non économiques futurs. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre étaient les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation nominal avant l'application de la provision pour écarts défavorables	5,40 %	5,90 %
Inflation	1,75 %	2,00 %
Taux de rendement réel avant l'application de la provision pour écarts défavorables	3,65 %	3,90 %
Provision pour écarts défavorables, en pourcentage des passifs et du coût des services non indexés	12,07 %	11,43 %
Taux d'actualisation réel effectif ¹	2,98 %	3,25 %

Hausses salariales

2020	2,0 % + échelle ascendante	2,0 % + échelle ascendante
2021	1,5 % + échelle ascendante	2,0 % + échelle ascendante
2022	1,5 % + échelle ascendante	2,75 % + échelle ascendante
2023	1,5 % + échelle ascendante	2,75 % + échelle ascendante
2024	1,5 % + échelle ascendante	2,75 % + échelle ascendante
2025 et par la suite	2,5 % + échelle ascendante	2,75 % + échelle ascendante

1 Le taux d'actualisation réel effectif est le taux qui tient compte de l'incidence d'une marge pour écarts défavorables, plutôt que de répartir la provision pour écarts défavorables en pourcentage des passifs, tel qu'il est exigé après l'application des changements législatifs.

ÉVALUATION AUX FINS DE LA CAPITALISATION

Les décisions au titre de la capitalisation, de la conception du Régime et de l'évaluation périodique des obligations au titre des prestations du Régime s'appuient sur une évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation (« évaluation aux fins de la capitalisation »). Cette évaluation aux fins de la capitalisation est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la Loi et de la LRR. La LRR et la LIR exigent qu'une évaluation aux fins de la capitalisation du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans.

Le plus récent dépôt réglementaire d'une évaluation aux fins de la capitalisation, dont la date d'entrée en vigueur était le 31 décembre 2019, indiquait des obligations au titre des prestations de retraite de 29 338 millions de dollars (26 662 millions de dollars en 2018), une provision pour écarts défavorables de 1 988 millions de dollars (1 881 millions de dollars en 2018) et un manque de fonds de 2 101 millions de dollars (1 453 millions de dollars en 2018) sur une base de continuité de l'exploitation. Une méthode de lissage de la valeur actuarielle des actifs a été adoptée afin de lisser les gains et les pertes de placement sur une période de trois ans. L'évaluation aux fins de la capitalisation a été effectuée par Aon. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation devant être déposée auprès des autorités réglementaires sera en date du 31 décembre 2022.

Note 12 : Cotisations

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la Loi et résumées à la note 2. La Province, à titre de promoteur du Régime, a versé des cotisations spéciales à hauteur de 283 millions de dollars en 2020 (115 millions de dollars en 2019) afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation aux fins de la capitalisation établie au 31 décembre 2018.

Pour 2020 et 2019, les cotisations au Régime ont été effectuées conformément aux exigences de capitalisation indiquées dans l'évaluation actuarielle la plus récente.

Les cotisations en souffrance s'élevaient à 243 000 \$ au 31 décembre 2020 (166 000 \$ au 31 décembre 2019).

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Participants		
Obligations pour services rendus au cours de l'exercice	379 112 \$	366 096 \$
Services passés	43 002	40 536
Prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	748	707
	422 862	407 339
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations régulières	376 040	365 997
Transfert au CPSFP	(19 928)	(18 145)
Participants recevant des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	16 076	14 363
Services passés	3 817	4 526
	376 005	366 741
Promoteur		
Cotisations spéciales	283 261	115 000
Services additionnels rendus au cours de l'exercice	23 300	-
	306 561	115 000
Total des cotisations	1 105 428 \$	889 080 \$

Note 13 : Charges d'exploitation

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020 ¹	2019 ¹
Dotation en personnel	22 138 \$	20 422 \$
Technologie de l'information et gestion de projets	10 286	9 726
Bureaux et exploitation	4 988	4 803
Services professionnels	1 635	2 166
Amortissement	72	299
Perfectionnement du personnel et soutien	286	312
Communications	485	275
Honoraires d'audit	528	495
Rémunération des membres du Conseil	237	194
	40 655 \$	38 692 \$

1 Les charges d'exploitation ci-dessus comprennent des services actuariels rendus à la Commission totalisant 744 000 \$ (554 000 \$ en 2019) et des services d'audit externes rendus à la Commission totalisant 478 000 \$ (240 000 \$ en 2019).

Note : Services d'audit externes rendus aux filiales et comptabilisés par celles-ci totalisant 266 000 \$ (266 000 \$ en 2019)

Note 14 : Prestations de cessation d'emploi et autres prestations

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Transferts à d'autres régimes	23 755 \$	23 244 \$
Transferts de la valeur capitalisée et prestations de décès ²	153 263	143 070
Total des paiements de prestations	177 018 \$	166 314 \$

2 Les versements de prestations d'invalidité ont été de néant en 2020 et 2019.

Note 15 : Transferts de services provenant d'autres régimes

Le 1^{er} mai 2018, le régime de retraite enregistré des employés et des dirigeants désignés de CTON a fusionné avec le Régime. Le consentement de l'organisme de réglementation au transfert des actifs du régime de CTON a été reçu le 27 septembre 2019. Avec prise d'effet le 27 septembre 2019, la Commission est devenue propriétaire de tous les actifs.

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Transferts provenant de la fusion avec CTON	- \$	570 667 \$
Transferts provenant du régime de retraite du SEFPO	71 517	50 987
Transferts provenant des PRRO	13 890	19 059
Transferts provenant d'autres régimes	4 833	3 542
Total des transferts de services provenant d'autres régimes	90 240 \$	644 255 \$

Note 16 : Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la Commission a conclu des transactions avec divers ministères et organismes et diverses sociétés d'État sur lesquels le gouvernement de l'Ontario exerce le contrôle ou une influence notable. Le gouvernement de l'Ontario est le promoteur du Régime. La Commission a acquis des placements auprès de la SOGP, du gouvernement de l'Ontario et des entités liées selon des modalités commerciales normales. Pour en savoir plus sur les fonds en gestion commune de la SOGP, voir la note 4 h).

La Commission administre d'autres avantages sociaux d'employés de la fonction publique provinciale en vertu d'accords de service. Les services suivants sont rendus selon le principe de la récupération des coûts et n'ont aucune incidence nette sur le budget d'exploitation de la Commission.

Au cours de 2020, la SOGP a sous-loué des bureaux de la Commission pour un montant de 1,4 million de dollars (1,4 million de dollars en 2019). En 2018, la SOGP a conclu une convention visant la location de bureaux dans un immeuble en partie détenu par la Commission. Le bail commence en 2021. Le contrat de location a été négocié dans des conditions normales de concurrence. Au cours de l'exercice, la Commission a versé 64 millions de dollars (46 millions de dollars en 2019) au titre des charges d'exploitation de la SOGP et 8 millions de dollars au titre des améliorations locatives de la SOGP.

La Commission administre le Régime, auquel tous les employés admissibles de la SOGP participent. Dans le cadre de la prestation de ce service, la SOGP remet à la Commission les cotisations salariales et les cotisations patronales correspondantes. La SOGP gère les actifs de placement de la Commission depuis juillet 2017. La Commission paie sa quote-part des dépenses d'exploitation et d'investissement de la SOGP selon le principe du recouvrement des coûts (note 6 b). Les frais de gestion des placements et les frais de garde externes sont payés par la SOGP au nom de la Commission.

Note 17 : Gestion du capital

Les excédents ou déficits de capitalisation déterminés périodiquement au moyen des évaluations aux fins de la capitalisation effectuées par l'actuaire indépendant représentent le capital du Régime. L'évaluation aux fins de la capitalisation de l'actuaire permet d'évaluer la santé à long terme du Régime. L'objectif de la gestion du capital du Régime est de s'assurer que le Régime est capitalisé afin qu'il puisse verser la totalité des prestations. Les niveaux de cotisations minimaux annuels sont établis en fonction des évaluations aux fins de la capitalisation afin d'éliminer tout manque de fonds. L'énoncé du Régime fournit également des lignes directrices à l'égard du placement des actifs du Régime (voir la note 4 a) de façon à permettre la gestion de tout excédent ou manque de fonds. Le taux de rendement réel annualisé moyen prévu du Régime fixé dans l'énoncé doit être égal ou supérieur à 3,60 %, déduction faite des charges.

Répertoire du personnel clé

Dirigeants

Mark J. Fuller

Président et chef de la direction

Christian Kautzky

Chef des placements

Mila Babic

Vice-présidente, Service à la clientèle

Jasmine Kanga

Vice-présidente, Ressources humaines et services corporatifs

Peter Shena

Vice-président directeur et chef des rentes

Valerie Adamo

Chef de la technologie

Armand de Kemp

Vice-président, Finances

Glossaire

Catégorie d'actif - Groupe de titres comportant des caractéristiques comparables.

CEM Benchmarking Inc. - Entreprise internationale spécialisée dans les analyses comparatives des régimes de retraite.

Certification WELL - La norme de construction WELL est un système fondé sur le rendement qui mesure, certifie et surveille les caractéristiques des immeubles qui ont des répercussions sur la santé et le bien-être des personnes qui y vivent, travaillent et apprennent.

Composition de l'actif - Catégorisation des éléments d'actif au sein du portefeuille du régime de retraite (ex. : liquidités, actions canadiennes, immobilier, etc.). Chaque catégorie est pondérée en pourcentage de la juste valeur de l'ensemble du portefeuille.

CSPAAT - Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario.

Débenture - Titre à long terme qui dégage normalement un taux d'intérêt fixe et n'est pas garanti.

Entente de gestion des placements (EGP) - Entente qui régit la relation entre la SOGP et la Commission et qui s'attarde surtout aux questions liées aux placements.

Entente de soutien et de mise en œuvre (ESM) - Entente qui régit les questions d'exploitation et de gouvernance, comme la transition des employés à court terme, les services partagés, les politiques de gouvernance de la SOGP, la répartition des coûts et les principes de restriction des coûts.

Étude actif-passif - Étude visant à déterminer si l'actif du régime sera suffisant pour respecter ses obligations au titre des rentes constituées en fonction de données actuarielles courantes et de renseignements sur le marché. Elle est aussi utilisée pour établir la répartition stratégique de l'actif (RSA).

Facteurs de risque - Facteurs - macroéconomiques (comme le produit intérieur brut, l'inflation et les taux d'intérêt) et fondamentaux (comme la valeur, le momentum et la taille) - qui influent sur le risque et le rendement du portefeuille.

Gestion passive - Stratégie qui vise à reproduire le rendement d'un indice donné; ces stratégies exigent généralement des coûts peu élevés.

Hypothèses - Estimations du niveau de certaines variables - comme les taux d'intérêt, le taux de rendement des placements et les taux de mortalité - dans l'avenir. Les hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût futur des rentes et la valeur future des actifs de retraite.

Indice de référence - Point de repère utilisé pour comparer le rendement et le risque du portefeuille. L'indice composé S&P/TSX est communément utilisé pour comparer le rendement et le risque du portefeuille d'actions canadiennes. La Répartition stratégique de l'actif de la Commission est un des points de référence comparativement auquel le Régime est évalué du point de vue du risque et du rendement.

LEED - Le programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) établit les normes utilisées à l'échelle mondiale pour la conception, la construction et l'entretien d'immeubles et d'infrastructures respectueux de l'environnement.

Modernisation des systèmes - Programme que nous mettons en œuvre pour reconfigurer nos processus commerciaux et mettre à niveau nos systèmes d'administration des rentes afin de répondre aux besoins en évolution constante de nos clients et parties prenantes et de veiller à ce que notre technologie demeure à jour et sécurisée.

Options - Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (*call option*) ou de vendre (*put option*), à une date future ou avant cette date, un actif sous-jacent à un prix prédéterminé.

Placements responsables - Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux processus de décisions de placement et du suivi, à l'appui du rendement à long terme.

Provision pour écarts défavorables (PED) - La PED est une nouvelle exigence de capitalisation adoptée en mai 2018 pour les régimes de retraite à employeur unique en Ontario. Elle est fondée sur un certain nombre de facteurs, dont la répartition de l'actif du régime, le taux d'actualisation et si une partie du régime est fermée aux nouveaux participants.

Regroupement des actifs - Le fait de réunir les titres détenus dans le portefeuille de nombreux investisseurs ou propriétaires d'actif (comme la Commission) à des fins de placement.

Rendement à l'échéance - Rendement total prévu d'une obligation si celle-ci est détenue jusqu'à son échéance. Le rendement à l'échéance est considéré comme un rendement à long terme, mais il est exprimé sous forme de taux annuel.

Rendements corrigés du risque - Mesure utilisée pour analyser le rendement d'un placement par rapport au risque assumé pour obtenir ce rendement. Le rendement corrigé du risque peut être utilisé pour comparer le rendement d'un portefeuille par rapport à un indice de référence doté d'un profil de risque et de rendement connu.

Renminbi - Terme général pour désigner la devise de la République populaire de Chine (RPC). Le renminbi (OU yuan) se compose de 10 jiao et de 100 fen et est souvent présenté à l'aide de l'abréviation RMB ou du symbole ¥. Le renminbi est émis par la Banque populaire de Chine, qui est contrôlée par la RPC.

Répartition stratégique de l'actif (RSA) - Stratégie à long terme qui vise à établir une répartition cible de l'actif dans le but de dégager le rendement le plus élevé pour verser les prestations de retraite courantes et projetées en fonction de la tolérance au risque et l'horizon de placement du Régime.

Risque actif - La volatilité et les fluctuations du rendement du portefeuille par rapport à celles de son indice de référence.

Risque de contrepartie - Le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières contractuelles.

Risque total - La volatilité ou fluctuation du rendement d'un portefeuille sur une période déterminée.

RRF - Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario.

Situation de capitalisation - Mesure du montant de l'actif que le régime de retraite détient pour être en mesure de verser ses prestations de retraite futures (valeur courant des prestations de retraite projetées). La situation de capitalisation est considérée comme une attestation de la santé d'un régime de retraite et est déterminée à l'aide d'une évaluation de la capitalisation.

SOGP - Société ontarienne de gestion des placements.

Taux d'actualisation - Taux de rendement prévu des placements futurs qui est utilisé pour calculer la valeur courante des rentes.